

## ORDRE DU JOUR

222<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 5 octobre 2023 | 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

Réunion hybride : Hôtel Sheraton Ottawa, ON | Zoom

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques de l'organisation](#) | [Plan stratégique](#)

|  |
|--|
| <b>1. Ouverture</b>  |
| <p><b>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour</b> – N. Hill (pages 1 à 4)<br/><i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i></p>  |
| <p><b>1.2 Déclaration de conflits d'intérêts</b> (pages 5 à 6)</p>   |
| <p><b>1.3 Examen de la réunion précédente du conseil</b> – N. Hill (pages 7 à 8)</p> <p>a) Liste des mesures de suivi<br/>b) Liste de présence des membres du conseil</p>  |
| <b>2. Rapports de la direction</b>   |
| <p><b>2.1 Rapport de la présidente</b> – N. Hill (diapositives)</p>  |
| <p><b>2.2 Rapport du chef de la direction</b> – G. McDonald (compte rendu verbal)</p>  |
| <p><b>2.3 Rapport sur le Plan stratégique 2022-2024</b> – G. McDonald (pages 9 à 23)</p> <p>a) Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil du TR2 (pages 9 à 23)<br/>b) Priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice (diapositives)</p>   |
| <p><b>2.4 Rapport du Groupe des chefs de la direction</b> – L. Daborn (diapositives)</p>   |
| <p><b>2.5 Rapport du Groupe des présidents</b> – Mark Adams (diapositives)</p>   |
| <b>3. Ordre du jour de consentement</b>  |
| <p>Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré.<br/><i>QUE les points 3.1 à 3.6 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.</i></p>  |
| <p><b>3.1 Approbation des procès-verbaux</b> (pages 24 à 37)</p> <p>a) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 26 mai 2023 soit approuvé.</i><br/>b) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 19 juin 2023 soit approuvé.</i></p>   |
| <p><b>3.2 Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail</b> (pages 38 à 48)</p> <p>a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.</i><br/>b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité sur la gouvernance.</i><br/>c) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité des ressources humaines.</i><br/>d) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail 2023-2024 du Groupe de travail sur la collaboration.</i></p> |
| <p><b>3.3 Plans de recrutement et de relève des bénévoles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)</b> (pages 49-55)</p> <p>a) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2024-2025.</i><br/>b) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2024-2025.</i></p>   |

|   |  |
|---|--|
| <b>3.4 Énoncés de principe nationaux</b> (pages 56 à 92)<br><i>QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :</i><br>a) <i>Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale</i><br><i>QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :</i><br>a) <i>Bâtir des infrastructures résilientes et durables : le rôle essentiel des ingénieurs pour relever les défis du Canada en matière d'infrastructures</i><br>b) <i>Comblar les lacunes en matière d'infrastructures : surmonter les inégalités dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées</i><br>c) <i>Immigration et reconnaissance des titres de compétence étrangers : le rôle des organismes de réglementation du génie au Canada</i> |  |
| <b>3.5 Certificat de conformité législative</b> (pages 93 à 100)  |  |
| <b>3.6 Rapport annuel sur les activités de représentation</b> (pages 101 à 105)   |  |
| <b>4. Affaires/décisions du conseil</b>   |  |
| <b>4.1 Discussion ouverte du conseil sur la Politique du conseil 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</b> – N. Hill (pages 106-113)  |  |
| <b>4.2 Ébauche de budget (présenté à titre d'information en vue d'une discussion)</b> – D. Nedohin-Macek (pages 114 à 142)  |  |
| <b>5. Rapports</b>  |  |
| <b>5.1 BCAPG</b> – P. Cyrus (diapositives et pages 143 à 145)<br>• Ébauche du plan de travail   |  |
| <b>5.2 BCCAG</b> – F. Collins (diapositives et pages 146 à 149)<br>• Ébauche du plan de travail   |  |
| <b>5.3 Comité FAGR</b> - D. Nedohin-Macek (diapositives)  |  |
| <b>5.4 Comité sur la gouvernance</b> – A. Anderson (diapositives)   |  |
| <b>5.5 Comité RH</b> – A. Arenja (diapositives)   |  |
| <b>5.6 Groupe de travail sur la collaboration</b> – C. Bellini (diapositives)   |  |
| <b>5.7 Champion 30 en 30 du conseil</b> – T. Joseph (diapositives)  |  |
| <b>6. Prochaines réunions</b>   |  |
| <b>Réunions du conseil :</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 décembre 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• 1<sup>er</sup> mars 2024 (Ottawa, ON)</li> <li>• 3 avril 2024 (réunion virtuelle)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 mai 2024 (Winnipeg, MB)</li> <li>• 17 juin 2024 (à confirmer)</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Réunions des comités et des groupes de travail 2023-2024 :</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail sur la collaboration : 20 juillet 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité FAGR : 11 août 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Groupe de travail sur la planification stratégique : 23 août 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Groupe de travail sur la collaboration : 31 août 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité RH : 7 septembre 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité sur la gouvernance : 20 septembre 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Groupe de travail sur la planification stratégique : 4 octobre 2023 (Ottawa)</li> <li>• Groupe de travail sur la collaboration : 4 octobre 2023 (Ottawa)</li> <li>• Comité FAGR : 17 octobre 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité sur la gouvernance : 15 novembre 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Groupe de travail sur la collaboration : 21 novembre 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité RH : 23 novembre 2023 (réunion virtuelle)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail sur la planification stratégique : 5 décembre 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité FAGR : 13 décembre 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité RH : 14 décembre 2023 (réunion virtuelle)</li> <li>• Groupe de travail sur la collaboration : 9 janvier 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité FAGR : 26 février 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité RH : 1<sup>er</sup> mars 2024 (Ottawa)</li> <li>• Comité sur la gouvernance : 7 mars 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité FAGR : 8 mars 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité RH : 14 mars 2024 (Ottawa)</li> <li>• Groupe de travail sur la collaboration : 11 avril 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité FAGR : 9 mai 2024 (réunion virtuelle)</li> <li>• Tous les comités et groupes de travail de 2023-2024 : 17 juin 2024 (à confirmer)</li> </ul> |
| <b>7. Séances à huis clos</b>   |  |
| <b>7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction</b>   |  |
| <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>  |  |
| <b>7.2 Administrateurs et administratrices seulement</b>  |  |
| <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la réunion – discussion en table ronde</li> </ul>  |  |
| <b>8. Clôture</b> (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)   |  |

# Document d'appui au conseil d'administration

## Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter [Boardsupport@engineerscanada.ca](mailto:Boardsupport@engineerscanada.ca) à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de répéter le même point de vue.
5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

## Document d'appui au conseil d'administration

### Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
  - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
  - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil<sup>1</sup> ou aux membres<sup>2</sup> lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

### Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

#### Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

#### Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

<sup>1</sup> Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

<sup>2</sup> Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

### Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion<sup>3</sup>.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)<sup>4</sup>. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)<sup>5</sup>. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

### Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme<sup>6</sup>. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

<sup>3</sup> Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

<sup>4</sup> Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

<sup>5</sup> *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

<sup>6</sup> Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

## Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

|    | Date de la réunion | Mesure   | Responsable    | Échéance        | État  |
|----|--------------------|--|----------------|-----------------|---|
| 1. | Le 26 mai 2023     | <b>Étude de faisabilité sur d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG</b> : La direction confirmera aux organismes de réglementation à quel moment l'étude sera publiée dans la zone Membres du site web d'Ingénieurs Canada, qui rassemble des documents à l'usage des organismes de réglementation, étant donné que l'étude a déjà été rendue publique de par son inclusion dans le cahier de travail du conseil. | Direction      | 5, Octobre 2023 | Terminé – à la suite de consultations lors de sa réunion en septembre, le GNRA a indiqué que ce serait préférable si les documents à l'intention des membres seulement ne figuraient jamais dans un document disponible au public, y compris le cahier de travail du conseil. |
| 2. | Le 26 mai 2023     | <b>Rapports au conseil</b> : Le personnel veillera à ce que tous les documents de réunion du conseil, dont les diapositives des rapports, soient mis à disposition dans le portail du conseil avant les réunions.  | Personnel d'IC | 5, Octobre 2023 | En cours – Tous les documents de la réunion du conseil seront mis à disposition dans le portail du conseil avant les réunions.  |

| Dernière mise à jour :<br>21 septembre 2023      | Alison Anderson            | Arijan Aronija | Natasha Avila | Kahyn Baile | Ernie Barber | Heather Kennedy | Sophia Lavigne-Mantha | Christian Bellini | Tim Kirby | Mwenika Mkombe | Geoff Connolly | Cynthia Cumming | Ann English | Nancy Hill | Sudhir Jha | Tim Joseph | Dawn Madonia-Musak | Mario Rose | Darlene Spradlin/Reid | Mario Sterling | Nicolas Turgeon | John Van der Pijl | Mike Windt |
|--|----------------------------|----------------|---------------|-------------|--------------|-----------------|-----------------------|-------------------|-----------|----------------|----------------|-----------------|-------------|------------|------------|------------|--------------------|------------|-----------------------|----------------|-----------------|-------------------|------------|
|  | <b>Réunions du conseil</b> |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| 19 juin, hybride (Niagara-on-the-lake, ON)       | ✓                          | ✓              | ✓             | ✗           | ✓            | ✓               | ✓                     | ✓                 | ✓         | ✓              | ✓              | ✓               | ✓           | ✓          | ✓          | ✓          | ✓                  | ✓          | ✓                     | ✓              | ✓               | ✓                 | ✓          |
| <b>Programme Board on Board Leadership</b>       |                            |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| Accès continu                                    | ✓                          | ✓              | ✓             |             |              |                 | ✓                     | ✓                 | ✓         | ✓              | ✓              | ✓               | ✓           | ✓          | ✓          | ✓          | ✓                  | ✓          | ✓                     | ✓              | ✓               | ✓                 | ✓          |
| <b>Formation 4 Seasons</b>                       |                            |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| Accès continu                                    | ✓                          | ✓              | ✓             | ✓           | ✓            | ✓               | ✓                     | ✓                 | ✓         | ✓              | ✓              | ✓               | ✓           | ✓          | ✓          | ✓          | ✓                  | ✓          | ✓                     | ✓              | ✓               | ✓                 | ✓          |
| <b>BCAPG</b>                                     |                            |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| 15-16 septembre, Edmonton, AB                    |                            |                |               | ✓           |              |                 |                       | ✓                 |           |                |                |                 | ✓           | ✓          |            |            | ✓                  |            |                       |                |                 |                   |            |
| <b>BCCAG</b>                                     |                            |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| 18 juillet, Virtuel                              |                            |                |               |             |              |                 |                       | ✓                 |           |                |                |                 |             | ✓          |            |            | ✓                  |            | ✓                     |                | ✓               |                   |            |
| 17-18 septembre, hybride, Edmonton, AB           |                            |                |               |             |              |                 |                       | ✓                 |           |                |                |                 | ✓           | ✓          |            |            | ✓                  |            | ✓                     |                |                 |                   |            |
| <b>Comité FAGR</b>                               |                            |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| 19 juin, hybride (Niagara-on-the-Lake, ON)       |                            |                |               |             |              |                 | ✓                     |                   | ✓         |                |                |                 |             |            |            | ✓          |                    |            |                       |                | ✓               |                   |            |
| 11 août, virtuel                                 |                            |                |               |             |              |                 | ✓                     |                   | ✓         |                |                |                 |             |            |            | ✓          |                    |            |                       |                | ✓               |                   |            |
| <b>Comité sur la gouvernance</b>                 |                            |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| 19 juin, hybride (Niagara-on-the-Lake, ON)       | ✓                          |                |               |             | ✓            | ✓               | ✓                     |                   |           | ✓              |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| 20 septembre, virtuel                            | ✓                          |                |               |             | ✓            | ✗               | ✓                     |                   |           | ✓              |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| <b>Comité RH</b>                                 |                            |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| 27 mai, hybride (Halifax, NS)                    |                            | ✓              |               | ✓           |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 | ✓           | ✓          |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   | ✓          |
| 7 septembre, virtuel                             |                            | ✓              |               | ✓           |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 | ✓           | ✓          |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   | ✓          |
| <b>Groupe de travail sur la Collaboration</b>    |                            |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| 19 juin, hybride (Niagara-on-the-Lake, ON)       |                            |                | ✓             |             |              |                 | ✓                     |                   |           |                | ✓              | ✓               |             |            |            |            |                    |            |                       |                | ✓               |                   |            |
| 20 juillet, virtuel                              |                            |                | ✗             |             |              |                 | ✓                     |                   |           |                | ✓              | ✓               |             |            |            |            |                    |            |                       |                | ✓               |                   |            |
| 31 août, virtuel                                 |                            |                | ✓             |             |              |                 | ✗                     |                   |           |                | ✓              | ✓               |             |            |            |            |                    |            |                       |                | ✗               |                   |            |
| <b>Groupe de travail sur le Plan stratégique</b> |                            |                |               |             |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 |             |            |            |            |                    |            |                       |                |                 |                   |            |
| 23 août, virtuel                                 |                            |                |               | ✗           |              |                 |                       |                   |           |                |                |                 | ✓           |            |            |            | ✓                  | ✓          |                       |                |                 | ✓                 | ✓          |

|  |   |
|--|---|
| Présence obligatoire                   | ✓ |
| Présence non obligatoire               | ✓ |
| Présence pour une partie de la réunion | ✓ |
| Présence obligatoire, s'est excusé.e   | ✗ |
| Non applicable                         | - |

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| <b>Rapport de rendement intermédiaire du TR2</b>   |   | <b>2.3</b> |
|--|---|------------|
| Objet :  | Fournir un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique 2022-2024  |            |
| Lien avec le Plan stratégique /les objets :        | Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs<br>Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée. |            |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation : | Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)  |            |
| Préparé par :                                      | Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle  |            |
| Présenté par :                                     | Gerard McDonald, chef de la direction   |            |

### Contexte

- Le Plan stratégique 2022-2024, ses objectifs et ses résultats découlent d'une vaste consultation menée auprès des organismes de réglementation; ils ont été approuvés par les membres en mai 2021.
- Le nouveau modèle de rapport stratégique a été soumis au Comité sur la gouvernance et approuvé par celui-ci en mars 2021.
- Les mesures de rendement ont été approuvées par le conseil lors de son atelier stratégique de juin 2021.
- Ce rapport de rendement stratégique intérimaire couvre le deuxième trimestre de 2023 (du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023).
- Le rapport met l'accent sur la réalisation des objectifs établis dans le Plan stratégique 2022-2024.
- Les résultats ciblés dans le Plan stratégique 2022-2024 sont à plus long terme et ne peuvent être mesurés à cette étape.

### Rapport de situation

- Toutes les priorités stratégiques sont en bonne voie d'être réalisées en 2024.

### Prochaines étapes

- Le conseil recevra une mise à jour trimestrielle avec la mise à jour du TR3 qui lui sera fournie en décembre 2023.

### Annexe

- **Annexe 1** : Rapport de rendement stratégique intermédiaire : TR2 de 2023

## Rapport de rendement stratégique intermédiaire : TR2 de 2023

Ce nouveau modèle de rapport de rendement stratégique a été examiné et approuvé par le Comité sur la gouvernance en 2021. Les indicateurs ont été approuvés lors de l'[atelier stratégique du conseil](#) de juin 2021. Le rendement est mesuré par rapport au [Plan stratégique 2022-2024](#) qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Légende

|   | État de la priorité stratégique   |
|---|---|
| Dans l'ensemble, les activités sont en bonne voie d'être exécutées d'ici 2024   |  |
| Dans l'ensemble, les activités connaissent certains retards; aucune incidence prévue sur la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024 |  |
| Dans l'ensemble, les activités accusent certains retards qui pourraient compromettre la réalisation de la priorité stratégique d'ici 2024     |  |

### Sources d'information

L'information présentée dans ce rapport est tirée des sources suivantes :

| Section   | Source  |
|---|---|
| <b>Activités planifiées (établies en juin 2021)</b> | <a href="#">Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021</a> |
| <b>Rapports trimestriels 2023</b>                   | Comptes rendus du personnel dans le cadre des rapports trimestriels internes              |
| <b>Notre action</b>                                 | <a href="#">Plan stratégique 2022-2024</a>  |
| <b>Les indices du succès</b>                        | <a href="#">Présentation donnée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2021</a> |
| <b>Comment mesurerons-nous le succès en 2024?*</b>  |   |

*\*Un résumé des indicateurs, par priorité stratégique, est présenté à la fin de ce rapport*

| PS1. Examiner et valider le but et la portée de l'agrément                               |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
|--|---|--|--|--|------|--|--|--|------|--|--|--|
| État :  |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| Activités planifiées<br>(établies en juin 2021)  | 2022  |  |  |  | 2023 |  |  |  | 2024 |  |  |  |
| 1. Effectuer une analyse comparative du système d'agrément                               |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 2. Rendre compte de l'état de la formation en génie                                      |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 3. Chercher à définir une exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice    |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 4. Réexaminer le but de l'agrément   |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 5. Tracer la voie à suivre   |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| Rapports trimestriels 2023   | TR1   |  |  |  |      |  | TR2  |  |      |  |  |  |
| 1. Élaborer un rapport d'analyse comparative du système d'agrément                       | • Terminé en 2022   |  |  |  |      |  | • Terminé en 2022  |  |      |  |  |  |
| 2. Élaborer un rapport de recherche sur l'état de la formation en génie                  | • Terminé en 2022   |  |  |  |      |  | • Terminé en 2022  |  |      |  |  |  |
| 3. Élaborer une exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les <a href="#">simulations</a> ont commencé le 30 mars 2023 et se termineront à la mi-mai.</li> <li>La recherche se poursuivra après les simulations, et les plans pour les consultations auprès des organismes de réglementation commenceront aux deuxième et troisième trimestres et seront exécutés au quatrième trimestre.</li> </ul> |  |  |  |      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les simulations se sont terminées en mai et les conclusions ont été communiquées aux participants.</li> <li>Les consultations auprès des organismes de réglementation débuteront au troisième trimestre.</li> </ul> |  |      |  |  |  |
| 4. Élaborer un énoncé fondamental sur le but de l'agrément                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les <a href="#">simulations</a> ont commencé le 30 mars 2023 et se termineront à la mi-mai.</li> <li>La recherche se poursuivra après les simulations, et les plans pour les consultations auprès des organismes de réglementation commenceront aux deuxième et troisième trimestres et seront exécutés au quatrième trimestre.</li> </ul> |  |  |  |      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les simulations se sont terminées en mai et les conclusions ont été communiquées aux participants.</li> <li>Les consultations auprès des organismes de réglementation débuteront au troisième trimestre.</li> </ul> |  |      |  |  |  |
| 5. Tracer la voie à suivre   | • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.   |  |  |  |      |  | • Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.  |  |      |  |  |  |

| Résumé de la priorité stratégique |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Notre action</b>               | Nous procéderons à un examen approfondi du processus d'agrément et nous nous pencherons sur les pratiques exemplaires en matière de formation des ingénieurs, et nous travaillerons collectivement avec les organismes de réglementation et les parties prenantes pour comprendre s'il y a un désir d'adopter une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, ainsi qu'un nouveau but pour l'agrément. Si tel est le cas, nous réviserons le système d'agrément.  |
| <b>Les indices du succès</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale.</li> <li>B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie.</li> <li>C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.</li> <li>D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice.</li> </ul> |

| PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation  |  |  |  |      |  |  |   |  |  |  |  |
|--|--|--|--|------|--|--|---|--|--|--|--|
| État :                        |  |  |  |      |  |  |   |  |  |  |  |
| Activités planifiées (établies en juin 2021)   | 2022   |  |  | 2023 |  |  | 2024  |  |  |  |  |
| 1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités |  |  |  |      |  |  |   |  |  |  |  |
| 2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence                            |  |  |  |      |  |  |   |  |  |  |  |
| 3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration                         |  |  |  |      |  |  |   |  |  |  |  |
| Rapports trimestriels 2023   | TR1  |  |  |      |  |  | TR2   |  |  |  |  |
| 1. Collaborer avec le personnel des organismes de réglementation pour cerner les obstacles et les possibilités | <ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé en 2022</li> </ul>  |  |  |      |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé en 2022</li> </ul>   |  |  |  |  |
| 2. Préparer un énoncé national de collaboration avec toutes les zones de compétence                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les travaux sont en bonne voie.</li> <li>Les consultations individuelles seront achevées d'ici la fin du deuxième trimestre.</li> </ul>  |  |  |      |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les consultations individuelles auprès des organismes de réglementation se sont terminées à la fin du deuxième trimestre.</li> <li>La planification de la consultation nationale auprès des chefs de la direction, des présidents et des administrateurs a commencé au troisième trimestre.</li> </ul> |  |  |  |  |
| 3. Cerner des domaines précis d'harmonisation devant faire l'objet d'une collaboration                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>  |  |  |      |  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>   |  |  |  |  |
| Résumé de la priorité stratégique  |  |  |  |      |  |  |   |  |  |  |  |
| <b>Notre action</b>  | Favoriser la collaboration entre toutes les zones de compétence et la cohérence des exigences, des pratiques et des processus à l'échelle nationale est au cœur de notre mandat. Nous allons travailler avec les organismes de réglementation pour comprendre ce qui favorise et ce qui entrave l'harmonisation et faciliter l'adoption d'un accord national établissant les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera. |  |  |      |  |  |   |  |  |  |  |
| <b>Les indices du succès</b>   | A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliore les pratiques.   |  |  |      |  |  |   |  |  |  |  |

| PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie  |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
|---|---|--|--|--|------|--|--|--|------|--|--|--|
| État :   |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| Activités planifiées (établies en juin 2021)  | 2022  |  |  |  | 2023 |  |  |  | 2024 |  |  |  |
|   | 1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |

| Rapports trimestriels 2023  | TR1   | TR2  |
|---|---|--|
| 1. Cerner et étudier les nouveaux domaines d'exercice du génie et les domaines se recoupant qui auront une incidence à long terme sur le public | <ul style="list-style-type: none"> <li>La consultation sur l'orientation générale est terminée.</li> <li>L'ébauche de document a été soumise par le consultant.</li> <li>Le document final sera publié le 30 juin 2023.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le consultant a repoussé d'un trimestre la remise du document final.</li> <li>Le document final sera distribué aux organismes de réglementation au cours du troisième trimestre.</li> </ul> |
| 2. Continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieurs Canada a continué de promouvoir le rôle des ingénieurs dans les nouveaux domaines d'exercice au moyen d'énoncés de principe nationaux déjà publiés.</li> </ul>                   |
| <b>Résultats et réussites</b>   |   |  |
| <b>Notre action</b>   | <p>Les progrès technologiques évoluent beaucoup plus rapidement que les changements législatifs et les ingénieurs qui travaillent dans de nouveaux domaines d'exercice du génie peuvent ne pas comprendre pleinement ou ne pas prendre totalement en compte les impacts et les obligations professionnelles et éthiques à long terme. Nous fournirons aux organismes de réglementation de l'information sur les répercussions à long terme de l'exercice du génie dans de nouveaux domaines, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation des obligations professionnelles et éthiques. De cette façon, les organismes de réglementation pourront renseigner les titulaires de permis sur ces nouveaux domaines d'exercice et réglementer plus efficacement.</p> |  |
| <b>Les indices du succès</b>  | <p>A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession.</p> <p>Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents.</p>  |  |

| PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30  |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
|--|---|--|--|--|------|--|--|--|------|--|--|--|
| État :        |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| Activités planifiées (établies en juin 2021)   | 2022  |  |  |  | 2023 |  |  |  | 2024 |  |  |  |
| 1. Stratégie nationale de recherche  |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 3. Conférence nationale annuelle 30 en 30  |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 4. Rapport sur les mesures nationales et régionales  |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 5. Mobilisation des employeurs   |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 6. Ressources nationales   |   |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| <b>Rapports trimestriels 2023</b>  | <b>TR1</b>  |  |  |  |      |  | <b>TR2</b>   |  |      |  |  |  |
| 1. Stratégie nationale de recherche  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un gestionnaire de projet a été retenu.</li> <li>La phase de lancement du projet a été prolongée jusqu'au deuxième trimestre.</li> </ul>   |  |  |  |      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ébauche de la demande de propositions (DP) est prête à être distribuée.</li> <li>La DP sera publiée au troisième trimestre.</li> </ul>  |  |      |  |  |  |
| 2. Faciliter la collaboration et l'échange d'information avec les organismes de réglementation | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une infolettre sur 30 en 30 et des mises à jour mensuelles sur des projets clés sont envoyées aux organismes de réglementation et au réseau des champions et championnes 30 en 30.</li> </ul>  |  |  |  |      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'infolettre mensuelle a été distribuée.</li> <li>Des réunions trimestrielles ont eu lieu.</li> </ul>   |  |      |  |  |  |
| 3. Conférence nationale annuelle 30 en 30  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Changement de la date de la conférence pour l'aligner sur celle de l'assemblée annuelle des membres.</li> <li>Établissement d'un partenariat avec Engineers Nova Scotia pour la conférence de 2023.</li> <li>Consultation des champions et championnes de l'initiative 30 en 30 et établissement du programme de la conférence.</li> <li>Finalisation de la logistique de l'événement.</li> </ul>  |  |  |  |      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>La conférence s'est déroulée avec succès.</li> </ul>  |  |      |  |  |  |
| 4. Rapport sur les mesures nationales et régionales  | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'analyse des données commencera au troisième trimestre.</li> </ul>  |  |  |  |      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les données pour le rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale ont été collectées et analysées.</li> <li>Le rapport est en cours d'ébauche.</li> </ul>                      |  |      |  |  |  |
| 5. Mobilisation des employeurs   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Collaboration avec les organismes de réglementation afin d'identifier des représentants d'employeurs d'ingénieurs et de commencer à s'assurer de leur participation à notre sommet en personne sur le leadership des employeurs ayant pour thème « Se faire les champions du changement ».</li> <li>Rencontre avec le personnel interne des Affaires réglementaires afin d'examiner la recommandation relative à la stratégie de mobilisation des employeurs à mettre</li> </ul> |  |  |  |      |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification d'employeurs champions possibles dans le cadre du sommet sur le leadership.</li> <li>Une présentation aux responsables de l'exercice est prévue au troisième trimestre.</li> </ul> |  |      |  |  |  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | en place par les organismes de réglementation  |   |
| <b>6. Ressources nationales</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication d'une version actualisée du guide <a href="#">Gérer les transitions</a>.</li> <li>• La découverte et l'analyse des lacunes dans les ressources ont donné lieu à la création d'un supplément et d'une formation pour combler les lacunes cernées dans le guide du BCCAG sur l'équité des genres en milieu de travail.</li> <li>• Trois de nos groupes de travail 30 en 30 se sont réunis pour échanger leurs connaissances et soutenir la séance virtuelle de préparation de la conférence 30 en 30.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue d'une séance virtuelle sur le supplément au guide <a href="#">Gérer les transitions</a>, à laquelle 80 participants se sont joints.</li> </ul> |
| <b>Résumé de la priorité stratégique</b> |  |   |
| <b>Notre action</b>                      | Soutenir les progrès vers la réalisation de l'objectif 30 en 30 et développer la capacité d'Ingénieurs Canada à s'attaquer aux problèmes sous-jacents qui freinent les progrès.  |   |
| <b>Les indices du succès</b>             | <p>A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice.</p> <p>B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs.</p> <p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p> <p>Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+.</p> |   |

| PS2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice                           |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
|--|------|--|--|--|------|--|--|--|------|--|--|--|
| État :  |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| Activités planifiées (établies en juin 2021)   | 2022 |  |  |  | 2023 |  |  |  | 2024 |  |  |  |
| 1. Campagne de marketing   |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice                            |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie   |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 4. Recherche fondamentale  |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |

| Rapports trimestriels 2023   | TR1   | TR2   |
|--|---|---|
| 1. Campagne marketing  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les achats médias ont été approuvés, la production réalisée et le concept créatif également approuvé.</li> <li>À la fin du trimestre, la campagne en était aux dernières étapes de préparation et devait être lancée le 10 avril 2023.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le lancement de printemps s'est déroulé avec succès et les indicateurs clés ont été atteints ou dépassés pour ce lancement ou, dans certains cas, pour l'année.</li> <li>Le bilan complet sera présenté au troisième trimestre.</li> </ul> |
| 2. Outils de communication sur la valeur du permis d'exercice                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le contenu du cadre de messages a été accepté par les conseillers des organismes de réglementation et les responsables des communications.</li> <li>Le contenu passe à la mise en page et à la conception, qui seront officiellement livrées au deuxième trimestre.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le cadre de messages sera fourni aux organismes de réglementation au troisième trimestre.</li> </ul>   |
| 3. Programmes de sensibilisation à l'intention des diplômés et des stagiaires en génie | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'élaboration de la stratégie et du programme de sensibilisation est en cours, sur la base des recommandations reçues en 2022.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'élaboration de la stratégie et du programme de sensibilisation est en cours, et le lancement est prévu pour le troisième trimestre.</li> </ul>   |
| 4. Recherche fondamentale  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun travail ce trimestre, tel que planifié.</li> </ul>   |
| <b>Résumé de la priorité stratégique</b>   |   |   |
| <b>Notre action</b>  | Nous comblerons cet écart au moyen d'un message national cohérent qui sensibilisera le public, les diplômés en génie, les ingénieurs stagiaires et les employeurs à la diversité au sein de la profession, à la richesse du génie aussi bien dans les disciplines nouvelles que traditionnelles, et à la valeur du permis d'exercice.   |   |
| <b>Les indices du succès</b>   | <p>A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée.</p> <p>B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice.</p> <p>Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages, et d'outils de marketing.</p> |   |

| PS3.1 Maintenir notre engagement envers l'excellence              |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
|---|------|--|--|--|------|--|--|--|------|--|--|--|
| État : >>>>   |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| Activités planifiées (établies en juin 2021)                      | 2022 |  |  |  | 2023 |  |  |  | 2024 |  |  |  |
| 1. Soutenir une culture d'excellence                              |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues          |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 3. Confirmer les mesures et la durabilité                         |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |
| 4. Obtenir la certification de niveau Platine d'Excellence Canada |      |  |  |  |      |  |  |  |      |  |  |  |

| Rapports trimestriels 2023                               | TR1   | TR2   |
|--|---|---|
| 1. Soutenir une culture d'excellence                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des tactiques de communication et d'engagement renouvelées ont été élaborées en consultation avec le personnel et la haute direction, et leur mise en œuvre est prévue pour le deuxième trimestre.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Des séances pour le personnel sur les pratiques innovantes et émergentes (appelées FIKA) se sont tenues avec succès.</li> <li>Le personnel a été informé des exigences relatives à la certification de niveau Platine en 2024 et de ce à quoi il faut s'attendre pour obtenir cette certification.</li> </ul>  |
| 2. Cerner et mettre en œuvre des améliorations continues | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout travail lié à la correction des lacunes antérieures a été inclus dans le processus de planification et le cycle de gestion des performances en cours.</li> <li>Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite de l'auto-évaluation mentionnée ci-dessous.</li> </ul>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres améliorations ont été mises en œuvre dans le cadre du processus de planification pour 2024.</li> <li>Aucune nouvelle lacune n'est apparue à la suite du sondage sur l'engagement des employés et de l'auto-évaluation réalisée par le personnel sur le rendement global de l'organisation par rapport aux moteurs de l'excellence.</li> </ul> |
| 3. Confirmer les mesures et la durabilité                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une auto-évaluation opérationnelle a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022. L'organisation est évaluée par rapport à la norme d'excellence organisationnelle élaborée par <a href="#">Excellence Canada</a>.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une auto-évaluation a été réalisée en tenant compte des résultats du sondage sur l'engagement des employés de 2022.</li> <li>Des plans pour une auto-évaluation interne avant la soumission au premier trimestre de 2024 ont été élaborés.</li> </ul>  |
| 4. Obtenir la certification de niveau Platine            | <ul style="list-style-type: none"> <li>La soumission est en cours d'élaboration en consultation avec la haute direction.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>La soumission est en cours d'élaboration, en collaboration avec la haute direction.</li> </ul>   |

| <b>Résumé de la priorité stratégique</b> |   |
|--|---|
| <b>Notre action</b>                      | Des changements sont encore demandés et nous subissons des pressions pour répondre aux besoins divers et changeants des organismes de réglementation du génie, des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté des ingénieurs. Pour nous adapter en permanence, nous devons adopter une approche efficace et durable garantissant que nous sommes un organisme très performant. D'ici 2024, nous obtiendrons la certification de niveau Platine d'Excellence Canada en démontrant que, conformément aux exigences de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être, notre performance s'améliore constamment, en plus d'être mesurable et soutenue sur une période d'au moins trois ans. |
| <b>Les indices du succès</b>             | <p>A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs.</p> <p>B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé.</p> <p>Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance.</p>  |

## Résumé – Comment mesurerons-nous le succès en 2024?

| Priorité stratégique  | Les indices du succès   | Comment mesurerons-nous le succès en 2024?  |
|---|---|---|
| <b>PS1. Examiner et valider le but et la portée de l'agrément</b> | A. Toutes les parties prenantes connaissent les modes d'agrément utilisés à l'échelle nationale et internationale.  | A1. Publication du rapport d'analyse comparative du système d'agrément  |
|   | B. Toutes les parties prenantes connaissent la réalité actuelle et les possibilités futures de la formation en génie.   | B1. Publication du rapport sur la formation en génie  |
|   | C. Les organismes de réglementation ont une exigence de formation universitaire s'appliquant à tous pour l'obtention du permis d'exercice.  | C1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice.<br>C2. Les organismes de réglementation reçoivent l'exigence de formation universitaire et tous les chefs de direction s'engagent à l'appliquer et à la communiquer à tous les groupes pertinents.<br>C3. Le BCAPG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents.<br>C4. Le BCCAG reçoit l'exigence de formation universitaire et s'engage à l'incorporer dans ses documents.<br>C5. Les EES reçoivent l'exigence de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercice. |
|   | D. Toutes les parties prenantes comprennent le but de l'agrément.   | D1. Le conseil d'Ingénieurs Canada adopte une motion confirmant le but de l'agrément<br>D2. Les organismes de réglementation reçoivent la confirmation du but de l'agrément, et tous les chefs de direction s'engagent à le communiquer à tous les groupes pertinents<br>D3. Le BCAPG publie le but confirmé de l'agrément<br>D4. Les membres du BCCAG reçoivent la confirmation du but de l'agrément<br>D5. Les établissements d'enseignement supérieur (EES) reçoivent la confirmation du but de l'agrément<br>D6. Les étudiants reçoivent, par l'entremise de la FCEG, la confirmation du but de l'agrément  |
|   | E. Ingénieurs Canada, y compris le BCAPG et le BCCAG, ont des directives pour mettre en œuvre des systèmes conformes au but et à l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice. | E1. Le rapport sur la voie à suivre est publié et distribué à tous les organismes de réglementation, au BCAPG, au BCCAG, au chef de la direction d'Ingénieurs Canada, à DDIC et à la FCEG.  |
| <b>PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation</b>        | A. Ingénieurs Canada a un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation réglementaire.  | A1. Rapports de consultation qui documentent les points de vue de tous les organismes de réglementation.<br>A2. Production d'un énoncé national de collaboration signé par les organismes de réglementation.<br>A3. Les chefs de direction des organismes de réglementation définissent au moins un domaine d'intervention pour l'harmonisation future.   |

| Priorité stratégique   | Les indices du succès  | Comment mesurerons-nous le succès en 2024?  |
|--|--|---|
|  | B. Les organismes de réglementation profitent de la collaboration et du partage des ressources, ce qui améliorer les pratiques   | <p>B1. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration de programmes, produits, services, informations ou processus</p> <p>B2. Nombre d'organismes de réglementation qui utilisent les programmes, produits, services, informations ou processus promus à l'échelle nationale.</p>  |
| PS1.3 Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie | A. Les organismes de réglementation reçoivent l'information nécessaire pour adapter leurs processus d'admission, d'application de la loi et d'exercice et pour faire respecter les normes déontologiques encadrant l'exercice de la profession                                       | <p>A1. Des documents de recherche sur les nouveaux domaines d'exercice du génie sont publiés et distribués aux organismes de réglementation.</p> <p>A2. Les organismes de réglementation indiquent qu'ils lisent les rapports, qu'ils en tiennent compte dans leur prise de décision ou que ces rapports les ont aidés à remplir leur mandat.</p> <p>A3. Valeur des documents de recherche perçue par les organismes de réglementation.</p>   |
|  | B. Le gouvernement fédéral est sensibilisé à l'importance du travail des ingénieurs dans les domaines émergents  | <p>B1. Un nouvel énoncé de principe national sur les disciplines émergentes est élaboré, si cela est approprié.</p> <p>B2. Nombre de contacts (consultations par écrit et rencontres en personne) avec des parlementaires ou des hauts fonctionnaires fédéraux sur des questions relatives aux nouveaux domaines d'exercice du génie</p>  |
| PS2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30                                      | A. Les organismes de réglementation disposent de l'information et du soutien leur permettant d'accroître l'inclusion et le nombre de diplômés en génie qui s'inscrivent au processus d'obtention du permis d'exercice  | <p>A1. Élaboration et application d'une stratégie nationale de recherche sur les données démographiques en matière de diversité, et recherche qualitative sur l'équité, la diversité et l'inclusion</p> <p>A2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie; qui participent à l'élaboration seulement; qui n'y participent pas.</p> <p>A3. Publication de rapports de recherche dans le site Web d'Ingénieurs Canada</p> <p>A4. Nombre de partenaires participant à l'élaboration de rapports de recherche (élaboration et participation; participation seulement; aucune participation).</p> <p>A5. Facilitation de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes de réglementation (p. ex. : coordination continue des groupes de travail 30 en 30; communications répondant aux besoins des organismes de réglementation)</p> <p>A6. Tenue de trois ou quatre rencontres annuelles avec les organismes de réglementation</p> |
|  | B. La représentation des femmes augmente à chaque étape du cheminement, à savoir parmi les groupes suivants : population étudiante dans les établissements d'enseignement supérieur (EES), diplômés, ingénieurs stagiaires, nouveaux titulaires d'un permis d'exercice et ingénieurs | <p>B1. Rapports sur les mesures nationales et régionales :<br/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir aux organismes de réglementation des outils leur permettant de faire le suivi et de produire des rapports sur les mesures relatives à 30 en 30.</li> </ul> </p> <p>B2. Publication annuelle du Rapport national d'enquête sur les effectifs</p> <p>B3. Collecte annuelle de mesures relatives aux fiches de pointage des organismes de réglementation</p>  |

| Priorité stratégique | Les indices du succès  | Comment mesurerons-nous le succès en 2024?   |
|----------------------|--|--|
|                      |  | <p>B4. Présentation du rapport sommaire annuel sur les fiches de pointage au conseil et au Groupe des chefs de direction</p> <p>B5. Participation de trois ou quatre organismes de réglementation à l'élaboration et à l'utilisation de la cible</p>   |
|                      | <p>C. Les employeurs disposent de l'information leur permettant de créer un milieu de travail plus équitable, diversifié et inclusif.</p>  | <p>C1. Parachever la mise en œuvre des recommandations du rapport d'ACG+* sur la mobilisation des employeurs.</p> <p>C2. Création d'une stratégie nationale de mobilisation des employeurs à laquelle adhèrent les organismes de réglementation, et qui table sur le réseau existant de champions et championnes 30 en 30.</p> <p>C3. Tous les organismes de réglementation contribuent à la stratégie nationale.</p> <p>C4. Reconnaissance de l'excellence des employeurs dans le cadre de l'initiative 30 en 30</p>  |
|                      | <p>D. Les leçons tirées de 30 en 30 éclairent les initiatives visant à accroître la représentation des groupes sous-représentés, notamment des Autochtones, des personnes racisées et des membres de la communauté LGBTQ2+</p> | <p>D1. Tenue de la Conférence annuelle 30 en 30 de 2022 à 2024, en invitant les organismes de réglementation, les EES et les employeurs à contribuer à un changement de culture au sein de la profession d'ingénieur lors d'un événement national hautement visible et largement accessible, mettant en valeur des pratiques exemplaires, des recherches importantes et des outils pratiques.</p> <p>D2. Nombre d'organismes de réglementation qui contribuent et participent à la préparation de la conférence.</p> <p>D3. Nombre d'employeurs qui contribuent et participent à la conférence.</p> <p>D4. Création de ressources nationales qui correspondent aux recommandations et aux pratiques exemplaires décrites dans des recherches précédentes. Par exemple, une ressource basée sur le rapport d'ACG+* de 2021, que les organismes de réglementation peuvent utiliser pour améliorer leurs programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs.</p> <p>D5. Le nombre d'organismes de réglementation participants qui font la promotion des ressources nationales</p> <p>*Définition : L'ACG+ (analyse comparative axée sur le genre) est un processus d'analyse créé par Femmes et Égalité des genres Canada; utilisée partout au pays par le gouvernement fédéral et bien connu dans la plupart des secteurs; tient compte de facteurs identitaires multiples et divers qui se recoupent et ont un impact sur la façon dont différentes personnes comprennent et vivent les initiatives.</p> |

| Priorité stratégique  | Les indices du succès  | Comment mesurerons-nous le succès en 2024?  |
|---|--|---|
| <b>PS2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice</b> | A. Les publics visés perçoivent les ingénieurs comme étant dignes de confiance et savent que la profession est réglementée   | A1. Recherche sur les perceptions des publics visés avant et après la campagne<br>A2. Nombre d'impressions et d'actions<br>A3. Valeur de la médiatisation méritée*<br>A4. Nombre d'interactions en ligne et sentiments* qui s'en dégagent<br><br>*Définitions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiatisation méritée : couverture relayée gratuitement dans les médias</li> <li>• Valeur de la médiatisation méritée : la valeur estimative de cette couverture médiatique</li> <li>• Analyse des sentiments : analyse de la tonalité des commentaires</li> </ul> |
|   | B. Les diplômés en génie et les ingénieurs stagiaires prennent conscience de la valeur du permis d'exercice  | B1. Recherche sur les perceptions des diplômés et des stagiaires en génie avant et après la campagne<br>B2. Nombre d'impressions et d'actions<br>B3. Nombre d'interactions en ligne et sentiments qui s'en dégagent   |
|   | C. Les organismes de réglementation se sont dotés d'un cadre national efficace pour l'élaboration de messages et d'outils de marketing                               | C1. Nombre d'organismes de réglementation qui participent à l'élaboration du cadre et des outils, et nature de leur participation.<br>C2. Les organismes de réglementation déterminent où et comment les messages et les outils seront utilisés; suivi visant à confirmer l'utilisation.<br>C3. Réception continue de commentaires sur le projet  |
| <b>PS3. Maintenir notre engagement envers l'excellence</b>              | A. Les produits et services sont mis efficacement à la disposition des organismes de réglementation, des EES et de la communauté des ingénieurs                      | A1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe  |
|   | B. Il y a un engagement accru de la part du personnel, ce dernier reste en poste plus longtemps, travaille au sein d'équipes motivées et jouit d'une meilleure santé | B1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe  |
|   | C. Ingénieurs Canada maintient un haut niveau de performance   | C1. Obtention de la certification de niveau Platine dans le cadre de l'analyse comparative externe  |

**PROCÈS-VERBAL DE LA 220<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA**

26 mai 2023, de 8 h 30 à 16 h 30 (HA)

Réunion hybride : Hôtel Halifax Marriott Harbourfront, Halifax (N.-É.) | Zoom

|  |  |
|--|--|
| <b>Administrateurs présents :</b>  |  |
| K. Baig, présidente, Québec<br>N. Hill, présidente élue, Ontario<br>D. Chui, président sortant, Ontario<br>A. Arenja, Ontario<br>N. Avila, Alberta<br>E. Barber, Saskatchewan<br>A. Baril, Québec<br>C. Bellini, Ontario<br>M. Belletête, Québec<br>G. Connolly, Île-du-Prince-Édouard<br>C. Cumming, Nouvelle-Écosse  | A. English, Colombie-Britannique<br>S. Jha, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut<br>T. Joseph, Alberta<br>M. Rose, Nouveau-Brunswick<br>D. Nedohin-Macek, Manitoba<br>D. Spracklin-Reid, Terre-Neuve-et-Labrador<br>M. Sterling, Ontario<br>N. Turgeon, Québec<br>J. Van der Put, Alberta<br>M. Wrinch, Colombie-Britannique   |
| <b>Administrateurs absents :</b>   |  |
| A. Anderson, Engineers Yukon   | V. Benz, Alberta   |
| <b>Conseillère présente :</b>  |  |
| L. Daborn, présidente, Groupe des chefs de direction   |  |
| <b>Personnes relevant directement du conseil :</b>   |  |
| M. Hodges, présidente du BCCAG<br>P. Klink, présidente du BCAPG  | G. McDonald, chef de la direction<br>L. Go, avocat général et secrétaire général   |
| <b>Observateurs présents :</b>   |  |
| D. Abrahams, PEO<br>M. Adams, président, Engineers and Geoscientists BC<br>C. Betancourt Lee, vice-présidente, Advocacy, FCEG (en ligne)<br>C. Borg, fournisseur de programme d'affinité<br>F. Collins, vice-président du BCCAG, N.-B.<br>N. Colucci, président, PEO (en ligne)<br>P. Cyrus, vice-président du BCAPG, N.-É.<br>K. Deluzio, président sortant de DDIC (en ligne)<br>L. Doig, présidente sortante, APEGA<br>M. Fewer, chef de la direction, T.-N-et-Labrador<br>M. Gregoire, chef de la direction, Manitoba<br>S. Grant, Assurance TD<br>S. Holko, présidente, OSPE<br>S. Holmes, directrice générale et registraire, APEGS<br>H. Kennedy, nouvelle administratrice, Alberta (en ligne)<br>K. King, directrice générale, Engineers Yukon<br>T. Kirkby, nouvel administrateur, Ontario<br>S. Kresta, présidente, DDIC | D. Lamont, président, FCEG (en ligne)<br>J. Landrigan, directeur général et registraire, Engineers PEI (en ligne)<br>S. Larivière-Mantha, présidente de l'OIQ et nouvelle administratrice<br>P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia<br>V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG<br>J. Nagendran, chef de la direction et registraire, APEGA (en ligne)<br>S. Perruzza, chef de la direction, OSPE<br>G. Pickard, fournisseur de programme d'affinité<br>M. Perry, vice-président, Engineers PEI<br>M. Plante, présidente, APEGA<br>K. Ryan, Manuvie<br>J. Samaras, directeur, Manuvie<br>N. Serraglio, Canada Vie<br>M. Sherren, président, Engineers PEI (en ligne)<br>G. Vogelsang, président, SK<br>A. Waldie, chef de la direction, Géoscientifiques Canada<br>H. Yang, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC |
| <b>Membres du personnel présents :</b>   |  |
| J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil<br>T. Boucher, gestionnaire, Services aux membres<br>R. Melsom, secrétaire, BCCAG<br>D. Menard, directeur, Finances<br>J. Chou, coordonnatrice de la gouvernance<br>M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle (en ligne)  | S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires<br>C. Roy, associée, Services aux membres<br>J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques<br>J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques et Relations gouvernementales<br>H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle (en ligne)<br>M. Warken, secrétaire, BCAPG   |

## 1. Ouverture de la réunion

### 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

K. Baig, présidente, ouvre la réunion à 8 h 32 (HA). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

#### ***Motion 2023-05-1D***

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier l'ordre des discussions.***

#### ***Adoptée***

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

K. Baig présente un moment de diversité portant sur les cibles en matière de diversité.

### 1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

### 1.3 Examen de la réunion précédente

#### **a) Liste des mesures de suivi**

La liste a été distribuée à l'avance. Il n'y a aucune mesure de suivi en suspens.

#### **b) Liste de présence des membres du conseil**

La liste a été distribuée à l'avance.

## 2. Rapports de la direction

### 2.1 Rapport de la présidente

K. Baig fait le point sur ses activités liées à Ingénieurs Canada depuis la dernière réunion du conseil :

- Présentations dans le cadre de trois conférences;
- Réunions hebdomadaires avec G. McDonald, chef de la direction d'Ingénieurs Canada;
- Messages par vidéo lors des assemblées annuelles des membres de divers organismes de réglementation.

### 2.2 Rapport du chef de la direction

G. McDonald fait le point sur les activités opérationnelles menées depuis la dernière réunion du conseil, telles qu'elles sont communiquées dans sa mise à jour hebdomadaire par courriel adressée aux parties prenantes. Il fait également état des résultats du sondage triennal sur l'engagement des employés, qui ont été examinés par le Comité RH lors de sa réunion du 30 mars 2023.

- Les membres du conseil demandent de plus amples informations sur les discussions de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA) avec le gouvernement albertain au sujet de l'utilisation sans permis du titre restreint « ingénieur en logiciel ». J. Nagendran, registraire et chef de la direction de l'APEGA, fait part des risques associés à l'utilisation non réglementée du titre et des plaintes des entreprises de logiciels selon lesquelles les restrictions entravent le recrutement et la concurrence. À l'heure actuelle, aucune mesure n'est demandée à Ingénieurs Canada ou à son conseil.

- Le conseil reconnaît l'impact que la récente décision de Professional Engineers Ontario (PEO) de devenir partenaire affilié du Programme d'assurance habitation et automobile de TD aura sur les réserves d'Ingénieurs Canada dans les années à venir. Dans le cadre de son prochain plan de travail, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) supervisera, au nom du conseil, le processus de budgétisation afin de s'assurer que les dépenses futures sont réduites pour s'aligner sur les revenus prévus qui ne comprennent plus la part des fonds d'affinité revenant à PEO.
- On reconnaît les résultats globalement positifs du sondage sur l'engagement des employés. On indique que l'équipe de direction souhaite en savoir plus sur l'équilibre vie professionnelle-vie privée des employés afin de l'améliorer dans la mesure du possible.

### 2.3 Rapport sur le Plan stratégique 2022-2024

G. McDonald présente le rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR1 qui a été distribué à l'avance au conseil. Au cours de la discussion qui suit, les points suivants sont soulevés :

- Les documents et les énoncés de position qui contribuent à la PS1.3, Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie, seront identifiés par diverses sources, par exemple, les responsables de la discipline et de l'application de la loi. Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) a inclus dans son plan de travail l'élaboration d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur la réglementation des nouvelles disciplines.
- Il conviendrait d'envisager d'aller au-delà des objectifs de l'initiative 30 en 30 dans le prochain plan stratégique et de souligner l'importance de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité.
- Les résultats de la campagne « Construire l'avenir » seront communiqués au conseil dès qu'ils seront disponibles.
- Le groupe des chefs de la direction a discuté de la décision de PEO de suspendre son programme d'ingénieur stagiaire.

S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires, Ingénieurs Canada, fait le point sur les progrès du projet Avenir de l'agrément en génie depuis l'atelier de prospective de février dernier. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance.

Le conseil réfléchit à l'opportunité de solliciter la contribution de l'industrie au processus actuel de vision et de planification, ainsi qu'au développement et à l'opérationnalisation du futur système d'agrément. On fait également remarquer que l'agrément ne devrait pas être le seul moyen d'assurer la solidité de la profession.

### 2.4 Rapport du Groupe des chefs de la direction

L. Daborn, conseillère du groupe auprès du conseil, présente les diapos distribuées à l'avance pour faire le point sur la réunion du groupe tenue la veille, le 25 mai.

On note que la Société des sept gardiens s'efforce de rendre la cérémonie de prise du jonc plus inclusive. La société examine actuellement les nouveaux poèmes en anglais et en français qui ont été proposés pour utilisation dans le *Rite d'engagement de l'ingénieur*. En juin, les membres se réuniront pour discuter des arguments en faveur du changement. On tiendra le Groupe des chefs de la direction au courant de ce travail.

## 2.5 Rapport du Groupe des présidents

M. Adams, président, Engineers and Geoscientists BC, présente les diapositives distribuées au préalable pour faire le point sur la réunion du groupe qui s'est tenue la veille, le 25 mai 2023. Les commentaires suivants sont formulés :

- Le conseil prend note de la demande de mise à jour annuelle du Comité sur l'avenir de l'agrément en génie.
- On souligne qu'il existe une tendance à séparer la promotion des intérêts de la profession et la réglementation, et qu'il est important que les organismes de réglementation prennent l'initiative de ce changement au lieu de réagir aux exigences des gouvernements. Cette tendance est susceptible d'entraîner des changements de terminologie.
- On propose qu'Ingénieurs Canada envisage d'utiliser l'expression « bonne réglementation », qui sous-entend la prestation d'un service final au public, par opposition à « autoréglementation », qui peut impliquer une focalisation sur les organismes de réglementation.

## 3. **Ordre du jour de consentement**

### 3.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 23 février 2023 soit approuvé.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 5 avril 2023 soit approuvé.

### 3.2 Le point sur le plan d'action après l'atelier du conseil de juin 2022

### 3.3 Rapport de consultation

### 3.4 Liste des organisations partenaires

### 3.5 Le point sur le Défi 50-30

### 3.6 Énoncés de principe nationaux

- a) QUE les nouveaux énoncés de principe nationaux suivants soient approuvés :
  - Façonner un avenir durable : Rôle des ingénieurs pour aider le Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050
  - Exercice professionnel dans le domaine du génie biomédical
- b) QUE la version actualisée de l'énoncé de principe national suivant soit approuvée :
  - Règlementation fédérale sur la conception des petits bateaux de pêche

### 3.7 Nominations au BCAPG

QUE les nominations suivantes au BCAPG soient approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026 :

- Pierre Bourque, membre hors cadre (deuxième mandat)
- Mrinal Mandal, représentant de l'Alberta (deuxième mandat)
- Julius Pataky, représentant de la Colombie-Britannique (troisième mandat)
- Tara Zrymiak, représentante du Manitoba et de la Saskatchewan (troisième mandat)
- Jason Foster, membre hors cadre (nouveau membre)
- Michael Roach, membre hors cadre (nouveau membre)

### 3.8 Nominations au BCCAG

QUE les nominations suivantes au BCCAG soient approuvées pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026 :

- Anil Gupta, représentant de l'Alberta (deuxième mandat)
- Adam Wallace, représentant de la région du Nord (nouveau membre)
- Farzad Rayengani, représentant de l'Ontario (nouveau membre)
- Carol MacQuarrie, membre hors cadre (nouveau membre)

**Motion 2023-05-2D**

**Présentée et appuyée**

**QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3,1 à 3.8) soient approuvées au moyen d'une seule motion.**

**Adoptée**

**4. Affaires/décisions du conseil**

**4.1 Profil de risques de l'organisation**

A. Arenja, président du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), présente le profil de risques de l'organisation, qui a été distribué au préalable au conseil pour information. Il indique que le Comité FAGR de 2022-2023 a recommandé que le registre des risques soit révisé sur une base annuelle plutôt que trimestrielle.

- Les membres du conseil reconnaissent que peu de changements sont apportés aux registres des risques sur une base trimestrielle et que, par conséquent, le calendrier d'examen trimestriel n'a qu'une valeur limitée. Les membres du conseil reconnaissent également qu'ils sont tenus, en tant que fiduciaires, de surveiller les risques émergents pour l'organisation, au-delà de ce qui peut être consigné dans le registre des risques. Le plan de travail 2023-2024 du Comité FAGR comprendra un examen annuel, plutôt que trimestriel, du registre des risques. On demandera au Comité sur la gouvernance de mettre à jour le mandat du Comité FAGR afin de refléter le fait qu'il examinera les risques du conseil sur une base annuelle.
- On fait remarquer qu'au moment de l'examen du registre des risques par le Comité FAGR, le 10 mars 2023, il n'était pas certain que PEO se prévaudrait des revenus d'affinité. Cette possibilité est depuis devenue une certitude, ce qui peut avoir un impact sur le risque du conseil lié à une réduction de la viabilité financière à long terme.
- On indique que le pourcentage d'ingénieurs nouvellement titulaires s'identifiant comme des femmes a baissé depuis 2020. Toutefois, le nombre total d'ingénieurs s'identifiant comme femmes a augmenté.

**4.2 Produits du BCCAG**

M. A., Hodges, présidente du BCCAG, soumet à l'approbation du conseil trois produits qui ont été distribués à l'avance :

- a) Nouveau Guide sur la consultation et la mobilisation des Autochtones à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie (pour diffusion au public)
  - Le Conseil reconnaît non seulement la valeur du nouveau guide, mais aussi l'approche basée sur les rassemblements utilisée pour sa préparation.
  - On confirme que le guide sera réexaminé par le BCCAG au moins tous les six ans.
  - Le conseil propose que, compte tenu de son importance, le guide soit largement diffusé au moyen d'un communiqué de presse soulignant comment l'application du guide pourra améliorer les résultats des travaux d'ingénierie et la guérison collective.

**Motion 2023-05-3D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil, sur recommandation du BCCAG, approuve le nouveau Guide sur la consultation et la mobilisation des Autochtones à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie (pour diffusion au public).**

**Adoptée**

b) Étude de faisabilité d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG (pour diffusion uniquement auprès des membres)

- Le conseil souligne la contribution potentielle de l'étude de faisabilité à la Priorité stratégique 1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation.
- La direction, la présidente du BCAPG et la présidente de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) notent également la contribution potentielle de l'étude à l'établissement des fondements de l'avenir de l'agrément dans le cadre de la Priorité stratégique 1.1, Examiner et valider le but et la portée de l'agrément.

**MESURE DE SUIVI : La direction indiquera aux organismes de réglementation à quel moment l'étude sera publiée dans la zone Membres du site web d'Ingénieurs Canada, qui rassemble des documents à l'usage des organismes de réglementation, étant donné que l'étude a déjà été rendue publique de par son inclusion dans le cahier de travail du conseil.**

**Motion 2023-05-4D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil, sur recommandation du BCCAG, approuve l'étude de faisabilité d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG (pour diffusion uniquement auprès des membres).**

**Adoptée**

c) Révision du Guide sur la bonne moralité (pour diffusion au public)

- On souligne que le Guide sur la bonne moralité a été révisé pour la dernière fois en 2013. Le document définit la bonne moralité en termes généraux et ses annexes fournissent des raisons précises d'enquêter sur la bonne moralité d'une personne.
- Les membres du conseil soulignent la valeur du document pour les organismes de réglementation, qui peuvent ainsi définir des attentes et prendre des décisions concernant la bonne moralité, qui est une exigence pour l'obtention du permis d'exercice.

**Motion 2023-05-5D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil, sur recommandation du BCCAG, approuve la révision du Guide sur la bonne moralité (pour diffusion au public).**

**Adoptée**

4.3 Observateurs aux réunions du conseil

A. English, présidente du Comité sur la gouvernance, présente le résultat des délibérations du comité sur la présence d'observateurs aux réunions du conseil d'Ingénieurs Canada. La question a été

soulevée lors de l'atelier stratégique du conseil de juin 2022 et débattue à huis clos par le conseil lors de sa réunion de février 2023. Le Comité sur la gouvernance recommande qu'un expert externe en gouvernance soit engagé pour orienter le conseil sur cette question. Le Règlement administratif d'Ingénieurs Canada prévoit que les réunions du conseil sont ouvertes aux observateurs et que toute modification du Règlement administratif doit être approuvée par les membres.

Lors de la discussion sur l'engagement d'un consultant externe au cours de l'année prochaine, on félicite le Comité sur la gouvernance d'avoir cherché une solution permettant de traiter rapidement la question. Cependant, les membres du conseil sont largement contre le recours à un consultant pour une seule question de gouvernance, compte tenu de la proposition imminente d'incorporer un examen complet de la gouvernance dans le cadre du Plan stratégique 2025-2029.

***Motion 2023-05-6D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve d'avoir recours à un expert externe en gouvernance pour le conseiller sur le rôle des observateurs, leur participation et leur présence aux réunions du conseil. Cet examen devrait être réalisé dans un délai d'un an.***

***Rejetée***

Les administrateurs et administratrices du conseil discutent de la question de savoir si la présence d'observateurs aux réunions devait être incluse dans un examen plus large de la gouvernance qui est envisagé dans le cadre du Plan stratégique 2025-2029. Bien qu'il soit noté qu'il pourrait être trop prescriptif d'isoler une question spécifique à examiner si l'examen était confirmé, le conseil est globalement en faveur de l'approche proposée.

***Motion 2023-05-7D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur la recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve l'inclusion d'un examen des rôles des observateurs, de leur participation et de leur présence aux réunions du conseil dans le cadre d'un examen plus large de la gouvernance qui sera mené dans le cadre du Plan stratégique 2025-2029.***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

***4.4 Révision des politiques du conseil***

Au nom du Comité sur la gouvernance, A. English soumet à la considération du conseil les révisions de sept (7) politiques du conseil. Les révisions proposées, accompagnées de justifications, ont été distribuées à l'avance.

A. English note les changements mineurs proposés à la Politique du conseil 1.2, *Principes directeurs*, et souligne la recommandation que la politique soit revue tous les trois (3) ans à l'avenir.

***Motion 2023-05-8D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve la révision de la Politique du conseil 1.2, Principes directeurs.***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

A. English rappelle au conseil que, lors d'une réunion précédente, on a soulevé la préoccupation que la Politique du conseil 4.3, *Code de conduite*, ne contenait pas d'article sur les appels. Après examen de la politique, le Comité sur la gouvernance a proposé des révisions mineures afin de renforcer le processus d'appel existant énoncé dans l'article 4.3.4(5).

On confirme que la politique permet à un plaignant de faire appel de la procédure d'examen en général ainsi que du résultat d'une enquête.

***Motion 2023-05-9D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve la révision de la Politique du conseil 4.3, Code de conduite.***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

A. English présente les modifications proposées des Politiques du conseil 4.9, *Rôle des présidents (président élu, président et président sortant)* et 6.13, *Processus de mise en candidature et d'élection du président élu*, qui auraient pour effet de prolonger les mandats respectifs du président élu et du président d'un an à deux ans. Lors de la discussion qui suit, on fait remarquer qu'il pourrait y avoir moins de membres du conseil intéressés à remplir ces rôles en raison de la prolongation du temps à y consacrer. On suggère également que les durées de ces mandats soient considérées dans le cadre de l'examen de la gouvernance proposée pour le Plan stratégique 2025-2029.

***Motion 2023-05-10D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve les politiques révisées suivantes :***

***4.9 Rôle des présidents (président élu, président et président sortant), et 6,13 Processus de mise en candidature et d'élection du président élu.***

***Rejetée***

A. English présente les modifications proposées de la Politique du conseil 6.9, *Mandat du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie*, qui permettraient aux membres du BCAPG d'effectuer trois mandats de trois ans.

- Des membres du conseil suggèrent que le mandat supplémentaire demandé par le BCAPG pourrait mieux soutenir l'engagement des bénévoles et la conservation de la mémoire institutionnelle.
- Au lieu du changement de politique proposé, on suggère d'envisager la limitation des mandats dans le cadre de l'examen de la gouvernance proposé pour le Plan stratégique 2025-2029. Le conseil est en faveur de la demande du BCAPG.

***Motion 2023-05-11D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve la révision de la Politique du conseil 6.9, Mandat du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

A. English présente la recommandation du Comité sur la gouvernance de réviser la Politique du conseil 6.10, *Mandat du Bureau canadien des conditions d'admission en génie*, afin de prolonger les

mandats du vice-président, du président et du président sortant du BCCAG d'un (1) à deux (2) ans chacun, pour un total de six (6) ans, comme l'a demandé le BCCAG.

- Les membres du conseil sont en faveur de la révision de la politique, soulignant la nécessité d'une continuité du leadership étant donné le temps nécessaire au BCCAG pour élaborer des politiques complexes.
- On suggère également que la modification proposée de la durée des mandats soit considérée comme une solution à court terme qui pourrait être examinée plus en détail dans le cadre de l'examen de la gouvernance proposé pour le Plan stratégique 2025-2029.

***Motion 2023-05-12D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve la révision de la Politique du conseil 6.10, Mandat du Bureau canadien des conditions d'admission en génie.***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

A. English présente les modifications proposées de la Politique du conseil 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*. Elle indique que des révisions mineures ont été apportées pour plus de clarté, et souligne un changement qui permettrait aux bénévoles dont les déplacements en avion prennent quatre heures ou plus de voyager en classe affaires.

- Le président du Comité FAGR confirme que le comité a examiné l'impact financier de l'autorisation des vols en classe affaires, qui coûteraient entre 200 000 \$ et 300 000 \$ par année, avant la décision de Professional Engineers Ontario (PEO) de se prévaloir d'environ 2 millions \$ de revenus du programme d'affinité qui étaient auparavant versés dans les réserves non affectées d'Ingénieurs Canada.
- On suggère que les coûts supplémentaires soutiendraient l'engagement des bénévoles et que des vols flexibles pourraient permettre de réaliser des économies ailleurs, par exemple sur les frais d'hôtel.
- On propose également que la modification de la politique soit une solution provisoire et que d'autres options offrant une flexibilité à moindre coût soient envisagées.

***Motion 2023-05-13D***

***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve la révision de la Politique du conseil 7.1 Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles.***

***Adoptée par la majorité requise des deux tiers***

**4.5 Rapport d'autoévaluation du conseil**

M. Wrinch, président du Comité RH, présente, pour information, le rapport sommaire des résultats du sondage d'autoévaluation du conseil pour 2023, qui a été distribué à l'avance. Les résultats globaux sont positifs. Lors de son atelier de juin, le conseil aura l'occasion de discuter des résultats avec le consultant qui a mené le sondage.

## **5. Rapports**

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles à l'avance dans le site d'Ingénieurs Canada.

### 5.1 BCAPG

P. Klink fait le point au nom du BCAPG.

- Elle rappelle au conseil qu'il a demandé au BCAPG de suspendre la révision des politiques pendant les travaux sur la Priorité stratégique 1.1, Examiner et valider le but et la portée de l'agrément. L'objectif de cette pause est de s'assurer que l'on ne consacre pas d'efforts à des politiques qui pourraient ne plus être pertinentes une fois la priorité stratégique réalisée.
- Dans les mois à venir, le BCAPG étudiera les moyens de soutenir les programmes qui ont été touchés par la décision de Professional Engineers Ontario de suspendre son programme d'ingénieur stagiaire.
- Les deux enjeux identifiés par DDIC qui ne relèvent pas de la compétence actuelle du BCAPG, à savoir l'accroissement de la portée de l'agrément et l'examen indépendant du système d'agrément au Canada, seront traités dans le cadre de la Priorité stratégique 1.1 et de l'Accord de Washington, respectivement.

**MESURE DE SUIVI : Le personnel veillera à ce que tous les documents de réunion du conseil, dont les diapositives des rapports, soient mis à disposition dans le portail du conseil avant les réunions.**

### 5.2 BCCAG

M. Hodges présente un compte rendu au nom du BCCAG.

### 5.3 Comité FAGR

A. Arenja fait le point au nom du Comité FAGR, soulignant que les travaux liés au plan de travail 2022-2023 sont terminés.

### 5.4 Comité sur la gouvernance

A. English fait le point au nom du Comité sur la gouvernance, soulignant que les travaux liés au plan de travail 2022-2023 sont terminés.

### 5.5 Comité RH

M. Wrinch fait le point au nom du Comité RH, soulignant que les travaux liés au plan de travail 2022-2023 sont terminés.

### 5.6 Groupe de travail sur la planification stratégique

N. Hill, présidente élue et présidente du groupe de travail, fait le point sur la prochaine réunion du groupe de travail, qui se tiendra le 6 juin 2023, et sur l'atelier stratégique du conseil, qui aura lieu le 20 juin 2023.

### 5.7 Groupe de travail sur la collaboration

C. Bellini, président du Groupe de travail sur la collaboration, fait le point sur les travaux du groupe.

### 5.8 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph fait le point au nom du réseau 30 en 30. En plus de présenter les diapos distribuées à l'avance, il souligne le succès de la Conférence 30 en 30 qui s'est tenue le mercredi 24 mai, ainsi que les événements qui l'ont précédée.

Il rappelle que la formation *Les 4 saisons de la réconciliation* est accessible en ligne pour les membres du conseil et les inscrits (par l'intermédiaire des organismes de réglementation), leur permettant d'en apprendre davantage sur l'histoire et la culture des communautés autochtones au Canada, sur l'histoire des pensionnats et sur les traités conclus dans tout le pays.

## 6. Comptes rendus annuels des parties prenantes

Les représentants de DDIC et de la FCEG sont invités à présenter leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada.

### 6.1 Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)

S. Kresta, présidente de DDIC, présente le compte rendu.

### 6.2 Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).

D. Lamont, président, et C. Betancourt Lee, vice-présidente, Advocacy, font le point au nom de la FCEG. Les diapos de présentation ont été distribuées à l'avance. Les représentants présentent des renseignements supplémentaires sur la Conférence sur la durabilité en ingénierie de la FCEG.

## 7. Acclamation et nominations

### 7.1 Acclamation du président élu

D. Chui fait le point sur le processus qui a mené à l'acclamation de M. Wrinch en tant que président élu pour 2023-2024, et lui adresse ses félicitations.

### 7.2 Nominations au Comité RH de 2023-2024

M. Wrinch présente la recommandation du Comité RH pour les nominations au Comité RH de 2023-2024, en plus de la présidente, de la présidente sortante et du président élu. On fait remarquer que, normalement, le président sortant préside le Comité RH. Cependant, le comité peut, à sa discrétion, sélectionner un autre membre comme président lors de sa première réunion.

### ***Motion 2023-05-14D***

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les administrateurs suivants au Comité RH de 2023-2024 :***

***a) Arjan Arenja***

***b) Ann English***

***c) Stormy Holmes, conseillère du Groupe des chefs de la direction, nommée par ce groupe***  
***Adoptée***

## 8. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 19 juin 2023 (Niagara-on-the-Lake, ON)
- 5 octobre 2023 (Ottawa, ON)
- 4 décembre 2023 (réunion virtuelle)
- 1<sup>er</sup> mars 2024 (Ottawa, ON)
- 3 avril 2024 (réunion virtuelle)
- 24 mai 2024 (Winnipeg, MB)

Réunions de comités et des groupes de travail de 2023-2024 :

- Comité RH (2023-2024) : 27 mai 2023 (Halifax, NS)
- Tous les comités et groupes de travail (2023-2024) : 19 juin 2023 (Niagara-on-the-Lake, ON)
- Groupe de travail sur la planification stratégique : 23 août 2023 (réunion virtuelle)
- Groupe de travail sur la planification stratégique : 5 octobre 2023 (Réunion hybride - Ottawa, ON et en mode virtuel)
- Groupe de travail sur la planification stratégique : 5 décembre 2023 (réunion virtuelle)

## 9. Séances à huis clos

9.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

**Motion 2023-05-15D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidentes du BCAPG et du BCCAG, le secrétaire général, la gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil, le directeur, Finances et la gestionnaire, Services aux membres.**

**Adoptée**

9.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

**Motion 2023-05-16D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.**

**Adoptée**

9.3 Administrateurs et administratrices seulement

**Motion 2023-05-17D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les membres du conseil.**

**Adoptée**

## 10. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 17 h 3 (HA).

Procès-verbal rédigé par J. Bard Miller au nom de :

Kathy Baig, MBA, FIC, ing., DHC, présidente    Light Go, avocat général et secrétaire général

# PROCÈS-VERBAL DE LA 221<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 19 juin 2023 | De 9 h 30 à 10 h (HE)

Réunion hybride : Pillar and Post, Niagara-on-the-Lake, ON | Zoom

| Administratrices et administrateurs présents :                   |  |
|--|--|
| N. Hill, (présidente), PEO                                       | T. Joseph, APEGA   |
| M. Wrinch, président élu, Engineers & Geoscientists BC           | H. Kennedy, APEGA  |
| A. Anderson, Engineers Yukon                                     | T. Kirkby, PEO   |
| A. Arenja, PEO   | S. Larivière-Mantha, OIQ   |
| N. Avila, APEGA  | M. Mekomba, OIQ  |
| E. Barber, APEGS   | D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB   |
| C. Bellini, PEO  | M. M. Rose, AIGNB  |
| G. Connolly, Engineers PEI                                       | D. Spracklin-Reid, PEGNL   |
| C. Cumming, Engineers Nova Scotia                                | M. Sterling, PEO   |
| A. English, Engineers & Geoscientists BC                         | N. Turgeon, OIQ  |
| S. Jha, NAPEG  | J. Van der Put, APEGA  |
| Administratrice absente :  |  |
| K. Baig, présidente sortante, OIQ                                |  |
| Conseillère présente :   |  |
| L. Daborn, présidente, Groupe des chefs de la direction          |  |
| Personnes relevant directement du conseil :                      |  |
| F. Collins, vice-président, BCCAG                                | G. McDonald, chef de la direction  |
| P. Cyrus, vice-président, BCAPG                                  | L. Go, avocat général et secrétaire général  |
| Membres du personnel présents :                                  |  |
| J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil | N. Proulx, directrice, Ressources humaines (en mode virtuel)                                     |
| J. Chou, coordonnatrice de la gouvernance (en mode virtuel)      | J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques (en mode virtuel) |
| S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires    |  |

## 1. Ouverture de la réunion

### 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La présidente N. Hill, présidente du conseil, ouvre la réunion à 9 h 30 (HE). Elle accueille les participants et les présente, et reconnaît le territoire ancestral.

#### ***Motion 2023-06-1D***

#### ***Présentée et appuyée***

***QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente de la séance soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.***

#### ***Adoptée***

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

### 1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

## 2. Affaires/décisions du conseil

### 2.1 Nomination d'administrateurs et administratrices aux comités, aux groupes de travail et autres affectations

A. Arenja, président du Comité RH, fait remarquer que le Comité RH a pris en compte les préférences personnelles, la continuité des connaissances et les exigences du mandat lors de l'examen des nominations. Les administrateurs et administratrices du conseil ont été nommés au rôle de leur premier ou deuxième

choix. Le Comité RH visait à avoir une bonne diversité dans les différents groupes. A. Arenja a communiqué avec tous les administrateurs et toutes les administratrices au sujet de leurs nominations proposées. Aucune question n'est soulevée.

**Motion 2023-06-2D**

**Présentée et appuyée**

**QUE le conseil nomme les personnes énumérées ci-dessous aux comités, groupes de travail et rôles indiqués, pour les mandats précisés, sur recommandation du Comité RH :**

- a) **Administrateur nommé – BCAPG**
  - **Sudhir Jha (2023-2025)**
- b) **Administrateur nommé – BCCAG**
  - **Tim Kirkby (2023-2025)**
- c) **Champion 30 en 30 (2023-2024)**
  - **Tim Joseph**
- d) **Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (2023-2024)**
  - **Menelika Bekolo**
  - **Christian Bellini**
  - **Dawn Nedohin-Macek**
  - **John Van der Put**
  - **Steve Vieweg**
- e) **Comité sur la gouvernance (2023-2024)**
  - **Alison Anderson**
  - **Ernie Barber**
  - **Geoff Connolly**
  - **Sophie Larivière-Mantha**
  - **Heather Kennedy**

**Adoptée**

**3. Prochaines réunions**

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 5 octobre 2023 (Ottawa, ON)
- 4 décembre 2023 (réunion virtuelle)
- 1<sup>er</sup> mars 2024 (Ottawa, ON)
- 3 avril 2024 (réunion virtuelle)
- 24 mai 2024 (Winnipeg, MB)
- 17 juin 2024 (à confirmer)

Le calendrier des prochaines réunions des comités et des groupes de travail est le suivant :

- 19 juin 2023 (Niagara-on-the-Lake, ON) :
  - Comité sur la gouvernance
  - Comité FAGR
  - Groupe de travail sur la planification stratégique
  - Groupe de travail sur la collaboration
- Comité RH : 7 septembre 2023 (réunion virtuelle)
- Comité RH : 23 novembre 2023 (réunion virtuelle)
- Comité RH : 14 décembre 2023 (réunion virtuelle)
- Comité RH : 14 mars 2024 (réunion virtuelle)

**4. Séance à huis clos**

**4.1 Administrateurs et administratrices seulement**

**Motion 2023-06-3D**

**Présentée et appuyée**

**QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.**

**Adoptée**

**5. Clôture**

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 10 h 13 (HE).

*Procès-verbal rédigé par J. Chou pour :*

Nancy Hill, B.A.Sc., LL.B., FCAE, FEC, P. Eng., présidente    Light Go, avocat général et secrétaire général

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision par le conseil

| Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail |   | 3.2 |
|--|---|-----|
| Objet :  | Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail du conseil pour 2023-2024  |     |
| Lien avec le plan stratégique/les objectifs :                          | Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs  |     |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :                     | Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)  |     |
| Motion(s) à examiner :   | <p>a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité FAGR.</i></p> <p>b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité sur la gouvernance.</i></p> <p>c) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité des ressources humaines.</i></p> <p>d) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Groupe de travail sur la collaboration.</i></p> |     |
| Votes requis pour adopter la motion :                                  | Majorité simple   |     |
| Transparence :   | Séance ouverte  |     |
| Préparé par :  | J. Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil  |     |
| Présenté par :   | <p>N. Nedohin-Macek, administratrice représentant le Manitoba et présidente du Comité FAGR;</p> <p>A. Anderson, administratrice représentant le Yukon et présidente du Comité sur la gouvernance;</p> <p>A. Arenja, administrateur représentant l'Ontario et président du Comité des RH;</p> <p>C. Bellini, administrateur représentant l'Ontario et président du Groupe de travail sur la collaboration.</p>       |     |

### Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions se rapportant aux politiques financières, d'audit et de gestion des risques, ainsi qu'à la surveillance.
- Le Comité sur la gouvernance est chargé d'accroître l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance et de s'acquitter de la responsabilité du conseil qui consiste à assurer l'élaboration et l'examen périodiques des politiques du conseil.
- Le Comité des ressources humaines (RH) accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en supervisant la prestation opportune du programme d'intégration et de développement des administrateurs et administratrices ainsi qu'en surveillant et en évaluant le rendement du conseil, de ses comités, des administrateurs et administratrices et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.
- Le Groupe de travail sur la collaboration accroît l'efficacité et l'efficience du conseil en définissant le mandat précis d'Ingénieurs Canada d'accroître la collaboration et de l'harmonisation des pratiques réglementaires dans tout le Canada.
- Des plans de travail à l'appui de ces objectifs et visant à s'acquitter des responsabilités décrites dans les mandats respectifs des comités sont rédigés chaque année et présentés au conseil aux fins d'approbation.

## Action/recommandation proposée

- Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail.

## Autres options envisagées

- Aucune. Les comités et les groupes de travail sont tenus de présenter des plans de travail annuels avec des produits livrables précis et des échéances précises, conformément à la Politique du conseil 6.1 *Comités et groupes de travail du conseil*.

## Risques

- Si les comités et groupes de travail ne s'acquittent pas de leurs responsabilités, la réputation de l'organisme pourrait être en jeu.
- Sans plan de travail approuvé, les comités et groupes de travail risquent de ne pas tenir compte de tous les éléments nécessaires et de ne pas démontrer la responsabilité du conseil envers les organismes de réglementation.
- Ces risques sont atténués par l'établissement et le respect d'un plan de travail qui est approuvé et surveillé par le conseil.

## Répercussions financières

- Les répercussions financières seront incluses dans le budget 2024.

## Avantages

- Informer en toute transparence les parties prenantes (membres du conseil et des comités, personnel et organismes de réglementation) quant au fonctionnement et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

## Consultations

- Lors de l'élaboration de leurs plans de travail, les comités et groupes de travail se sont appuyés sur les recommandations des comités et groupes de travail 2022-2023, les commentaires des membres du personnel d'Ingénieurs Canada et les directives du conseil.

## Prochaines étapes (si les motions sont adoptées)

- Les comités et les groupes de travail doivent mettre en œuvre leurs plans de travail.

## Annexes

- **Annexe 1** : Plan de travail du Comité FAGR
- **Annexe 2** : Plan de travail du Comité sur la gouvernance
- **Annexe 3** : Plan de travail du Comité RH
- **Annexe 4** : Plan de travail du Groupe de travail sur la collaboration

## Plan de travail du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques pour 2023-2024

**Objet du comité :** Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux politiques et au suivi en matière de finances, d'audit et de gestion des risques.

**Responsabilité du conseil 5 :** S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil et orienter les stratégies d'atténuation approuvées par ce dernier.

Conformément à la politique 6.4, *Mandat du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)*<sup>1</sup>, le Comité FAGR doit :

- Examiner et approuver chaque année les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire du chef de la direction.
- Examiner chaque année le budget préliminaire du chef de la direction et faire des recommandations au conseil.
- Examiner les rapports financiers trimestriels du chef de la direction et faire au besoin des recommandations au conseil.
- Examiner chaque trimestre les risques du conseil, faire les recommandations nécessaires au conseil et réaliser un examen annuel du Profil des risques de l'organisation avant de le présenter au conseil en juin, ou chaque fois que des changements importants ont lieu.
- Réaliser un examen triennal approfondi du registre des risques stratégiques du conseil et présenter des recommandations au conseil sur les stratégies d'atténuation acceptables, les risques résiduels et les mesures requises, en tant qu'intrants pour chaque nouveau plan stratégique.
- Examiner au moins chaque année les rapports sur les investissements (préparés par un conseiller indépendant) et faire des recommandations au conseil.
- Examiner la politique d'investissement et recommander des modifications au conseil.
- Superviser l'audit annuel, notamment :
  - Évaluer chaque année l'auditeur retenu en fonction de son indépendance, de sa communication et de ses interactions, et de la qualité de son équipe.
  - Confirmer la portée de l'audit, qui doit comprendre un rapport sur le bien-fondé des dépenses du conseil, de ses comités et de ses dirigeants.
  - Fournir au conseil un rapport annuel concernant les états financiers audités, ainsi que toute autre information importante émanant des discussions avec l'auditeur.
  - Fournir aux membres un rapport annuel contenant les éléments suivants :
    - L'approbation du conseil concernant les états financiers audités;
    - Un résumé des observations de l'auditeur et la réponse du personnel d'Ingénieurs Canada;
    - La recommandation du conseil concernant la nomination de l'auditeur de l'année suivante.
  - Réaliser, au moins tous les cinq ans, une évaluation exhaustive de l'auditeur qui mènera à la recommandation de retenir le même auditeur ou d'en choisir un autre.

---

<sup>1</sup> Dernière modification le 29 septembre 2022.

- Communiquer au conseil l'information fournie par l'auditeur sur les faits nouveaux importants présentés dans les principes comptables ou sur les décisions pertinentes des organismes de réglementation ayant une incidence sur les politiques financières du conseil.
- Examiner les questions liées aux finances, comme les contrôles financiers internes et les politiques et procédures financières, et en informer le conseil.
- Procéder à un examen de tout contrat d'approvisionnement à long terme d'une durée supérieure à cinq ans.

Voici la version actuelle du plan de travail 2023-2024 :

| Réunion | Élément du plan de travail  | Approbation du comité               | Date de remise des documents       | Date de présentation au conseil             |
|---------|---|-------------------------------------|------------------------------------|---|
| 1.      | a) Confirmer le président du Comité FAGR<br>b) Approuver le plan de travail du Comité FAGR.<br>c) Approuver les hypothèses budgétaires de haut niveau   | 19 juin 2023<br>Niagara-on-the-Lake | 4 août 2023                        | 5 octobre 2023                              |
| 2.      | a) Examen du budget préliminaire (y compris les recommandations relatives à l'établissement des frais de cotisation par personne)<br>b) Discussion des modifications à la politique du conseil 7.1 - <i>Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</i><br>c) Examen des états financiers du deuxième trimestre<br>d) Examen du rapport sur le rendement des investissements du deuxième trimestre<br>e) Examen du registre des risques du premier trimestre | 11 août 2023<br>En ligne            | 21 août 2023                       | 5 octobre 2023                              |
| 3.      | a) Examen du budget définitif (y compris les recommandations relatives à l'établissement des frais de cotisation par personne)<br>b) Examen des politiques du conseil liées au Comité FAGR avant leur examen par le Comité sur la gouvernance   | 17 octobre 2023<br>En ligne         | 19 octobre 2023 / 22 décembre 2023 | 4 décembre 2023 / 1 <sup>er</sup> mars 2024 |
| 4.      | a) Examen des états financiers du troisième trimestre<br>b) Examen du rapport sur le rendement des investissements du troisième trimestre<br>c) Examen du registre des risques du troisième trimestre<br>d) Examen du plan d'audit<br>e) Présentation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)  | 13 déc. 2023<br>En ligne            | S/O                                | S/O   |
| 5.      | a) Examen des états financiers du quatrième trimestre<br>b) Examen du rapport annuel et du quatrième trimestre sur le rendement des investissements   | 26 février 2024<br>En ligne         | 11 mars 2024                       | 3 avril 2024                                |

| Réunion | Élément du plan de travail   | Approbation du comité   | Date de remise des documents             | Date de présentation au conseil |
|---------|--|-------------------------|--|---------------------------------|
| 6.      | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Examen des états financiers audités</li> <li>b) Consultation de la note d'information sur la nomination des auditeurs</li> <li>c) Supervision des politiques opérationnelles se rapportant aux finances</li> <li>d) Examen des contrats d'approvisionnement à long terme</li> <li>e) Examen annuel du profil de risques de l'organisation</li> <li>f) Présenter le rapport définitif sur les contributions du comité de 2023-2024, y compris les ajouts au plan de travail du comité de 2023-2024 qui sont recommandés.</li> </ul> | 8 mars 2024<br>En ligne | <sup>i</sup> 11 mars 2023 / 21 mars 2024 | 5 avril 2024 / 24 mai 2024      |
| 7.      | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Examen des états financiers du premier trimestre</li> <li>b) Examen du rapport sur le rendement des investissements du premier trimestre</li> <li>c) Examen du registre des risques du premier trimestre</li> </ul>  | 9 mai 2024<br>En ligne  | S/O                                      | S/O                             |

---

<sup>i</sup> Cette réunion du conseil porte essentiellement sur les états financiers audités.

## Comité sur la gouvernance

### Plan de travail pour 2023-2024

**Objet du comité :** Le Comité sur la gouvernance est chargé d'accroître l'efficacité et l'efficience du conseil en ce qui concerne les questions liées aux principes et aux politiques de gouvernance, et de remplir sa responsabilité envers le conseil qui consiste à *assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil*.

Conformément à la Politique du conseil 6.8, *Mandat du Comité sur la gouvernance*, le comité doit :

- Examiner et maintenir l'actualité et la pertinence des politiques et documents de gouvernance du conseil;
- Examiner et formuler des recommandations concernant l'actualité et la pertinence du Règlement administratif et des Statuts de prorogation;
- Faire des recommandations quant à l'éducation du conseil en matière de gouvernance et d'efficacité;
- Réaliser les recherches ou les examens demandés par le conseil;
- Sonder périodiquement les organismes de réglementation et les administrateurs et administratrices afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance et du fonctionnement du conseil, et élaborer des plans d'action pour apporter les améliorations requises.

Le Comité sur la gouvernance a le pouvoir d'apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois.

Le Comité sur la gouvernance sortant (2022-2023) a recommandé des travaux, tel qu'il est indiqué dans le rapport au conseil 5.4 de la réunion de mai 2023, qui ont été incorporés dans le plan ci-dessous.

| Réunion n° | Élément du plan de travail   | Approbation du Comité               | Date de remise des documents | Date de présentation au conseil |
|------------|--|-------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| <b>1</b>   | a) Confirmer le président ou la présidente du Comité sur la gouvernance<br>b) Approuver le plan de travail du comité<br>c) Approuver le calendrier de révision des politiques 2023-2024<br>d) Exécuter des révisions de politiques (série 1) | 19 juin 2023<br>Niagara-on-the-Lake | 4 août 2023                  | 5 octobre 2023                  |
| <b>2</b>   | a) Examiner les modifications nécessaires au Règlement administratif<br>b) Exécuter des révisions de politiques (série 2)<br>c) Envisager un processus permettant de gérer les additions au plan de travail du comité <sup>1</sup>           | 20 septembre 2023<br>En ligne       | 3 octobre 2023               | 4 décembre 2023                 |

<sup>1</sup> Lors de l'examen final de son plan de travail 2022-2023, le Comité sur la gouvernance a recommandé que le comité de 2023-2024 établisse un processus permettant de gérer la façon dont les éléments soulevés par le conseil sont ajoutés au plan de travail du comité. Cette recommandation a été formulée en réponse aux additions apportées par le conseil au plan de travail du comité lors de son atelier de juin 2022 et de sa réunion de février 2023. Il est proposé que les discussions sur l'établissement d'un tel processus se déroulent au cours de deux réunions, soit en septembre et en novembre. Au cours de ses discussions, le Comité sur la gouvernance pourrait envisager d'établir des principes directeurs qui éclaireront les

| Réunion n° | Élément du plan de travail  | Approbation du Comité        | Date de remise des documents | Date de présentation au conseil |
|------------|---|------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
|            | d) Examiner le calendrier et l'approche du prochain sondage sur l'efficacité de la gouvernance (SEG), <sup>2</sup> conformément aux Politiques du conseil 4.12, <i>Autoévaluation du conseil</i> , et 6.8, <i>Mandat du Comité sur la gouvernance</i> .   |                              |                              |                                 |
| 3          | a) Exécuter des révisions de politiques (série 3)<br>b) Recommander au conseil un processus permettant de gérer les additions au plan de travail du comité.   | 15 novembre 2023<br>En ligne | 22 décembre 2023             | 1 <sup>er</sup> mars 2024       |
| 4          | a) Exécuter des révisions de politiques (série 4)<br>b) Effectuer les améliorations de politiques identifiées par d'autres comités, le cas échéant.<br>c) Formuler des recommandations relatives à l'éducation du conseil pour éclairer le budget de développement du Comité RH. <sup>3</sup><br>d) Approuver le rapport final sur les contributions du comité de 2023-2024, comprenant les ajouts recommandés au plan de travail du Comité sur la gouvernance de 2024-2025 | 7 mars 2024<br>En ligne      | 21 mars 2024                 | 24 mai 2024                     |

recommandations de politiques au conseil avant le prochain examen de la gouvernance. Le comité pourrait également envisager des révisions de politiques thématiques plutôt que basées sur la fréquence.

<sup>2</sup> Le premier et plus récent SEG a été réalisé en janvier 2021 et présenté au conseil en mai 2021. Compte tenu des trois années écoulées depuis, de la discussion prévue sur la Politique du conseil 4.12 lors de la réunion de septembre, et des discussions en cours sur un prochain examen de la gouvernance, il est opportun pour le Comité sur la gouvernance d'envisager le prochain SEG.

<sup>3</sup> Les réflexions du Comité sur la gouvernance peuvent s'appuyer sur le rapport d'autoévaluation du conseil de 2022-2023, sur les enjeux actuels avec lesquels le conseil doit composer, etc. Les idées du Comité sur la gouvernance seront présentées au Comité RH lors de sa réunion de mai, lorsqu'il examinera les considérations relatives au budget de 2025.

## Comité des ressources humaines Plan de travail pour 2023-2024

**Objet du comité :** Le Comité des ressources humaines (RH) améliore l'efficacité et l'efficience du conseil en surveillant et en évaluant le rendement du conseil, des comités du conseil, des administrateurs et du chef de la direction afin de permettre à Ingénieurs Canada de remplir son mandat.

Il est précisément chargé de remplir les responsabilités suivantes du conseil :

- a) *Se tenir responsable et tenir responsables les personnes relevant du conseil;*
- b) *Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et administratrices et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.*

En vertu de la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité des ressources humaines*, le Comité doit :

- a) Proposer chaque année de nouveaux membres de comités et recommander des présidents et présidentes de comités conformément à la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil;*
- b) Examiner chaque année les politiques permettant d'assurer la saine gestion des bénévoles et des membres du personnel permanent d'Ingénieurs Canada;
- c) Établir, administrer et examiner chaque année les profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents;
- d) Assurer la supervision du programme d'intégration et de développement des administrateurs;
- e) Examiner chaque année la planification de la relève pour le chef de la direction, le conseil et ses comités;
- f) Vérifier chaque année les plans de relève des personnes relevant directement du chef de la direction;
- g) Fixer et recommander au conseil les objectifs annuels du chef de la direction;
- h) Mener des évaluations régulières du chef de la direction et faire des recommandations au conseil concernant sa rémunération annuelle;
- i) Examiner les résultats du sondage sur l'engagement des employés.

Le Comité RH sortant (2022-2023) a recommandé des travaux, tel qu'il est indiqué dans le rapport du conseil 5.5 de la réunion de mai, qui ont été incorporés dans le plan ci-dessous. Il faut également tenir compte de l'évaluation officielle exhaustive (à 360 degrés) du chef de la direction et de l'examen de sa rémunération qui seront entrepris conformément à la politique du conseil 4.7. Cette année marquera le deuxième examen officiel depuis l'entrée en poste de Gerard McDonald comme chef de la direction en 2018.

| Réunion | Élément du plan de travail  | Approbation du comité              | Échéances pour les documents du conseil | Réunion ou présentation du conseil |
|---------|---|------------------------------------|---|------------------------------------|
| 1.      | a) Confirmation du président ou de la présidente du Comité RH<br>b) Nomination d'administrateurs et administratrices aux comités aux groupes de travail et autres affectations (et recommandation de présidents et présidentes)<br>c) Approbation du plan de travail du comité<br>d) Éléments à prendre en considération concernant le budget du Comité RH<br>e) Révision du processus d'évaluation officielle exhaustive du chef de la direction et de l'examen complet de sa rémunération | 27 mai 2023<br>Halifax et en ligne | 29 mai 2023 /<br>4 août 2023            | 19 juin 2023 /<br>5 octobre 2023   |

| Réunion | Élément du plan de travail   | Approbation du comité                         | Échéances pour les documents du conseil | Réunion ou présentation du conseil |
|---------|--|---|---|------------------------------------|
| 2.      | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Révision de haut niveau de certaines politiques opérationnelles (RH) d'Ingénieurs Canada</li> <li>b) Examen des politiques du conseil ayant trait au Comité RH avant leur examen par le Comité sur la gouvernance</li> <li>c) Examen annuel des profils de compétences pour le conseil et chacun des administrateurs et des présidents.</li> <li>d) Validation des questionnaires pour l'évaluation des présidents, l'autoévaluation du conseil et l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs des administrateurs et administratrices<sup>i</sup></li> <li>e) Discussion de la surveillance du chef de la direction (plan de développement annuel, rapports au conseil, présence aux différentes AGA)</li> <li>f) Discussion des objectifs préliminaires du chef de la direction pour 2024</li> <li>g) Sélection de consultants externes pour l'évaluation officielle exhaustive du chef de la direction et l'examen complet de sa rémunération</li> <li>h) Examen des plans de relève du chef de la direction et des personnes qui en relèvent directement<br/>(à huis clos)</li> </ul> | 7 septembre 2023<br>En ligne                  | 3 octobre 2023                          | 4 décembre 2023                    |
| 3.      | <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Confirmation du plan de développement annuel du chef de la direction, de ses rapports au conseil et de sa présence aux différentes AGA</li> <li>b) Confirmation des objectifs du chef de la direction pour 2024</li> </ul> <p><i>Séance à huis clos (Comité RH et chef de la direction) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>c) Présentation par le chef de la direction de l'atteinte de ses objectifs pour 2023<sup>ii</sup></li> </ul> <p><i>Séance à huis clos (Comité RH) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d) Examiner les résultats de l'évaluation du chef de la direction et de l'examen de sa rémunération</li> </ul>   | 23 novembre 2023<br>En ligne                  | 22 décembre 2023                        | 1 <sup>er</sup> mars 2024          |
| 4.      | <p><i>Séance à huis clos (Comité RH) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mesure de l'atteinte des objectifs du chef de la direction pour 2023<sup>iii</sup></li> <li>b) Finalisation de la recommandation d'incitatif à court terme au conseil à la lumière de l'évaluation du rendement du chef de la direction</li> </ul>  | 14 décembre 2023<br>En ligne                  | 17 janvier 2024 <sup>iv</sup>           | 1 <sup>er</sup> mars 2024          |
| 5.      | <p><i>Séance à huis clos (les 3 présidents et le chef de la direction seulement) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Des représentants du Comité RH (les trois présidents et le président du comité) rencontrent le chef de la direction pour examiner les résultats de son évaluation et pour lui communiquer la décision du conseil concernant la recommandation d'incitatif à court terme<sup>v</sup></li> </ul>  | 1 <sup>er</sup> mars 2024<br>Ottawa (Ontario) | s/o                                     | 1 <sup>er</sup> mars 2024          |

| Réunion | Élément du plan de travail  | Approbation du comité    | Échéances pour les documents du conseil | Réunion ou présentation du conseil |
|---------|---|--------------------------|---|------------------------------------|
| 6.      | a) Nomination des administrateurs et administratrices au Comité RH de 2024-2025<br>b) Examen des résultats du sondage d'autoévaluation du conseil <sup>vi</sup><br>c) Examen du programme d'orientation des administrateurs <sup>vii</sup><br>d) Présentation du rapport final sur les contributions du comité de 2023-2024, y compris les recommandations pour le plan de travail du comité de 2024-2025 | 14 mars 2024<br>En ligne | 21 mars 2024                            | 24 mai 2024                        |

<sup>i</sup> Les processus qui régissent ces évaluations sont décrits dans les politiques suivantes du conseil : Politique 4.12, *Autoévaluation du conseil*; 4.13, *Évaluation des administrateurs*; et Politique 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*. Si le plan de travail est approuvé de manière à ce que tous les questionnaires soient présentés en septembre, le Comité sur la gouvernance sera chargé de réviser les politiques 4.12 et 4.13 pour que les questions soient présentées au conseil pour approbation en décembre au lieu de février.

<sup>ii</sup> Le chef de la direction présente les résultats de ses objectifs pour l'année civile en cours et répond aux questions du comité. Après cette présentation, chaque membre fournit ses notes d'évaluation au président dans les sept jours ouvrables. Les discussions et les débats auront lieu lors de la prochaine réunion du comité (en décembre).

<sup>iii</sup> On demandera aux membres de transmettre à l'avance leurs notes d'évaluation au président. Les discussions et les débats porteront sur les aspects où il y a eu une différence, ou sur un point à soulever.

<sup>iv</sup> Date à laquelle le président doit avoir finalisé et envoyé au traducteur externe tous les documents qui seront remis au conseil en février. Le personnel communiquera au président les coordonnées du traducteur.

<sup>v</sup> Rapport d'évaluation traduit communiqué au conseil, accompagné de la recommandation d'incitatif à court terme et de la notation des objectifs. Le rapport d'évaluation, ainsi qu'une lettre du président du Comité RH sont remis au chef de la direction, et la recommandation relative à l'incitatif à court terme (motion approuvée) est transmise au service des finances d'Ingénieurs Canada après la réunion.

<sup>vi</sup> Les résultats du sondage d'autoévaluation sont nécessaires pour produire la recommandation des nominations au Comité RH et le rapport d'autoévaluation du conseil.

<sup>vii</sup> Les diapositives sont transmises aux nouveaux administrateurs et administratrices avant les séances.

## Groupe de travail sur la collaboration

### Plan de projet et calendrier des réunions 2023-2024– VERSION PRÉLIMINAIRE

**Objet du Groupe de travail :** Le Groupe de travail sur la collaboration représente le conseil dans le cadre des travaux liés à la Priorité stratégique 1.2 (PS1.2), *Renforcer la collaboration et l'harmonisation*. Sa tâche précise est de fournir des conseils et des commentaires au personnel concernant les principaux documents destinés à l'externe, les communications, et les interactions avec les organismes de réglementation.

Conformément à la politique du conseil 6.14, *Mandat du Groupe de travail sur la collaboration*, le groupe de travail doit fournir au personnel des conseils et des commentaires sur les éléments suivants :

- Un énoncé de position sur la collaboration et l'harmonisation;
- Des consultations auprès des organismes de réglementation au sujet de l'énoncé de position;
- La décision d'établir ou non un énoncé de collaboration signé par les organismes de réglementation (en fonction des résultats des consultations);
- Le contenu de l'énoncé de collaboration.

Selon le calendrier de projet, les travaux recommandés pour la période allant de juin 2023 à juin 2024 sont les suivants :

| Réunion # | Contenu de la réunion   | Date/heure :                            |
|-----------|---|---|
| 1         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Examiner l'état et/ou les résultats des consultations régionales</li><li>• Avoir une discussion préliminaire sur la consultation nationale d'octobre et planifier cette consultation</li><li>• Approuver le plan de travail du Groupe de travail pour 2023-2024</li></ul> | 19 juin 2023<br>De 11 h à 12 h (HE)     |
| 2         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire le point sur la planification de la consultation nationale et obtenir les commentaires du Groupe de travail</li></ul>   | 20 juillet 2023<br>De 12 h 30 à 13 h 30 |
| 3         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire le point sur la planification de la consultation nationale et obtenir les commentaires du Groupe de travail</li></ul>   | 31 août 2023<br>De 13 h à 14 h          |
| 4         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Consultation nationale et débriefage</li></ul>  | 4 octobre 2023<br>De 8 h 30 à 12 h 30   |
| 5         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Examen de la première ébauche de la Déclaration de collaboration</li></ul>  | 21 novembre 2023<br>De 14 h à 15 h      |
| 6         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Finalisation et approbation de la version définitive de la Déclaration de collaboration</li></ul>   | 9 janvier 2024<br>De 13 h à 14 h        |
| 7         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion de clôture du projet</li></ul>  | 11 avril 2024<br>De 13 h à 14 h         |

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

| <b>Plans de recrutement et de relève des bénévoles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)</b> |   | <b>3.3</b> |
|--|---|------------|
| Objet :  | Approuver les plans de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG pour 2024-2025   |            |
| Lien avec le plan stratégique/ les objectifs :   | Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie<br>Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada<br>Objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens<br>Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil |            |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :   | Risque lié à l'agrément (risque du conseil)<br>Fonctions de gouvernance (risque du conseil)   |            |
| Motion(s) à examiner :   | a) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2024-2025.</i><br>b) <i>QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2024-2025.</i>   |            |
| Vote requis pour adopter la motion :   | Majorité simple   |            |
| Transparence :   | Séance ouverte  |            |
| Préparé par :  | Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG<br>Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG   |            |
| Présenté par :   | Pemberton Cyrus, président du BCAPG<br>Frank Collins, président du BCCAG  |            |

### Définition du problème ou de l'enjeu

- Chaque année, le conseil est chargé d'approuver les plans de recrutement et de relève des bénévoles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG), conformément aux Politiques du conseil 6.9 et 6.10.

### Action proposée ou recommandation

- Que les plans de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG pour 2024-2025 soient approuvés.
- Les plans ci-joints reflètent l'impact des changements de la durée des mandats dans les Politiques du conseil 6.9 et 6.10, qui ont été approuvés par le conseil en mai 2023.

### Autres options envisagées

- Aucune autre possibilité n'a été envisagée, car les plans de recrutement et de relève des bénévoles reflètent les besoins du BCAPG et du BCCAG en ce qui a trait à leurs membres.

### Risques

- Sans tenir dûment compte du recrutement des bénévoles et de la planification de la relève, il existe un risque que le BCAPG et le BCCAG ne disposent pas des ressources (c.-à-d. des bénévoles) possédant les

compétences ou l'expérience nécessaires pour mener à bien leur travail. Cela aurait une incidence négative sur la rapidité d'exécution et la qualité de leur travail, ce qui amoindrirait la valeur d'Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation, entre autres choses. Ce risque est atténué, en partie, par la rédaction annuelle d'un plan de recrutement et de relève des bénévoles, lequel est examiné et approuvé par le conseil.

- Si le conseil d'Ingénieurs Canada n'examine pas ni n'approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles, il ne peut surveiller le travail du BCAPG ni celui du BCCAG, deux de ses quatre subordonnés directs, ce qui affaiblit la confiance des organismes de réglementation.

### Répercussions financières

- Aucune. Tous les éléments à considérer sont inclus dans le budget proposé pour 2024.

### Avantages

- Le BCAPG continuera d'avoir les ressources nécessaires pour remplir son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.
- Le Bureau des conditions d'admission continuera d'avoir les ressources nécessaires pour remplir son mandat, soit fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

### Consultations

- Ce plan de recrutement et de relève des bénévoles a été élaboré par le personnel et examiné par le comité exécutif du BCAPG et le comité exécutif du BCCAG.

### Prochaines étapes

- Poursuivre le recrutement et la gestion des bénévoles comme prévu.

### Annexes

- **Annexe 1** : Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG 2024-2025
- **Annexe 2** : Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2024-2025

# Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG 2024-2025

## Recrutement

### Membres bénévoles

Comme l'indique la Politique du conseil 6.9, *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie* (BCAPG), le BCAPG comprend deux catégories de bénévoles :

- **Membres hors cadre** : Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada, sur recommandation du Comité des candidatures du BCAPG, selon les besoins du plan de travail.
- **Membres représentant les régions** : Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada, sur recommandation des organismes de réglementation compétents et avec l'appui du Comité des candidatures du BCAPG.

À l'exception des administrateurs nommés par Ingénieurs Canada (dont le mandat commence après leur nomination à la réunion du conseil de juin), le mandat des membres commence le 1<sup>er</sup> juillet.

Les bénévoles sont choisis par le Comité des candidatures du BCAPG en concertation avec les organismes de réglementation, et leur mandat est d'une durée de trois (3) ans. Le mandat d'un membre peut, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada, être reconduit pour deux autres périodes de trois ans, pour un total de neuf (9) ans. La durée des mandats aux postes de président, vice-président et président sortant du BCAPG est d'un (1) an.

Conformément aux procédures décrites dans la Politique du conseil 6.9, au cours de l'année 2024-2025 des comités, le BCAPG visera les objectifs suivants :

- **Membres hors cadre** :
  - Reconduction du mandat d'un (1) membre hors cadre (admissible à son second mandat de trois ans) (J. Lee).
  - Une (1) nouvelle nomination, pour remplacer un membre dont le mandat se termine le 30 juin 2024 (E. Cheung).
  - Une (1) nouvelle nomination, pour remplacer le candidat élu au poste de vice-président, dont le mandat commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2024 (R. Gosine).
- **Nominations des représentants régionaux** :
  - Reconduction du mandat d'un (1) membre représentant l'Ontario (admissible à son second mandat de trois ans) (R. Subramanian).
  - Une nouvelle nomination pour le Québec, pour remplacer un représentant dont le mandat se termine le 30 juin 2024 (S. Barrington).
- **Yukon, Territoires du Nord-Ouest ou Nunavut** : Engineers Yukon et la NAPEG ont sollicité la nomination d'un représentant du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, mais aucune candidature n'a été proposée. Le poste demeurera vacant jusqu'à ce qu'une candidate ou un candidat soit identifié.

Compte tenu de la composition actuelle du BCAPG, au moins un nouveau membre devrait être bilingue et connaître le système des cégeps, au moins deux membres devraient s'identifier comme des femmes, et au moins deux membres devraient avoir de l'expérience au sein de l'industrie.

### **Administrateurs nommés**

En plus des membres bénévoles, selon le processus décrit à la section 6.9.5 de la Politique du conseil 6.9, le conseil d'Ingénieurs Canada nomme deux (2) administrateurs au BCAPG. Les administrateurs nommés remplissent un mandat de deux ans et sont nommés en alternance tous les deux ans en juin, de sorte qu'il y a toujours un administrateur plus ancien nommé au BCAPG, afin d'assurer la continuité des connaissances.

### **Relève**

Le BCAPG demeure axé sur le développement des capacités de leadership de ses membres. Le BCAPG, avec l'appui de son secrétariat, a pris plusieurs mesures afin d'assurer le renforcement des capacités de leadership chez ses membres, tel que décrit de façon plus détaillée ci-dessous.

### **Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation : Processus du BCAPG et des équipes de visiteurs**

Relevant du Comité des politiques et des procédures (P&P), ce groupe de travail est chargé d'examiner et d'enrichir les documents et les ressources de formation existants pour le BCAPG lui-même et pour les membres des équipes de visiteurs. Son travail, qui s'achèvera en juin 2024, comprend trois volets, chacun étant confié à une équipe particulière :

- 1. Processus à l'appui de l'uniformisation de la collecte d'information par les équipes de visiteurs.*  
Cela comprendra l'élaboration d'un module d'introduction en ligne que tous les membres des équipes de visiteurs devront passer en revue avant une visite. Ce module viendra compléter le module de formation actuel des équipes de visiteurs. Les descriptions des rôles ont été clairement définies pour le président et le vice-président de l'équipe de visiteurs, les visiteurs de programme et les observateurs.
- 2. Processus à l'appui de la prise de décisions d'agrément fermes.*  
Le travail redéfinira les rôles dans le cadre du processus de décisions en matière d'agrément, tels que vérificateur principal, responsable et réviseur, y compris les tâches, les responsabilités, les délais et les attentes de chaque rôle. Les rôles et les attentes des membres du BCAPG dans les réunions de décisions d'agrément font également partie de la discussion sur les processus. Le groupe s'efforce de clarifier les définitions des termes « préoccupation, faiblesse, lacune et résolu ».
- 3. Direction du BCAPG*  
Le groupe de direction s'est concentré sur les rôles de vice-président et de président, en accordant une attention particulière au Comité des politiques et des procédures, à la détermination des rôles des équipes de visiteurs, et au sous-comité des candidatures. Ce travail définit également le rôle du vice-président comme agent de liaison auprès du Comité de liaison des doyens, et le rôle des membres lorsqu'ils observent les réunions d'autres groupes (tels que le BCCAG) et en rendent compte.

### **Affectations aux comités, sous-comités et groupes de travail**

Les postes au sein des groupes de travail et des comités permanents du BCAPG sont examinés chaque année en été et ajustés au besoin, à la fois pour assurer une répartition raisonnable des possibilités de leadership et pour répondre aux besoins futurs associés au plan de travail prévu de l'année suivante. Les

membres des comités sont choisis par le comité exécutif du BCAPG, qui tient compte à la fois de l'intérêt déclaré et démontré, de l'expérience, de l'expertise, des considérations de diversité et d'inclusivité et des qualités de leadership avérées.

Mesure requise :

- On recherchera un nouveau président du **Comité sur la responsabilité en matière d'agrément** parmi les membres actuels, et le mandat d'un membre arrivera à échéance. Par conséquent, on proposera à un membre actuel d'assurer la présidence et on recrutera deux nouveaux membres (un provenant de l'industrie et un autre du milieu universitaire).
- Le **Comité des politiques et des procédures (P&P)** recrutera un nouveau membre qui sera nommé par le biais d'une procédure d'élection conformément au mandat.
- Étant donné que le vice-président du BCAPG est président du Comité P&P et que la personne élue au poste de vice-président peut ne pas être actuellement membre du Comité, le vice-président élu du BCAPG sera invité en tant qu'observateur aux réunions du Comité P&P à partir du moment où il est élu jusqu'au moment où il accède au poste de président du Comité. Cela permettra d'effectuer une transition raisonnable vers le rôle.

#### **Formation à l'intention des membres**

Tous les nouveaux membres du BCAPG suivent un parcours de formation établi à mesure qu'ils se familiarisent avec les travaux du BCAPG et se préparent à occuper le poste de président d'une équipe de visiteurs. Le parcours dure environ 12 mois; il commence par l'observation d'une visite d'agrément, se poursuit avec l'adoption du rôle de visiteur de programme, puis de vice-président, et culmine par la présidence d'une première visite. L'expérience de visite antérieure des membres est prise en compte dans leur cheminement particulier.

## Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG 2024-2025

### Recrutement

#### Membres bénévoles

Comme l'indique la politique du conseil 6.10, *Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)*, le BCCAG comprend deux catégories de bénévoles :

- **Membres hors cadre** : Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada sur recommandation du Comité des candidatures du BCCAG, en fonction des besoins du plan de travail.
- **Membres régionaux** : Nommés par le conseil d'Ingénieurs Canada sur recommandation des organismes de réglementation pertinents et avec l'appui du Comité des candidatures du BCCAG.

À l'exception des administrateurs nommés par Ingénieurs Canada (dont le mandat commence après leur nomination à la réunion du conseil de juin), le mandat des membres commence le 1<sup>er</sup> juillet.

Les bénévoles sont choisis par le Comité des candidatures du BCCAG en consultation avec les organismes de réglementation, et leur mandat est d'une durée de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement pour un deuxième mandat de trois ans. La durée du mandat du vice-président, du président et du président sortant est de deux (2) ans.

Conformément aux procédures décrites dans la politique 6.10 du conseil, au cours de l'année 2024-2025 des comités, le BCCAG visera les objectifs suivants :

- **Nomination de membres hors cadre** : Nomination de deux (2) membres hors cadre. Deux membres actuellement en poste peuvent prétendre à un deuxième mandat de trois ans et le Comité des candidatures peut choisir de demander le renouvellement de leur mandat en fonction de facteurs tels que l'appui des organismes de réglementation et l'intérêt des membres.
- **Représentant des provinces atlantiques (prolongation)** : Le Comité des candidatures cherchera à prolonger d'un an le mandat de l'actuelle membre régionale représentant les provinces de l'Atlantique, afin qu'elle puisse poser sa candidature au poste de vice-présidente en 2025. Cette prolongation est demandée au titre de l'exemption pour « circonstances exceptionnelles » conformément à la politique 6.10.1.D(3) du conseil, étant donné que la décision du conseil de mai 2023 de faire passer d'un à deux ans les mandats de vice-président, de président et de président sortant a eu une incidence sur le cycle régulier des nominations à la vice-présidence du BCCAG.
- **Représentant de la Colombie-Britannique** : Nomination d'un (1) membre issu de la Colombie-Britannique. Le représentant actuel terminant son deuxième mandat, le Comité des candidatures collaborera avec Engineers Geoscientists British Columbia pour trouver un nouveau candidat à ce poste.

#### Administrateurs nommés

En plus des membres bénévoles, selon le processus décrit à la section 6.10.5 de la politique 6.10 du conseil, le conseil d'Ingénieurs Canada nomme deux (2) administrateurs au BCCAG. Les administrateurs nommés exercent un mandat de deux ans et sont nommés par le conseil en alternance tous les deux ans

en juin, de sorte qu'il y ait toujours un administrateur plus ancien nommé au BCCAG, afin d'assurer la continuité des connaissances.

### Relève

Le BCCAG, avec l'appui du secrétariat du BCCAG, a pris plusieurs mesures afin d'assurer le renforcement des capacités de leadership chez ses membres, comme décrit plus en détail ci-dessous.

#### **Affectations aux comités, sous-comités et groupes de travail**

Les postes des groupes de travail et des comités permanents du BCCAG sont examinés chaque année en juin et ajustés au besoin, à la fois pour assurer une répartition équitable des possibilités de leadership et pour répondre aux besoins futurs associés au plan de travail prévu de l'année suivante. Les membres des comités sont choisis par le comité exécutif du BCCAG, qui tient compte à la fois de l'intérêt déclaré et démontré, de l'expérience, de l'expertise, des considérations de diversité et d'inclusivité et des qualités de leadership démontrées. Actuellement, 7 des 14 membres admissibles du BCCAG exercent une fonction de leadership. Aucune nouvelle nomination à la présidence ne sera nécessaire en 2024-2025, car tous les comités actifs ont des présidents.

#### **Formation à l'intention des membres**

En plus des occasions qu'offrent les initiatives d'Ingénieurs Canada, le comité exécutif du BCCAG évalue chaque année les lacunes dans les connaissances des membres du BCCAG et recherche des occasions d'apprentissage appropriées pour mieux développer leurs capacités. En 2023, le secrétariat du BCCAG a élaboré un processus d'intégration plus robuste pour tous les nouveaux membres du BCCAG et les représentants du conseil, et ce nouveau processus sera évalué et amélioré au besoin pour le cycle de nominations de 2024.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

| Énoncés de principe nationaux                      |   | 3.4 |
|--|---|-----|
| Objet :  | Approuver un nouvel énoncé de principe et des énoncés actualisés  |     |
| Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :      | Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral  |     |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation : | Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil)<br>Réputation (risque opérationnel)<br>Pérennité de la réglementation du génie (risque opérationnel)   |     |
| Motion(s) à examiner :                             | <p>a) <i>QUE le nouvel énoncé de principe national suivant soit approuvé :</i></p> <p>i. <i>Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale</i></p> <p>b) <i>QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :</i></p> <p>i. <i>Bâtir des infrastructures résilientes et durables : le rôle essentiel des ingénieurs pour relever les défis du Canada en matière d'infrastructures</i></p> <p>ii. <i>Comblar les lacunes en matière d'infrastructures : surmonter les inégalités dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées</i></p> <p>iii. <i>Immigration et reconnaissance des titres de compétence étrangers : le rôle des organismes de réglementation du génie au Canada</i></p> |     |
| Vote requis pour adopter la motion :               | Majorité simple   |     |
| Transparence :                                     | Séance ouverte  |     |
| Préparé par :                                      | Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques et relations gouvernementales   |     |
| Présenté par :                                     | Gerard McDonald, chef de la direction   |     |

### Définition du problème/de l'enjeu

- Les énoncés de principe nationaux (EPN) sont des positions sur des enjeux clés d'intérêt public. Il s'agit des positions consensuelles des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux. Ces énoncés :
  - Représentent la position collective de la profession d'ingénieur
  - Influent sur les politiques publiques
  - Facilitent la discussion avec le gouvernement
  - Fournissent de l'information à nos membres et aux membres de la profession d'ingénieur
- Le Comité consultatif des affaires publiques (le « Comité consultatif ») d'Ingénieurs Canada est chargé d'élaborer les EPN. Ce comité est composé de bénévoles d'horizons et d'expertises multidisciplinaires.
- Chaque année, le Comité consultatif élabore des EPN sur les enjeux nouveaux et existants auxquels la profession d'ingénieur est confrontée. Le comité se charge aussi d'actualiser les EPN existants pour s'assurer qu'ils demeurent actuels et pertinents. Cela permet de s'assurer que les parlementaires et le gouvernement fédéral tiennent compte de l'expertise de la profession dans l'élaboration des politiques.
- La procédure actuelle pour décider des sujets auxquels le Comité s'attellera au cours de l'année commence par une discussion sur les enjeux potentiels au cours de la réunion de mai du Comité. Ce processus consiste à examiner tous les EPN existants et à déterminer lesquels ont besoin d'être actualisés dans le cadre du cycle annuel de révision. Les sujets cernés par le Comité sont soumis à l'approbation du conseil et du Groupe des chefs de la direction. Une fois les sujets approuvés, le Comité

consultatif élabore ou met à jour les EPN devant être soumis à l'examen et à l'approbation du conseil et des organismes de réglementation. L'ensemble de ce processus, qui est appuyé par les organismes de réglementation, est décrit dans la politique du conseil 9.3 *Énoncés de principe nationaux*.

- Les EPN devant être examinés à cette réunion sont liés à l'Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral dans le cadre du Plan stratégique 2022-2024. Ils comprennent :

Un nouvel énoncé de principe :

- Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale

Des énoncés actualisés :

- Bâtir des infrastructures résilientes et durables : le rôle essentiel des ingénieurs pour relever les défis du Canada en matière d'infrastructures
- Comblent les lacunes en matière d'infrastructures : surmonter les inégalités dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées
- Immigration et reconnaissance des titres de compétence étrangers : le rôle des organismes de réglementation du génie au Canada

### Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les EPN présentés en annexe.
- Une fois approuvés, ces EPN seront publiés dans le site public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin par le personnel et les bénévoles lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

### Autres options envisagées

- S/O

### Risques

- Si les EPN ne sont pas approuvés, cela aura une incidence sur la stratégie de représentation jusqu'à ce qu'une approche unifiée soit établie.

### Répercussions financières

- S/O

### Avantages

- Pour les organismes de réglementation :
  - L'adoption d'une position nationale sur des enjeux importants est bénéfique, car ces enjeux ont des incidences sur eux et sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Les organismes de réglementation bénéficient grandement d'une position nationale unifiée.
  - Ingénieurs Canada aura une position unifiée sur des enjeux envers lesquels le gouvernement fédéral s'est fortement engagé, ce qui pourrait accroître notre visibilité auprès des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux.
- Pour la profession d'ingénieur :
  - Ces énoncés de principe permettent de clarifier le rôle que joue la profession dans le traitement de ces enjeux.
- Pour d'autres groupes (public, gouvernement, établissements d'enseignement supérieur, ingénieurs, etc.) :
  - Ces énoncés de principe informeront le gouvernement fédéral des enjeux auxquels Ingénieurs Canada travaille actuellement et qui sont liés à son mandat.

## Consultations

- Le Comité consultatif multidisciplinaire des affaires publiques d'Ingénieurs Canada et le Comité consultatif autochtone d'Ingénieurs Canada, ainsi que les organismes de réglementation (par l'entremise de leurs chefs de la direction) et les membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont été invités, par courriel, à examiner, commenter et actualiser les EPN présentés; sept (7) des 12 organismes de réglementation et deux (2) membres du conseil d'Ingénieurs Canada ont fourni des commentaires par courriel.
- Aucune objection ou préoccupation n'a été soulevée au sujet de la position de la profession d'ingénieur présentée dans les EPN à l'étude.

## Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Les EPN seront publiés dans le site Web public d'Ingénieurs Canada et évoqués au besoin lors des discussions sur les enjeux en question avec le gouvernement fédéral.

## Annexe

- **Annexe 1** : EPN pour approbation – versions marquées (en mode de suivi des modifications) mettant en évidence les passages modifiés selon les commentaires issus de la consultation et des mises à jour par des membres du personnel; versions propres.

# Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Les ingénieurs et le génie apportent de précieuses contributions à la fonction publique.
- Pour pouvoir exercer le génie et utiliser le titre d'« ingénieur » (ou toute variante de ce titre), il faut détenir un permis délivré par l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où le titre est utilisé.
- Les organismes de réglementation du génie établissent des normes professionnelles et déontologiques élevées, instaurent des codes de conduite et administrent les processus réglementaires et les normes d'exercice pour assurer la protection du public.
- La réglementation réduit les risques pour la sécurité publique et garantit que les travaux sont réalisés par des ingénieurs titulaires qui sont tenus de respecter des normes professionnelles et déontologiques rigoureuses leur imposant d'agir dans l'intérêt du public et d'effectuer des activités de développement professionnel continu.
- Ingénieurs Canada demande au gouvernement fédéral d'assurer la normalisation dans tous les ministères et organismes fédéraux en faisant du permis d'ingénieur une exigence pour tous les postes de niveau EN-ENG-03 et plus.

## Enjeu

Depuis de nombreuses années, les ministères et organismes fédéraux procèdent à la dotation de postes désignés comme étant des postes d'ingénieurs au sein de la fonction publique, en particulier dans le sous-groupe Génie (EN-ENG), sans faire du permis d'exercice une condition d'emploi. Cette absence d'exigence de permis d'exercice pour effectuer des travaux d'ingénierie peut compromettre la sécurité du public.

Les directives existantes publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada ne font pas de l'attestation professionnelle une exigence pour tous les postes du sous-groupe EN-ENG dans les ministères fédéraux, ce qui donne lieu à des critères incohérents pour les postes EN-ENG dans l'ensemble de la fonction publique fédérale. En outre, dans le cas des postes pour lesquels on exige une attestation, la norme minimale mentionne seulement l'admissibilité à un titre d'ingénieur au Canada, mais n'indique pas comment celle-ci doit être déterminée.

Au Canada, les 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie délivrent les permis d'ingénieur. Toutefois, les directives actuelles du SCT n'exigent pas qu'un candidat soit inscrit auprès de l'un de ces organismes de réglementation du génie, ce qui peut mettre en péril la sécurité du public, ainsi que la responsabilité déontologique et professionnelle à l'égard des travaux d'ingénierie.

De plus, les lois provinciales et territoriales visant tous les organismes de réglementation du génie prévoient des dispositions qui interdisent aux personnes ne détenant pas de permis de s'appeler des « ingénieurs ». Par conséquent, il est impératif que tout poste qui fait usage du terme « ingénieur » soit occupé par un ingénieur titulaire d'un permis, surtout s'il s'agit d'un poste du sous-groupe EN-ENG. Non seulement le non-respect de cette exigence expose les candidats ou les employés au risque de sanctions ou d'amendes, mais il sème également la confusion en ce qui concerne la façon dont le public perçoit les qualifications de ces personnes et met en péril le haut degré de confiance du public envers la profession d'ingénieur. Pour ces raisons, chacun des organismes de réglementation du génie travaille avec diligence pour s'assurer que seules les personnes titulaires d'un permis utilisent le titre d'ingénieur.

Cette pratique du gouvernement fédéral d'embaucher des personnes qui ne détiennent pas de permis d'exercice à des postes d'ingénieur constitue également une infraction des lois provinciales et territoriales sur les ingénieurs. Ces lois sont conçues pour réglementer l'exercice du génie et pour veiller à ce que seules les personnes qualifiées et titulaires d'un permis d'exercice effectuent des travaux d'ingénierie. Le fait de ne pas exiger de permis d'exercice pour les postes d'ingénieur signifie non seulement que le gouvernement fédéral porte atteinte à l'autorité de ces lois, mais aussi qu'il les enfreint potentiellement, ce qui peut donner lieu à des répercussions juridiques et miner davantage la confiance du public en ce qui concerne l'engagement du gouvernement fédéral envers la sécurité publique et la responsabilité professionnelle. Il est essentiel que les pratiques d'emploi du gouvernement fédéral soient conformes aux exigences des lois provinciales et territoriales sur les ingénieurs afin de maintenir l'intégrité de la profession et de garantir la sécurité publique.

### Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada croit fermement que les travaux d'ingénierie ne devraient être réalisés que par un ingénieur titulaire d'un permis dans la province ou le territoire où ces travaux sont réalisés, ce qui est dans l'intérêt du public. La loi sur les ingénieurs de chaque province et territoire donne aux organismes de réglementation du génie le mandat clair et exclusif de réglementer l'exercice du génie.

Le terme « ingénieur » s'accompagne également d'un certain nombre de responsabilités et obligations déontologiques et liées au titre, semblables à celles que l'on retrouve dans d'autres professions réglementées, telles que les soins de santé et le droit. Les ingénieurs sont publiquement responsables de leur travail, ce qui assure la transparence et la reddition de comptes et, en fin de compte, la sécurité des Canadiens. Toutefois, le bien-être des Canadiens sera menacé tant que les postes au sein des ministères et organismes fédéraux, surtout ceux qui font intervenir l'exercice du génie, n'exigent pas que les candidats à ces postes soient titulaires d'un permis d'exercice du génie, ou qu'ils soient inscrits en tant qu'ingénieurs stagiaires auprès de leur organisme de réglementation provincial ou territorial.

La législation donne un pouvoir réglementaire étendu aux organismes de réglementation du génie des provinces et des territoires de tout le pays, afin qu'ils supervisent tous les aspects de la responsabilité professionnelle, de l'exercice, des admissions, des plaintes, de la discipline, de l'application de la loi, des normes professionnelles, du développement professionnel continu et de la mobilité liés à l'ingénierie. Ce pouvoir réglementaire leur permet d'empêcher les personnes qui ne détiennent pas de permis, ou qui ne sont pas qualifiées, d'entreprendre des travaux d'ingénierie et de s'assurer que les ingénieurs

titulaires d'un permis travaillent dans l'intérêt du public, en respectant des normes professionnelles et déontologiques élevées, ce qui contribue à atténuer les risques pour la sécurité publique.

Les organismes de réglementation du génie de chaque zone de compétence servent l'intérêt public en veillant à ce que seules les personnes qualifiées fournissent des services d'ingénierie au public, comme suit :

- Ils délivrent un permis aux personnes qualifiées en fonction de leur capacité à exercer le génie avec compétence et intégrité;
- Ils utilisent des pratiques d'admission opportunes, transparentes, objectives, impartiales et justes, de même que satisfaisantes du point de vue des délais;
- Ils fournissent aux futurs ingénieurs de l'information et du mentorat pour les aider à mieux comprendre les exigences d'attribution du permis et faciliter leur entrée dans la profession;
- Ils agissent contre ceux qui exercent le génie sans être des ingénieurs titulaires de permis;
- Ils proposent des programmes de développement professionnel continu qui aident les titulaires de permis à maintenir leurs compétences professionnelles;
- Ils mettent en œuvre des ententes de mobilité de la main-d'œuvre afin d'accroître la mobilité des ingénieurs au Canada;
- Ils facilitent la reconnaissance des diplômes étrangers grâce à des ententes internationales et d'autres activités,

### Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Ingénieurs Canada exhorte le gouvernement fédéral à assurer la normalisation des exigences d'attestation professionnelle pour tous les nouveaux postes EN-ENG-03 et supérieurs dans tous les ministères et organismes fédéraux, en exigeant la « certification en tant qu'ingénieur au Canada ». Cela permettrait de s'assurer que tous ceux qui exercent le génie et utilisent le titre d'ingénieur (ou toute variante de ce titre) détiennent un permis délivré par l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où le titre est utilisé.

En outre, afin de renforcer la sécurité du public et de démontrer son soutien à la profession d'ingénieur, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec le secteur canadien du génie à l'établissement de critères clairs et cohérents pour les titres EN-ENG dans les offres d'emploi et les descriptions de postes de la fonction publique. Cet effort de collaboration permettra de s'assurer que les postes d'ingénieurs ainsi désignés sont occupés uniquement par des ingénieurs titulaires d'un permis d'exercice, conformément aux lois provinciales et territoriales.

Enfin, le gouvernement fédéral devrait collaborer de façon suivie avec le secteur du génie pour établir et maintenir des normes d'agrément qui accordent la priorité aux attentes de plus en plus vives concernant la sécurité, la santé et le bien-être publics, ainsi que la protection de l'environnement. Cette collaboration nécessitera un dialogue et une consultation continus auprès des parties prenantes, afin de s'assurer que les normes d'agrément continuent d'évoluer en fonction des besoins et des circonstances. Grâce à ces mesures, le gouvernement fédéral peut contribuer au renforcement de la confiance du public envers la profession d'ingénieur, promouvoir la responsabilité et les normes déontologiques et

veiller à ce que la population canadienne soit protégée contre les risques associés aux travaux d'ingénierie non réglementés et réalisés par des personnes qui ne détiennent pas de permis d'exercice.

### Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada continuera de :

- Recommander que les employés fédéraux du sous-groupe EN-ENG qui sont responsables d'activités d'ingénierie détiennent un permis d'exercice. Cela garantira à la fois qu'ils sont responsables envers le public en tant qu'employés fédéraux et qu'ils s'engagent à assurer la sécurité, la santé et le bien-être du public ainsi que la protection de l'environnement.
- Surveiller les offres d'emploi pour les postes d'ingénieurs au sein de la fonction publique fédérale, dans le but d'identifier les ministères et les organismes qui annoncent des postes d'ingénierie dans la catégorie Génie sans stipuler que le permis d'exercice est une exigence obligatoire pour occuper ces postes.
- Fournir des renseignements et des clarifications sur le rôle des ingénieurs et du génie, sur demande.

# Bâtir des infrastructures résilientes et durables : le rôle essentiel des ingénieurs pour relever les défis du Canada en matière d'infrastructure

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Des infrastructures publiques et privées solides et fiables jouent un rôle ~~sont~~ essentielles pour assurer maintenir la sécurité publique, favoriser la prospérité économique et promouvoir le bien-être général de la société. L'infrastructure constitue l'épine dorsale de la croissance et du développement, mais une infrastructure désuète ou mal entretenue peut poser des risques pour la santé publique, la sécurité et l'environnement, tout en entravant la croissance économique et la compétitivité.
- Tous les paliers de gouvernement sont responsables de fournir des fonds prévisibles pour la conception, la construction et l'entretien d'infrastructures publiques sécuritaires et résilientes, et ce, tout au long de leur cycle de vie. Pour ce faire, il faut adopter une perspective à long terme et effectuer des analyses exhaustives du cycle de vie, en reconnaissant que les investissements dans les infrastructures aujourd'hui produiront des avantages pour les générations futures. Les ingénieurs possèdent l'expertise et les compétences techniques nécessaires pour évaluer l'état des infrastructures, cerner les problèmes potentiels et élaborer des solutions efficaces pour offrir une infrastructure sécuritaire et durable qui sert l'intérêt public. Ils se sont engagés à fournir une infrastructure qui répond aux normes les plus élevées en matière de qualité, de sécurité et de fiabilité, en tenant dûment compte des analyses exhaustives du cycle de vie.

Pour réaliser un développement durable de l'infrastructure aligné sur les besoins sociétaux à long terme, il est essentiel d'accorder la priorité aux pratiques durables dans les codes et les normes de conception, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique, les faibles émissions de carbone et la résilience climatique. Des normes d'entretien rigoureuses doivent également être établies pour assurer la sécurité et l'intégrité continues.

## Enjeu

Les infrastructures jouent un rôle essentiel pour assurer la sécurité publique, la qualité de vie et une économie concurrentielle au Canada. Toutefois, il faut s'attaquer à plusieurs défis afin d'assurer que les infrastructures canadiennes peuvent répondre aux besoins de l'avenir. Ces défis peuvent être classés en quatre catégories principales :

1. Détérioration due au vieillissement et à l'utilisation : Une part importante de l'infrastructure publique au Canada est vieillissante et en mauvais état, ce qui pose des défis. Les ponts, les routes et les usines de traitement de l'eau deviennent désuets et doivent être réparés ou remplacés.<sup>1</sup>
2. Résilience aux changements climatiques : Les répercussions des changements climatiques, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, ~~constituent~~ posent une menace importante pour la résilience des infrastructures. De tels événements peuvent entraîner des dommages importants et des interruptions de service, ce qui peut à son tour directement nuire au public, mettant l'accent sur ce qui met l'accent sur la nécessité pour l'infrastructure d'être en mesure de résister aux risques liés au climat et de s'y adapter.
3. Réduction de la contribution des infrastructures au réchauffement de la planète : Le processus de fabrication de matériaux d'infrastructure, comme le ciment, contribuent de façon importante aux émissions mondiales de carbone. La lutte contre l'impact des infrastructures sur le réchauffement de la planète est un défi crucial qui nécessite la mise en œuvre de mesures visant à réduire les émissions et à adopter des pratiques durables tout au long du cycle de vie des infrastructures.
4. Financement des interventions en matière d'infrastructure : Le coût de la résolution des problèmes d'infrastructure est considérable, ~~ce qui nécessite u~~ Un financement et des modèles de financement efficaces sont nécessaires. Il est essentiel de trouver des approches novatrices pour obtenir des ressources financières adéquates pour les projets d'infrastructure afin de relever ces défis et d'assurer l'achèvement en temps opportun des améliorations nécessaires.

Des efforts importants sont déjà en cours pour relever ces défis.<sup>2</sup> Infrastructure Canada dirige l'élaboration de la première Évaluation nationale des infrastructures du Canada, qui vise à évaluer les besoins en infrastructures, améliorer la coordination entre les propriétaires et déterminer les meilleurs modèles de financement. En outre, Ressources naturelles Canada travaille à la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts afin de progresser vers l'atteinte de la carboneutralité et d'améliorer la résilience climatique dans le secteur immobilier.<sup>3</sup>

À mesure que les effets des changements climatiques s'~~accélèrent~~ aggravent, il devient de plus en plus essentiel d'établir une vision à long terme pour les infrastructures résilientes aux changements climatiques. Avec des projections d'une augmentation importante de l'infrastructure d'ici 2050, la priorisation de l'efficacité énergétique, de la faible teneur en carbone intégré et de la résilience aux changements climatiques correspond aux objectifs de réduction des émissions<sup>4,5</sup> et appuie le Plan

---

<sup>1</sup> Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (2019). Informer l'avenir : évaluer la santé des infrastructures de nos collectivités. [Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes](#)

<sup>2</sup> Infrastructure Canada. (2021). La voie vers 2050 : Aller de l'avant avec l'Évaluation nationale des infrastructures. <https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/nia-eni/nia-eni-2-fra1.pdf>

<sup>3</sup> Ressources naturelles Canada. (2023). *La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts*. [La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts](#).

<sup>4</sup> Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, C.S. 2021, ch. 22 (2021). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-19.3/TexteComple.html>

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada. (2022). Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/reduction-emissions-2030.html>

national d'adaptation du Canada.<sup>6</sup> La mise en œuvre de nouvelles exigences en matière d'approvisionnement et de normes **plus élevées** qui tiennent compte des principes de durabilité, comme le rendement énergétique et la réduction des émissions de carbone, ainsi que des considérations liées au climat, facilitera la prise de décisions éclairées et contribuera au développement de collectivités prospères et résilientes.

Bien que les approches d'ingénierie traditionnelles reposent habituellement sur des solutions d'infrastructure grise, on reconnaît de plus en plus la valeur des solutions axées sur la nature, comme l'infrastructure verte, pour relever des défis comme la gestion des inondations, le contrôle de l'érosion et le refroidissement urbain.<sup>7</sup> L'**introduction** ~~adoption~~ de solutions axées sur la nature **parallèlement aux** ~~dans l'application de~~ pratiques d'ingénierie traditionnelles permet non seulement de relever les défis techniques, mais aussi d'offrir des avantages complémentaires, notamment l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, l'amélioration de la biodiversité, la séquestration du carbone, l'atténuation des inondations et l'esthétique, les avantages culturels et récréatifs. En tenant compte de plus en plus des solutions axées sur la nature, les ingénieurs joueront un rôle crucial dans tous les aspects liés à leur adoption, leur mise en œuvre et leur entretien.

Pour relever ces défis en matière d'infrastructure, il faut un effort coordonné de la part de tous les paliers de gouvernement, des parties prenantes de l'industrie et de la profession d'ingénieur. Les ingénieurs devront **continuer de** collaborer étroitement avec les praticiens, les fonctionnaires et les décideurs afin de faire la promotion des investissements dans des infrastructures publiques écoénergétiques, à faible émission de carbone et résilientes au climat. En outre, il est essentiel d'assurer les services d'experts en génie pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le soutien de **la participation active des ingénieurs à** l'actualisation de codes, de normes et de protocoles d'entretien relatifs aux infrastructures améliore la sécurité publique, assure la fiabilité et maximise la valeur des investissements dans les infrastructures. En s'attaquant collectivement à ces défis, le Canada peut bâtir un réseau d'infrastructure durable, résilient et prêt pour l'avenir.

### Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada a collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral pour donner des conseils sur les politiques et les programmes liés aux infrastructures publiques et privées au Canada. Ils fournissent une expertise technique et des commentaires sur les pratiques exemplaires, les codes et les normes liés au développement, à l'entretien et à la durabilité des infrastructures. En collaboration avec les douze organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, Ingénieurs Canada a contribué à l'amélioration de la sécurité et de la résilience des collectivités partout au Canada et d'atténuer l'impact des changements climatiques sur les infrastructures. Voici des exemples de cette collaboration- :

---

<sup>6</sup> Washington Post. (2023). World is on brink of catastrophic warming, U.N. climate change report says. <https://www.washingtonpost.com/climate-environment/2023/03/20/climate-change-ipcc-report-15/>

<sup>7</sup> Asset Management British Columbia. (2019). Integrating Natural Assets into Asset Management: A Sustainable Service Delivery Primer <https://www.assetmanagementbc.ca/wp-content/uploads/Integrating-Natural-Assets-into-Asset-Management.pdf>.

- Publier des [énoncés de principe nationaux](#) qui soulignent des enjeux opportuns et qui reflètent la position de la profession d'ingénieur sur des questions cruciales liées à l'intérêt public, y compris les infrastructures, les infrastructures dans les réserves autochtones et les collectivités éloignées et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
- Soutenir les [initiatives fédérales](#) en fournissant des recommandations fondées sur des preuves.
- Élaborer des [guides nationaux](#) et des documents qui répondent aux besoins des organismes de réglementation, des ingénieurs et des candidats au permis d'exercice en matière d'environnement et de durabilité.

Le rôle des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux est essentiel pour appuyer les efforts du gouvernement fédéral en matière de développement durable des infrastructures au Canada. Ces organismes maintiennent des normes élevées en matière de compétences et d'éthique parmi les ingénieurs et [mettent au point établissent et appliquent](#) des [directives-guides](#) de pratiques d'ingénierie durables. En outre, les organismes de réglementation offrent des possibilités de formation et de perfectionnement afin de doter les ingénieurs des connaissances et des compétences nécessaires à la mise en œuvre de technologies et de systèmes durables. En collaborant avec les associations de l'industrie, les établissements d'enseignement et d'autres parties prenantes, les organismes de réglementation aident à promouvoir l'adoption de pratiques d'ingénierie durable dans l'ensemble des infrastructures publiques et privées du Canada.

En collaborant étroitement avec la profession d'ingénieur, le gouvernement fédéral peut veiller à ce que l'infrastructure publique au Canada soit sécuritaire, fiable et durable.

### Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Les investissements et le renouvellement des infrastructures sont essentiels au développement des collectivités canadiennes et à la stimulation de la croissance économique. Pour relever les défis émergents comme les changements climatiques, la croissance démographique et l'évolution technologique, il est essentiel de faire participer des ingénieurs agréés à la prise de décisions et tout au long du cycle de vie des projets d'infrastructure fédéraux. Cela [permet d'effectuer contribue à l'élaboration d-des-évaluations](#) exhaustives, fondées sur des données probantes et fondées sur des experts et de fournir des actifs d'infrastructure. Il est également essentiel de faire participer les ingénieurs à l'élaboration de plans stratégiques nationaux liés à l'infrastructure du Canada [qui peuvent être adoptés par chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux](#). Les ingénieurs, avec leur expertise professionnelle, reconnaissent leur responsabilité morale de mettre en œuvre des projets qui sont techniquement solides et éthiques, compte tenu des préjudices potentiels pour les communautés marginalisées, vulnérables ou opprimées structurellement.

Pour assurer la sécurité, la fiabilité et la durabilité de l'infrastructure publique du Canada, le gouvernement fédéral devrait [favoriser la collaboration continue avec la profession d'ingénieur et d'autres parties prenantes et s'engager à collaborer avec eux, afin de s'assurer que les projets d'infrastructures satisfont aux besoins de la communauté et sont conformes aux règlements et aux codes du bâtiment applicables. Voici des exemples des avantages d'un tel engagement :](#)

1. Intégrer-L'intégration des pratiques de conception durable (faibles émissions de carbone, efficacité énergétique et résilience aux changements climatiques) dans les nouveaux projets d'infrastructures afin de réduire au minimum les impacts environnementaux et les émissions et de veiller à ce que les infrastructures soient mieux préparées aux risques physiques liés au climat, comme le réchauffement et la chaleur extrême, les inondations, les feux de forêt et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes.
2. Utiliser-L'utilisation des matériaux et des technologies de pointe et validés par la science pour améliorer la durabilité, la sécurité et la fonctionnalité des infrastructures publiques.
3. La fFavorisation d'er une collaboration continue avec la profession d'ingénieur et d'autres parties prenantes pour veiller à ce que les projets d'infrastructure répondent aux besoins de la collectivité et soient conformes aux règlements et aux codes du bâtiment applicables.
- 3.4. Des améliorations constantes aux codes et aux normes de conception des infrastructures, y compris l'élaboration de normes d'entretien qui appuient et renforcent les objectifs de sécurité, de fiabilité et de durabilité d'une manière fiscalement responsable.

De plus, le gouvernement fédéral devrait systématiquement intégrer les évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les approbations de financement, les évaluations des répercussions environnementales et la conception des projets d'infrastructure. Il est essentiel d'établir des critères d'évaluation clairs, transparents et uniformes qui sont conformes aux pratiques exemplaires de gestion des actifs pour la sélection des projets. En outre, le gouvernement fédéral devrait assurer de la souplesse dans le calendrier des dépenses afin de veiller à ce que les fonds soient dépensés de façon sage et efficace.

Les améliorations continues apportées aux codes et aux normes de conception des infrastructures doivent inclure l'élaboration de normes d'entretien, afin d'assurer la longévité et la fiabilité des infrastructures publiques au Canada. Ces normes garantissent des conceptions d'infrastructure robustes qui résistent à l'épreuve du temps, réduisant la probabilité de réparations coûteuses et minimisant le risque de défaillances catastrophiques. La profession d'ingénieur est déterminée à jouer un rôle clé dans la réalisation de ces résultats au moyen grâce au-le développement et à l'entretien d'une infrastructure solide et fiable, qui est essentielle à la santé et à la prospérité de la société.

Enfin, le gouvernement fédéral peut appuyer l'Initiative Atlas pour les infrastructures résistantes aux changements climatiques (Atlas), qui vise à unir les ingénieurs, les gouvernements et les établissements financiers pour améliorer la connectivité, protéger les personnes et préserver la planète. L'initiative Atlas repose sur deux piliers, soit la participation des ingénieurs à la prise de décisions dès le départ et la reconnaissance du fait qu'aucune entité ne peut à elle seule résoudre le problème du climat et des infrastructures. Le plan énoncé dans l'initiative Atlas propose des politiques d'ingénierie aux gouvernements nationaux, aux banques multilatérales de développement, aux organisations d'assurance et de réassurance. En adoptant l'appel de l'initiative Atlas pour des infrastructures résilientes aux changements climatiques, le gouvernement fédéral peut s'assurer que le Canada demeure concurrentiel dans la course vers un avenir carboneutre résilient tout en protégeant les collectivités contre les catastrophes climatiques.

## Contribution d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada s'est engagé à :

- Maintenir sa collaboration continue avec les praticiens, les fonctionnaires et les décideurs afin de mettre en évidence la valeur des investissements soutenus à long terme dans des infrastructures publiques essentielles résilientes au climat, et quant à la valeur du financement de l'entretien approprié des infrastructures afin d'assurer un service sûr et fiable et la protection de la santé et la sécurité publiques et de l'environnement.
- Assurer les services d'experts en génie selon les besoins afin d'aider les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques à proposer, élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des processus appropriés qui appliquent des solutions à long terme de renforcement de la sécurité publique, de la fiabilité, de la durabilité environnementale et de la valeur des infrastructures publiques. Pour ce faire, nous soutiendrons les gouvernements dans ses efforts en matière de développement continu et d'actualisation de codes, de normes et autres documents relatifs aux infrastructures, y compris les nouvelles normes d'entretien des infrastructures.
- Collaborer avec d'autres parties prenantes en matière d'infrastructures afin de promouvoir l'uniformité des messages sur l'importance de former et d'éduquer les ingénieurs du Canada quant à l'incidence et aux risques des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur la conception, l'exploitation et l'entretien des infrastructures, et ce, en les encourageant à utiliser les évaluations de la vulnérabilité au climat et en leur fournissant une orientation sur les pratiques.

# Comblent les lacunes en matière d'infrastructures : surmonter les inégalités dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Les infrastructures essentielles dans les réserves autochtones et les collectivités éloignées, notamment l'accès à l'eau potable et à un approvisionnement fiable en électricité, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les technologies de l'information, les écoles et le logement, doivent être financées de manière adéquate, construites en tenant compte des événements météorologiques en évolution selon des normes appropriées et faire preuve de résilience.
- Les ingénieurs ont un rôle essentiel à jouer pour aider les collectivités autochtones à atteindre les résultats souhaités en ce qui a trait à la planification, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures.
- La profession d'ingénieur s'est engagée à collaborer avec les collectivités autochtones et à tenir compte de leur avis tout au long du cycle de vie des projets, tout en respectant et en intégrant les pratiques traditionnelles et culturelles, et en reconnaissant la valeur du savoir autochtone dans le cycle de vie des infrastructures.
- Le gouvernement fédéral a la responsabilité de veiller à ce que les collectivités autochtones bénéficient d'un financement suffisant, prévisible et durable pour combler les lacunes en matière d'infrastructures et soutenir les efforts de renforcement des capacités.

## Enjeu

Les infrastructures publiques sont fondamentales à l'amélioration de la qualité de vie et des possibilités économiques des personnes vivant dans les collectivités éloignées et rurales du Nord canadien. Malheureusement, une grande partie des infrastructures existantes dans ces régions sont inadéquates et en mauvais état.<sup>1</sup> Cette situation a un effet disproportionné sur les communautés vivant dans les réserves autochtones, ce qui exacerbe les inégalités sociales et économiques existantes.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Statistique Canada. (2022). Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021007/98-200-x2021007-fra.pdf>

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada. (2022). *Obstacles au développement économique dans les communautés autochtones*. Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/INAN/Reports/RP11714230/inanrp02/inanrp02-f.pdf>

Pour relever ces défis, le gouvernement fédéral s'est engagé à établir une relation renouvelée de nation à nation avec les peuples autochtones, en s'appuyant sur la reconnaissance des droits, le respect, la vérité, la coopération et les partenariats, en s'inspirant des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation<sup>3</sup>. Cet engagement repose sur la reconnaissance des droits des Autochtones, le respect, la vérité, la coopération et le partenariat. En soutenant les priorités des Autochtones, en faisant la promotion de l'autodétermination et en rectifiant les inégalités entre les populations autochtones et non autochtones, le gouvernement vise à favoriser l'épanouissement et la résilience des collectivités autochtones. En outre, les collectivités autochtones, en particulier celles qui vivent dans des régions éloignées, subissent déjà les effets néfastes des changements climatiques, tels que la fonte du pergélisol. Les régions septentrionales du Canada se réchauffent deux fois plus vite que la moyenne nationale, ce qui entraîne une accélération des problèmes environnementaux comme l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et la dégradation du pergélisol.<sup>4</sup>

Même si le déficit du Canada en matière d'infrastructures n'est pas exclusif aux communautés autochtones, on constate des inégalités importantes en ce qui concerne l'existence d'infrastructures publiques adéquates dans les réserves et les collectivités éloignées du Nord par rapport aux communautés hors réserve et aux municipalités. Le gouvernement s'est engagé à réduire cette disparité en répondant aux besoins des collectivités autochtones et en corrigeant les inégalités historiques<sup>5</sup>. Cependant, malgré des investissements substantiels dans les infrastructures publiques, d'autres mesures s'imposent pour combler le fossé pouret garantir un accès équitable pour tous.

Pour relever ces défis, il convient d'adopter une approche globale et collaborative qui fait intervenir activement les communautés autochtones dans la planification, la conception et la mise en œuvre des projets d'infrastructure. Des engagements financiers durables et à long terme de la part de tous les paliers de gouvernement sont essentiels pour obtenir des améliorations significatives. En outre, des solutions sur mesure tenant compte des circonstances uniques et des besoins spécifiques des communautés éloignées sont nécessaires, compte tenu de leur isolement géographique et de la taille réduite de leur population.

La profession d'ingénieur est bien placée pour contribuer à relever les défis de la construction et de l'entretien des infrastructures dans ces communautés. Les ingénieurs peuvent fournir une expertise technique, promouvoir la sécurité, la durabilité et la résilience dans les projets d'infrastructure, et dialoguer avec les communautés autochtones pour comprendre leurs perspectives et intégrer leurs besoins. Grâce à la collaboration et à la coopération, des initiatives efficaces et durables en matière d'infrastructures peuvent être mises en œuvre, ce qui permettra de relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les collectivités du Nord, éloignées et vivant dans des réserves.

---

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada (2022). *Budget 2022 Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable*. <https://www.budget.canada.ca/2022/report-rapport/chap7-fr.html>

<sup>4</sup> CBC. (2022). *The world's permafrost is rapidly thawing and that's a big climate change problem*. <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/the-world-s-permafrost-is-rapidly-thawing-and-that-s-a-big-climate-change-problem-1.6674976>

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada (2022). *Budget fédéral 2022 – Chapitre 7: Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation*. <https://www.budget.canada.ca/2022/report-rapport/chap7-fr.html>

## Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada et les douze organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la sécurité et de la résilience des collectivités partout au Canada, en particulier dans les réserves autochtones et les collectivités éloignées, ainsi que dans la lutte contre les effets des changements climatiques sur les infrastructures. Ce partenariat englobe différentes initiatives, notamment la collaboration avec les communautés autochtones pour évaluer la vulnérabilité climatique de leurs réseaux d'aqueduc et d'égouts à l'aide du [protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques \(CVIIP\)](#). Ingénieurs Canada a également facilité l'évaluation de logements, d'écoles et d'autres infrastructures pour la nation Oneida de la Thames, dans le sud de l'Ontario, et a mis au point une boîte à outils pour les peuples autochtones qui intègre l'évaluation des risques climatiques dans les plans de gestion des actifs des collectivités autochtones. De plus, Ingénieurs Canada a soutenu le renforcement des capacités des ingénieurs et collectivités autochtones dans tout le pays par le biais de la formation PIEVC et d'ateliers d'évaluation des risques, tandis que des facultés de génie de partout au pays collaborent avec des communautés autochtones pour améliorer les infrastructures publiques. En mars 2020, la propriété et le contrôle du programme du CVIIP ont été cédés à l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (ICLR), au Climate Risk Institute (CRI) et à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.

Cette collaboration prévoit également :

- La publication d'[énoncés de principe nationaux](#) qui mettent en lumière des questions d'actualité et reflètent la position de la profession d'ingénieur sur des questions cruciales liées à l'intérêt public, notamment les infrastructures, les infrastructures dans les réserves autochtones et dans les collectivités autochtones éloignées, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.
- Le soutien [d'initiatives fédérales](#) en fournissant des recommandations fondées sur des preuves.
- L'élaboration de [guides nationaux](#) et de documents qui répondent aux besoins des organismes de réglementation, des ingénieurs et des candidats au permis d'exercice en ce qui concerne l'environnement, la durabilité et d'autres enjeux ayant une incidence sur les infrastructures du pays.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Nous saluons les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour traiter et résoudre les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations.<sup>6</sup> Grâce à la collaboration et aux investissements, des progrès **importants** ont été réalisés pour garantir l'accès à une eau potable, salubre et propre pour tous. La profession d'ingénieur et les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux jouent un rôle crucial en ce qui a trait à la construction et à l'entretien des infrastructures dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées du Canada. Ils veillent à ce que les projets d'infrastructure soient adaptés aux besoins et aux défis particuliers de ces collectivités, comme les conditions météorologiques extrêmes, l'accessibilité des ressources et la sensibilité culturelle. En dialoguant directement avec les communautés autochtones et en tenant compte

---

<sup>6</sup> Gouvernement du Canada (2023). Lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>

de leur avis, les ingénieurs contribuent à faire en sorte que les projets d'infrastructure soient élaborés dans le respect et au profit de ces communautés.

Les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées n'ont pas les infrastructures que les municipalités, les provinces et les territoires fournissent aux collectivités non autochtones. Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'équiper les réserves autochtones en infrastructures. Il lui incombe donc de veiller à ce que ces communautés aient accès à un financement suffisant, prévisible et durable pour la construction et l'entretien d'infrastructures publiques résilientes et durables. En collaborant étroitement avec les collectivités autochtones, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les collectivités autochtones pour évaluer leurs besoins en infrastructures, financer des projets d'infrastructures pour combler les lacunes et offrir des formations sur les pratiques de gestion des actifs afin de favoriser une planification et une gestion efficaces.

Le gouvernement fédéral devrait également prendre des mesures pour lever dès que possible les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics des réserves. Il devrait également soutenir la mise à jour des inventaires des infrastructures des communautés autochtones, notamment la modernisation des systèmes de soutien et de gestion de données ainsi qu'une révision des catégories et descriptions des actifs.

La profession d'ingénieur et les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux continueront de fournir au gouvernement fédéral des recommandations et des pratiques exemplaires pour la construction et l'entretien des infrastructures dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées. Pour établir une voie à suivre, le gouvernement fédéral devrait favoriser la collaboration entre les collectivités, les experts en génie et les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Grâce à ces efforts concertés, on peut construire et entretenir des infrastructures sécuritaires, fiables et durables dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées partout au pays. En suivant ces recommandations, le gouvernement fédéral, les ingénieurs et les organismes de réglementation peuvent collaborer à la construction et à l'entretien d'infrastructures sûres, fiables et durables dans ces collectivités partout au Canada.

### Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada s'engage à soutenir les initiatives visant à améliorer le nombre d'inscriptions d'Autochtones dans les programmes d'études postsecondaires en génie, dans le but d'augmenter le nombre d'ingénieurs autochtones.

La profession d'ingénieur du Canada est bien outillée pour offrir des conseils impartiaux au gouvernement fédéral par le biais de consultations, d'évaluations, de partenariats et de mentorat. Les ingénieurs possèdent les compétences techniques requises pour aider à formuler et à mettre en œuvre des plans durables et rentables pour la création d'infrastructures résilientes.

# Immigration et reconnaissance des titres de compétence étrangers: le rôle des organismes de réglementation du génie au Canada

## Position de la profession d'ingénieur

- Dans la profession d'ingénieur, on estime qu'il faut un processus d'attribution du permis d'exercice transparent, ouvert et équitable pour que les diplômés en génie formés à l'étranger exercent leur métier au Canada conformément aux principes d'équité, de respect et de réciprocité.
- Tous les ingénieurs en exercice au Canada doivent satisfaire aux conditions compréhensives rigoureuses d'obtention du permis d'exercice établies par l'un des 12 organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux, quel que soit l'endroit où ils ont étudié ou exercé leur métier. Ainsi, Cela favorise l'octroi du permis d'exercice uniquement à seuls des professionnels qualifiés qui peuvent démontrer leur capacité à exercer le génie avec compétence et intégrité ~~peuvent obtenir un permis d'exercice~~.
- Les lois, les politiques et les programmes en matière d'immigration doivent tenir compte de la responsabilité qu'ont les organismes de réglementation de protéger le public en veillant à ce que tous les candidats au permis d'exercice du génie, y compris ceux qui ont été formés ou qui ont exercé le métier à l'étranger, respectent les mêmes normes élevées en matière de compétence et d'intégrité. Il s'agit notamment de vérifier l'authenticité et la validité des titres de compétences, de l'expérience de travail, des aptitudes linguistiques et de la conduite éthique. En exigeant le respect de ces normes élevées, les organismes de réglementation contribuent à la confiance du public envers la profession d'ingénieur et protègent la santé, la sécurité et le bien-être des Canadiens.

## Enjeu

L'écart croissant entre la demande et l'offre en matière de main d'œuvre au Canada, combiné au nombre de migrants de plus en plus important qui sont capables de combler cette lacune, entraîne un défi pressant pour ce qui est de la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. Le processus, énoncé dans le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger<sup>1</sup> par Emploi et développement social Canada, consiste à déterminer si les connaissances, les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau d'études acquis dans un autre pays sont comparables aux normes établies pour exercer une profession ou un métier au Canada. Cet enjeu concerne non seulement les immigrants, mais aussi les Canadiens qui ont étudié et travaillé à l'étranger, ce qui renforce la nécessité de mesures politiques efficaces permettant de simplifier le processus de

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada (2022). *Un Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reconnaissance-titres/financement-cadre.html>

reconnaissance, d'intégrer les personnes hautement qualifiées au marché du travail canadien, et d'optimiser l'allocation des talents.

Plus particulièrement, le génie est une profession réglementée au Canada, et toute personne qui souhaite obtenir un permis d'exercice au Canada doit satisfaire aux mêmes normes élevées, quelle que soit leur formation ou leur expérience professionnelle. Toutefois, les ingénieurs formés à l'extérieur du Canada ont parfois de la difficulté à comprendre les exigences relatives à l'obtention du permis d'exercice en raison de barrières linguistiques et du modèle réglementaire canadien.

L'obtention d'un permis d'exercice au Canada comprend un examen complet de la formation universitaire, de l'expérience professionnelle, des aptitudes linguistiques, de la conduite éthique et des traits de caractère par l'organisme de réglementation provincial ou territorial. Ces organismes de réglementation œuvrent à promouvoir la conformité des candidats au permis d'exercice aux normes nécessaires en matière de formation et à protéger le public ~~dernier veille à ce que les candidats au permis d'exercice répondent aux normes nécessaires en matière de formation et protège le public~~ de titres de compétences frauduleux. Ils évaluent ~~s'assure~~ également ~~que~~ les candidats au permis d'exercice afin de s'assurer qu'ils comprennent les codes et les normes du génie au Canada, ainsi que les lois relatives à la pratique du génie au Canada.

Seuls les professionnels détenteurs d'un permis d'exercice de l'un des 12 organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux peuvent utiliser le titre d'« ingénieur », quel que soit le lieu où ils ont obtenu leur diplôme. Ces conditions soulignent l'engagement des organismes de réglementation à protéger les intérêts du public et à s'assurer que seuls les professionnels compétents et qualifiés pratiquent le génie.

### Contribution d'Ingénieurs Canada

La profession d'ingénieur au Canada reconnaît le rôle important de l'immigration pour favoriser la viabilité économique et l'innovation. Depuis plus de vingt ans, la profession agit à titre de chef de file pour faciliter l'intégration de professionnels qualifiés dans la main-d'œuvre canadienne. Conjointement avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, Ingénieurs Canada travaille en étroite collaboration avec des ministères fédéraux pour fournir des conseils objectifs sur la façon d'intégrer à la profession d'ingénieur au Canada les diplômés en génie formés à l'étranger. En outre, Ingénieurs Canada milite pour l'harmonisation des exigences fédérales avec les processus d'attribution du permis d'exercice à l'échelle provinciale et territoriale, afin d'éviter le double emploi et assurer l'efficacité.

Ingénieurs Canada facilite, au sein des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, un dialogue favorisant visant à maintenir l'uniformité des exigences en matière d'octroi du permis d'exercice et des pratiques d'admission à la profession. Ceci comprend l'élaboration et le maintien de guides nationaux sur l'admission à l'exercice du génie au Canada et la promotion de pratiques exemplaires dans l'évaluation des titres de compétences et la reconnaissance de qualifications obtenues à l'étranger. On favorise ainsi la cohérence et la transparence dans le processus d'admission tout en veillant à ce que seules les personnes qualifiées obtiennent un permis d'exercice du génie au Canada, et le public s'en voit protégé des praticiens non qualifiés. Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) veille à ce que les programmes de génie du premier cycle dans les établissements d'enseignement supérieur répondent aux exigences de formation pour l'obtention du permis d'exercice établies par les

organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, en maintenant une liste des programmes de génie de premier cycle que les organismes de réglementation et le public peuvent consulter afin de vérifier les titres de compétences. Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) crée des outils qui permettent l'évaluation équitable des qualifications du candidat, y compris des guides nationaux disponibles au public sur [l'admission à l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada](#), et élabore des [programmes d'examen](#) qui reflètent ce qui est enseigné dans des programmes de génie agréés du Canada. Ces programmes servent la base pour les examens utilisés par les organismes de réglementation afin d'évaluer la formation universitaire des candidats dont les diplômes en génie n'ont pas été agréés par le BCAPG. Enfin, les organismes de réglementation vérifient et authentifient tous les documents scolaires pour en garantir la validité.

Pour ce qui est des exigences universitaires pour l'obtention du permis d'exercice, les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le Bureau doivent procéder de la façon suivante :

### Accord de Washington

Ingénieurs Canada est signataire de [l'Accord de Washington](#), une entente internationale qui a été mise en place par un certain nombre d'entités qui y reconnaissent l'équivalence de leurs méthodes et systèmes d'agrément des programmes de premier cycle en génie. Cette approche permet à l'organisme de réglementation en génie d'examiner rapidement les titres de compétences du candidat, et au public de se familiariser avec les systèmes de formation et d'agrément de plus de 20 pays. Les détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par l'accord de Washington sont généralement réputés avoir satisfait aux exigences de formation pour l'obtention du permis d'exercice au Canada.

### Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers

Ingénieurs Canada se sert de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE) comme outil pour aider les organismes de réglementation à évaluer les qualifications universitaires des diplômés en génie internationaux qui ne sont pas reconnus par l'accord de Washington. Cette base de données fournit des renseignements à jour sur les programmes de génie de plus de 140 pays du monde entier, y compris des renseignements contextuels sur le système d'éducation d'un pays et la légitimité d'établissements et de diplômes particuliers. La BDEDE a fait l'objet de plusieurs mises à jour depuis son lancement en 2009, la plus récente ayant eu lieu en 2021. Lors de cette mise à niveau, la BDEDE a été élargie pour comprendre un plus grand nombre de renseignements sur les systèmes d'assurance qualité et le lien entre l'éducation et le système d'octroi de permis et d'inscription dans chaque pays, le cas échéant.

### Exigence relative à l'expérience de travail en milieu canadien

Auparavant, tous les organismes de réglementation du génie exigeaient que les candidats au permis d'exercice aient acquis une année d'expérience de travail en milieu canadien. Cette exigence avait pour but de s'assurer que les personnes avaient été suffisamment exposées à la culture canadienne, ainsi qu'aux codes, lois, normes techniques et règlements canadiens en matière de génie. Toutefois, plusieurs organismes de réglementation ont récemment remplacé cette exigence d'un an d'expérience par une exigence de compétences canadiennes précises à démontrer. Ces compétences font partie du processus d'évaluation sur la base des compétences (EBC) et doivent être démontrées par tous les candidats au permis d'exercice, qu'ils aient été formés au Canada ou à l'étranger.

Les candidats qui démontrent ces compétences en donnant des exemples de travail qui ont eu lieu à l'étranger doivent également réfléchir à la façon dont leurs actions auraient été différentes si le travail avait été effectué au Canada. S'il subsiste des lacunes et que la compétence n'a pas été démontrée, les candidats pourraient également être tenus de suivre le séminaire *Working in Canada* (Travailler au Canada) et d'effectuer toutes les évaluations de ce cours, afin de démontrer qu'ils possèdent les compétences requises pour travailler dans un milieu du génie canadien et obtenir un permis d'ingénieur. L'inclusion de ces compétences, le séminaire *Working in Canada* et d'autres options offrent davantage de souplesse aux candidats formés en génie à l'étranger et peuvent permettre à certains d'entre eux d'obtenir un permis sans expérience de travail au Canada.

### Évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences

En partenariat avec Ingénieurs Canada et d'autres organismes de réglementation, Engineers and Geoscientists BC a développé un système d'évaluation de l'expérience de travail en génie d'un candidat sur la base des compétences. Cet outil d'évaluation offert en ligne contribue à simplifier le processus d'attribution du permis d'exercice tout en permettant aux candidats d'entamer le processus, où qu'ils se trouvent dans le monde.

Les compétences désignées sont observables et constituent un ensemble mesurable d'habiletés, de connaissances, de capacités, de motivations et de traits de caractère que les candidats doivent démontrer pour pouvoir obtenir un permis d'exercice. Plusieurs organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie au Canada ont déjà mis en œuvre l'EBC ou sont en voie de le faire. Cette transition vers l'EBC offre aux candidats une meilleure compréhension de ce qui est nécessaire pour obtenir un permis d'exercice, ce qui se traduit par des exigences de formation plus précises pour l'obtention d'un permis d'exercice. L'EBC est également plus objective, transparente et cohérente, ce qui permet de formuler des rétroactions précises et concrètes sur la façon d'améliorer la candidature, au cas où la demande de permis d'exercice aurait été rejetée.

### [Ingénieurs-ici.ca](http://Ingénieurs-ici.ca)

Ingénieurs Canada a reconnu que les diplômés en génie internationaux font souvent face à des difficultés pour obtenir des renseignements cohérents et exacts sur le processus d'obtention du permis d'exercice au Canada. Pour s'attaquer à cette question, Ingénieurs Canada a lancé [Ingénieurs-ici.ca](http://Ingénieurs-ici.ca), une ressource Web conçue pour aider les diplômés étrangers à comprendre les premières étapes du processus menant à l'obtention du permis d'exercice en génie au Canada. Le site Web a été élaboré en tenant compte des conseils d'organismes de réglementation, d'experts, et de diplômés en génie formés à l'étranger, et a depuis été amélioré en offrant des renseignements dans 11 langues différentes. Ingénieurs Canada continue de mettre à jour et d'améliorer le site Web afin de soutenir le public à l'échelle mondiale.

### Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada

Le Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada est une plateforme dans laquelle sont inclus les ingénieurs canadiens qui répondent aux normes internationales de compétences pour l'exercice indépendant du génie. Grâce à son adhésion au répertoire de [l'International Professional Engineers Agreement](#) (IPEA) et à celui de [l'Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement](#) (APEC EA), Ingénieurs Canada vise à améliorer la reconnaissance des qualifications et la mobilité entre les pays membres. En utilisant les désignations IntPE (Canada) et APEC, qui sont reconnues à l'échelle

internationale, le Répertoire favorise un processus d'obtention du permis d'exercice simplifié pour les ingénieurs qui cherchent la mobilité. En tant que membre fondateur de ces ententes, Ingénieurs Canada promeut activement leur valeur et leur utilisation afin de soutenir l'obtention du permis d'exercice des diplômés en génie formés à l'étranger au Canada et à l'échelle internationale.

Nous reconnaissons que le système actuel a ses limites et nous nous engageons à une amélioration continue tant à l'échelle nationale qu'au sein de notre organisme. Nous prenons activement des mesures pour renforcer nos efforts et avancer davantage dans la lutte contre ces défis.

### Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Dans le cadre de son mandat, dont le but est de faciliter l'intégration d'immigrants hautement qualifiés au Canada, le gouvernement fédéral devrait communiquer de façon proactive les exigences réglementaires pour la pratique du génie au Canada aux diplômés en génie formés à l'étranger. Il devrait notamment énoncer clairement le besoin d'obtenir le permis d'exercice avant de pouvoir exercer sa profession au Canada, ainsi que les exigences réglementaires pour la pratique du génie au Canada, y compris l'importance de l'évaluation par un organisme de réglementation en génie, qui ne doit pas être confondue avec les évaluations exigées aux fins de l'immigration. En améliorant la compréhension de ces exigences et procédures par les diplômés en génie formés à l'étranger, le gouvernement fédéral pourra réduire la confusion et la frustration durant le processus d'obtention du permis et veiller à ce que les diplômés en génie internationaux mettent entièrement à profit leurs compétences et leur expertise en contribuant à la profession du génie du Canada et à l'économie canadienne. Qui plus est, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les organismes de réglementation afin d'harmoniser davantage les processus d'immigration fédéraux et les processus réglementaires en génie actuels. Par exemple l'harmonisation des exigences linguistiques dans le cadre du [Programme fédéral des travailleurs qualifiés](#) avec celles énoncées par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux serait une étape possible vers la réalisation de cet objectif.

En outre, la collaboration continue avec les professions réglementées, comme le génie, est essentielle lors de la mise en œuvre des politiques fédérales qui ont une incidence sur la capacité des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie à intégrer à la profession les ingénieurs qualifiés formés à l'étranger. Un dialogue continu permettra de s'assurer que ces politiques sont mises en œuvre d'une manière avantageuse à la fois pour la profession et pour le public canadien.

### Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada s'engage à continuer de collaborer avec le gouvernement fédéral pour maintenir un système d'immigration solide, équitable et adapté aux besoins économiques des collectivités du pays. De plus, Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux afin de s'assurer que le processus de délivrance de permis demeure accessible, rapide, contrôlé, transparent, objectif, impartial et équitable. Grâce à cet effort de collaboration, Ingénieurs Canada vise à s'assurer que tous les candidats, quelle que soit leur formation ou leur pays d'origine, répondent aux normes élevées qui servent les intérêts du public et une pratique du génie compétente au Canada.

# Bâtir des infrastructures résilientes et durables : le rôle essentiel des ingénieurs pour relever les défis du Canada en matière d'infrastructure

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Des infrastructures publiques et privées solides et fiables jouent un rôle essentiel pour maintenir la sécurité publique, favoriser la prospérité économique et promouvoir le bien-être général de la société. L'infrastructure constitue l'épine dorsale de la croissance et du développement, mais une infrastructure désuète ou mal entretenue peut poser des risques pour la santé publique, la sécurité et l'environnement, tout en entravant la croissance économique et la compétitivité.
- Tous les paliers de gouvernement sont responsables de fournir des fonds prévisibles pour la conception, la construction et l'entretien d'infrastructures publiques sécuritaires et résilientes, et ce, tout au long de leur cycle de vie. Pour ce faire, il faut adopter une perspective à long terme et effectuer des analyses exhaustives du cycle de vie, en reconnaissant que les investissements dans les infrastructures aujourd'hui produiront des avantages pour les générations futures. Les ingénieurs possèdent l'expertise et les compétences techniques nécessaires pour évaluer l'état des infrastructures, cerner les problèmes potentiels et élaborer des solutions efficaces pour offrir une infrastructure sécuritaire et durable qui sert l'intérêt public. Ils se sont engagés à fournir une infrastructure qui répond aux normes les plus élevées en matière de qualité, de sécurité et de fiabilité, en tenant dûment compte des analyses exhaustives du cycle de vie.

Pour réaliser un développement durable de l'infrastructure aligné sur les besoins sociétaux à long terme, il est essentiel d'accorder la priorité aux pratiques durables dans les codes et les normes de conception, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique, les faibles émissions de carbone et la résilience climatique. Des normes d'entretien rigoureuses doivent également être établies pour assurer la sécurité et l'intégrité continues.

## Enjeu

Les infrastructures jouent un rôle essentiel pour assurer la sécurité publique, la qualité de vie et une économie concurrentielle au Canada. Toutefois, il faut s'attaquer à plusieurs défis afin d'assurer que les infrastructures canadiennes peuvent répondre aux besoins de l'avenir. Ces défis peuvent être classés en quatre catégories principales :

1. Détérioration due au vieillissement et à l'utilisation : Une part importante de l'infrastructure publique au Canada est vieillissante et en mauvais état, ce qui pose des défis. Les ponts, les routes et les usines de traitement de l'eau deviennent désuets et doivent être réparés ou remplacés.<sup>1</sup>
2. Résilience aux changements climatiques : Les répercussions des changements climatiques, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, posent une menace importante pour la résilience des infrastructures. De tels événements peuvent entraîner des dommages importants et des interruptions de service, ce qui peut à son tour directement nuire au public, mettant l'accent sur la nécessité pour l'infrastructure d'être en mesure de résister aux risques liés au climat et de s'y adapter.
3. Réduction de la contribution des infrastructures au réchauffement de la planète : Le processus de fabrication des matériaux d'infrastructure, comme le ciment, contribuent de façon importante aux émissions mondiales de carbone. La lutte contre l'impact des infrastructures sur le réchauffement de la planète est un défi crucial qui nécessite la mise en œuvre de mesures visant à réduire les émissions et à adopter des pratiques durables tout au long du cycle de vie des infrastructures.
4. Financement des interventions en matière d'infrastructure : Le coût de la résolution des problèmes d'infrastructure est considérable. Un financement et des modèles de financement efficaces sont nécessaires. Il est essentiel de trouver des approches novatrices pour obtenir des ressources financières adéquates pour les projets d'infrastructure afin de relever ces défis et d'assurer l'achèvement en temps opportun des améliorations nécessaires.

Des efforts importants sont déjà en cours pour relever ces défis.<sup>2</sup> Infrastructure Canada dirige l'élaboration de la première Évaluation nationale des infrastructures du Canada, qui vise à évaluer les besoins en infrastructures, améliorer la coordination entre les propriétaires et déterminer les meilleurs modèles de financement. En outre, Ressources naturelles Canada travaille à la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts afin de progresser vers l'atteinte de la carboneutralité et d'améliorer la résilience climatique dans le secteur immobilier.<sup>3</sup>

À mesure que les effets des changements climatiques s'accroissent, il devient de plus en plus essentiel d'établir une vision à long terme pour les infrastructures résilientes aux changements climatiques. Avec des projections d'une augmentation importante de l'infrastructure d'ici 2050, la priorisation de l'efficacité énergétique, de la faible teneur en carbone intégré et de la résilience aux changements climatiques correspond aux objectifs de réduction des émissions<sup>4,5</sup> et appuie le Plan national

---

<sup>1</sup> Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (2019). Informer l'avenir : évaluer la santé des infrastructures de nos collectivités. [Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes](#)

<sup>2</sup> Infrastructure Canada. (2021). La voie vers 2050 : Aller de l'avant avec l'Évaluation nationale des infrastructures. <https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/nia-eni/nia-eni-2-fra1.pdf>

<sup>3</sup> Ressources naturelles Canada. (2023). *La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts*. [La Stratégie canadienne pour les bâtiments verts](#).

<sup>4</sup> Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, C.S. 2021, ch. 22 (2021). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-19.3/TexteComple.html>

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada. (2022). Plan de réduction des émissions pour 2030 : Un air pur, et une économie forte <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/reduction-emissions-2030.html>

d'adaptation du Canada.<sup>6</sup> La mise en œuvre de nouvelles exigences en matière d'approvisionnement et de normes qui tiennent compte des principes de durabilité, comme le rendement énergétique et la réduction des émissions de carbone, ainsi que des considérations liées au climat, facilitera la prise de décisions éclairées et contribuera au développement de collectivités prospères et résilientes.

Bien que les approches d'ingénierie traditionnelles reposent habituellement sur des solutions d'infrastructure grise, on reconnaît de plus en plus la valeur des solutions axées sur la nature, comme l'infrastructure verte, pour relever des défis comme la gestion des inondations, le contrôle de l'érosion et le refroidissement urbain.<sup>7</sup> L'introduction de solutions axées sur la nature dans l'application de pratiques d'ingénierie traditionnelles permet non seulement de relever les défis techniques, mais aussi d'offrir des avantages complémentaires, notamment l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, l'amélioration de la biodiversité, la séquestration du carbone, l'atténuation des inondations et l'esthétique, les avantages culturels et récréatifs. En tenant compte de plus en plus des solutions axées sur la nature, les ingénieurs joueront un rôle crucial dans tous les aspects liés à leur adoption, leur mise en œuvre et leur entretien.

Pour relever ces défis en matière d'infrastructure, il faut un effort coordonné de la part de tous les paliers de gouvernement, des parties prenantes de l'industrie et de la profession d'ingénieur. Les ingénieurs devront continuer de collaborer étroitement avec les praticiens, les fonctionnaires et les décideurs afin de faire la promotion des investissements dans des infrastructures publiques écoénergétiques, à faible émission de carbone et résilientes au climat. En outre, il est essentiel d'assurer les services d'experts en génie pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le soutien de la participation active des ingénieurs à l'actualisation de codes, de normes et de protocoles d'entretien relatifs aux infrastructures améliore la sécurité publique, assure la fiabilité et maximise la valeur des investissements dans les infrastructures. En s'attaquant collectivement à ces défis, le Canada peut bâtir un réseau d'infrastructure durable, résilient et prêt pour l'avenir.

### Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada a collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral pour donner des conseils sur les politiques et les programmes liés aux infrastructures publiques et privées au Canada. Ils fournissent une expertise technique et des commentaires sur les pratiques exemplaires, les codes et les normes liés au développement, à l'entretien et à la durabilité des infrastructures. En collaboration avec les douze organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, Ingénieurs Canada a contribué à l'amélioration de la sécurité et de la résilience des collectivités partout au Canada et d'atténuer l'impact des changements climatiques sur les infrastructures. Voici des exemples de cette collaboration :

- Publier des [énoncés de principe nationaux](#) qui soulignent des enjeux opportuns et qui reflètent la position de la profession d'ingénieur sur des questions cruciales liées à l'intérêt public, y compris les

---

<sup>6</sup> Washington Post. (2023). World is on brink of catastrophic warming, U.N. climate change report says. <https://www.washingtonpost.com/climate-environment/2023/03/20/climate-change-ipcc-report-15/>

<sup>7</sup> Asset Management British Columbia. (2019). Integrating Natural Assets into Asset Management: A Sustainable Service Delivery Primer <https://www.assetmanagementbc.ca/wp-content/uploads/Integrating-Natural-Assets-into-Asset-Management.pdf>.

infrastructures, les infrastructures dans les réserves autochtones et les collectivités éloignées et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

- Soutenir les [initiatives fédérales](#) en fournissant des recommandations fondées sur des preuves.
- Élaborer des [guides nationaux](#) et des documents qui répondent aux besoins des organismes de réglementation, des ingénieurs et des candidats au permis d'exercice en matière d'environnement et de durabilité.

Le rôle des organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux est essentiel pour appuyer les efforts du gouvernement fédéral en matière de développement durable des infrastructures au Canada. Ces organismes maintiennent des normes élevées en matière de compétences et d'éthique parmi les ingénieurs et mettent au point des guides de pratiques d'ingénierie durables. En outre, les organismes de réglementation offrent des possibilités de formation et de perfectionnement afin de doter les ingénieurs des connaissances et des compétences nécessaires à la mise en œuvre de technologies et de systèmes durables. En collaborant avec les associations de l'industrie, les établissements d'enseignement et d'autres parties prenantes, les organismes de réglementation aident à promouvoir l'adoption de pratiques d'ingénierie durable dans l'ensemble des infrastructures publiques et privées du Canada.

En collaborant étroitement avec la profession d'ingénieur, le gouvernement fédéral peut veiller à ce que l'infrastructure publique au Canada soit sécuritaire, fiable et durable.

### Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Les investissements et le renouvellement des infrastructures sont essentiels au développement des collectivités canadiennes et à la stimulation de la croissance économique. Pour relever les défis émergents comme les changements climatiques, la croissance démographique et l'évolution technologique, il est essentiel de faire participer des ingénieurs agréés à la prise de décisions et tout au long du cycle de vie des projets d'infrastructure fédéraux. Cela contribue à l'élaboration d'évaluations exhaustives, fondées sur des données probantes et fondées sur des experts et de fournir des actifs d'infrastructure. Il est également essentiel de faire participer les ingénieurs à l'élaboration de plans stratégiques nationaux liés à l'infrastructure du Canada qui peuvent être adoptés par chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les ingénieurs, avec leur expertise professionnelle, reconnaissent leur responsabilité morale de mettre en œuvre des projets qui sont techniquement solides et éthiques, compte tenu des préjudices potentiels pour les communautés marginalisées, vulnérables ou opprimées structurellement.

Pour assurer la sécurité, la fiabilité et la durabilité de l'infrastructure publique du Canada, le gouvernement fédéral devrait favoriser la collaboration continue avec la profession d'ingénieur et d'autres parties prenantes et s'engager à collaborer avec eux, afin de s'assurer que les projets d'infrastructures satisfont aux besoins de la communauté et sont conformes aux règlements et aux codes du bâtiment applicables. Voici des exemples des avantages d'un tel engagement :

1. L'intégration des pratiques de conception durable (faibles émissions de carbone, efficacité énergétique et résilience aux changements climatiques) dans les nouveaux projets d'infrastructures afin de réduire au minimum les impacts environnementaux et les émissions et de veiller à ce que les infrastructures soient mieux préparées aux risques physiques liés au climat, comme le réchauffement

et la chaleur extrême, les inondations, les feux de forêt et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes.

2. L'utilisation des matériaux et des technologies de pointe et validés par la science pour améliorer la durabilité, la sécurité et la fonctionnalité des infrastructures publiques.
3. La favorisation d'une collaboration continue avec la profession d'ingénieur et d'autres parties prenantes pour veiller à ce que les projets d'infrastructure répondent aux besoins de la collectivité et soient conformes aux règlements et aux codes du bâtiment applicables.
4. Des améliorations constantes aux codes et aux normes de conception des infrastructures, y compris l'élaboration de normes d'entretien qui appuient et renforcent les objectifs de sécurité, de fiabilité et de durabilité d'une manière fiscalement responsable.

De plus, le gouvernement fédéral devrait systématiquement intégrer les évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les approbations de financement, les évaluations des répercussions environnementales et la conception des projets d'infrastructure. Il est essentiel d'établir des critères d'évaluation clairs, transparents et uniformes qui sont conformes aux pratiques exemplaires de gestion des actifs pour la sélection des projets. En outre, le gouvernement fédéral devrait assurer de la souplesse dans le calendrier des dépenses afin de veiller à ce que les fonds soient dépensés de façon sage et efficace.

Les améliorations continues apportées aux codes et aux normes de conception des infrastructures doivent inclure l'élaboration de normes d'entretien, afin d'assurer la longévité et la fiabilité des infrastructures publiques au Canada. Ces normes garantissent des conceptions d'infrastructure robustes qui résistent à l'épreuve du temps, réduisant la probabilité de réparations coûteuses et minimisant le risque de défaillances catastrophiques. La profession d'ingénieur est déterminée à jouer un rôle clé dans la réalisation de ces résultats au moyen grâce au développement et à l'entretien d'une infrastructure solide et fiable, qui est essentielle à la santé et à la prospérité de la société.

Enfin, le gouvernement fédéral peut appuyer l'Initiative Atlas pour les infrastructures résistantes aux changements climatiques (Atlas), qui vise à unir les ingénieurs, les gouvernements et les établissements financiers pour améliorer la connectivité, protéger les personnes et préserver la planète. L'initiative Atlas repose sur deux piliers, soit la participation des ingénieurs à la prise de décisions dès le départ et la reconnaissance du fait qu'aucune entité ne peut à elle seule résoudre le problème du climat et des infrastructures. Le plan énoncé dans l'initiative Atlas propose des politiques d'ingénierie aux gouvernements nationaux, aux banques multilatérales de développement, aux organisations d'assurance et de réassurance. En adoptant l'appel de l'initiative Atlas pour des infrastructures résilientes aux changements climatiques, le gouvernement fédéral peut s'assurer que le Canada demeure concurrentiel dans la course vers un avenir carboneutre résilient tout en protégeant les collectivités contre les catastrophes climatiques.

## Contribution d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada s'est engagé à :

- Maintenir sa collaboration continue avec les praticiens, les fonctionnaires et les décideurs afin de mettre en évidence la valeur des investissements soutenus à long terme dans des infrastructures

publiques essentielles résilientes au climat, et quant à la valeur du financement de l'entretien approprié des infrastructures afin d'assurer un service sûr et fiable et la protection de la santé et la sécurité publiques et de l'environnement.

- Assurer les services d'experts en génie selon les besoins afin d'aider les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques à proposer, élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des processus appropriés qui appliquent des solutions à long terme de renforcement de la sécurité publique, de la fiabilité, de la durabilité environnementale et de la valeur des infrastructures publiques. Pour ce faire, nous soutiendrons les gouvernements dans ses efforts en matière de développement continu et d'actualisation de codes, de normes et autres documents relatifs aux infrastructures, y compris les nouvelles normes d'entretien des infrastructures.
- Collaborer avec d'autres parties prenantes en matière d'infrastructures afin de promouvoir l'uniformité des messages sur l'importance de former et d'éduquer les ingénieurs du Canada quant à l'incidence et aux risques des phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques sur la conception, l'exploitation et l'entretien des infrastructures, et ce, en les encourageant à utiliser les évaluations de la vulnérabilité au climat et en leur fournissant une orientation sur les pratiques.

# Comblent les lacunes en matière d'infrastructures : surmonter les inégalités dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Les infrastructures essentielles dans les réserves autochtones et les collectivités éloignées, notamment l'accès à l'eau potable et à un approvisionnement fiable en électricité, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les technologies de l'information, les écoles et le logement, doivent être financées de manière adéquate, construites en tenant compte des événements météorologiques en évolution et faire preuve de résilience.
- Les ingénieurs ont un rôle essentiel à jouer pour aider les collectivités autochtones à atteindre les résultats souhaités en ce qui a trait à la planification, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures.
- La profession d'ingénieur s'est engagée à collaborer avec les collectivités autochtones et à tenir compte de leur avis tout au long du cycle de vie des projets, tout en respectant et en intégrant les pratiques traditionnelles et culturelles, et en reconnaissant la valeur du savoir autochtone dans le cycle de vie des infrastructures.
- Le gouvernement fédéral a la responsabilité de veiller à ce que les collectivités autochtones bénéficient d'un financement suffisant, prévisible et durable pour combler les lacunes en matière d'infrastructures et soutenir les efforts de renforcement des capacités.

## Enjeu

Les infrastructures publiques sont fondamentales à l'amélioration de la qualité de vie et des possibilités économiques des personnes vivant dans les collectivités éloignées et rurales du Nord canadien. Malheureusement, une grande partie des infrastructures existantes dans ces régions sont inadéquates et en mauvais état.<sup>1</sup> Cette situation a un effet disproportionné sur les communautés autochtones, ce qui exacerbe les inégalités sociales et économiques existantes.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Statistique Canada. (2022). Les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuit au Canada selon les données du Recensement de 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021007/98-200-x2021007-fra.pdf>

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada. (2022). *Obstacles au développement économique dans les communautés autochtones*. Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/INAN/Reports/RP11714230/inanrp02/inanrp02-f.pdf>

Pour relever ces défis, le gouvernement fédéral s'est engagé à établir une relation renouvelée de nation à nation avec les peuples autochtones, en s'appuyant sur la reconnaissance des droits, le respect, la vérité, la coopération et les partenariats, s'inspirant des [appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation](#)<sup>3</sup>. Cet engagement repose sur la reconnaissance des droits des Autochtones, le respect, la vérité, la coopération et le partenariat. En soutenant les priorités des Autochtones, en faisant la promotion de l'autodétermination et en rectifiant les inégalités entre les populations autochtones et non autochtones, le gouvernement vise à favoriser l'épanouissement et la résilience des collectivités autochtones. En outre, les collectivités autochtones, en particulier celles qui vivent dans des régions éloignées, subissent déjà les effets néfastes des changements climatiques, tels que la fonte du pergélisol. Les régions septentrionales du Canada se réchauffent deux fois plus vite que la moyenne nationale, ce qui entraîne une accélération des problèmes environnementaux comme l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et la dégradation du pergélisol.<sup>4</sup>

Même si le déficit du Canada en matière d'infrastructures n'est pas exclusif aux communautés autochtones, on constate des inégalités importantes en ce qui concerne l'existence d'infrastructures publiques adéquates dans les réserves et les collectivités éloignées du Nord par rapport aux communautés hors réserve et aux municipalités. Le gouvernement s'est engagé à réduire cette disparité en répondant aux besoins des collectivités autochtones et en corrigeant les inégalités historiques<sup>5</sup>. Cependant, malgré des investissements substantiels dans les infrastructures publiques, d'autres mesures s'imposent pour combler le fossé pour garantir un accès équitable pour tous.

Pour relever ces défis, il convient d'adopter une approche globale et collaborative qui fait intervenir activement les communautés autochtones dans la planification, la conception et la mise en œuvre des projets d'infrastructure. Des engagements financiers durables et à long terme de la part de tous les paliers de gouvernement sont essentiels pour obtenir des améliorations significatives. En outre, des solutions sur mesure tenant compte des circonstances uniques et des besoins spécifiques des communautés éloignées sont nécessaires, compte tenu de leur isolement géographique et de la taille réduite de leur population.

La profession d'ingénieur est bien placée pour contribuer à relever les défis de la construction et de l'entretien des infrastructures dans ces communautés. Les ingénieurs peuvent fournir une expertise technique, promouvoir la sécurité, la durabilité et la résilience dans les projets d'infrastructure, et dialoguer avec les communautés autochtones pour comprendre leurs perspectives et intégrer leurs besoins. Grâce à la collaboration et à la coopération, des initiatives efficaces et durables en matière d'infrastructures peuvent être mises en œuvre, ce qui permettra de relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les collectivités du Nord, éloignées et vivant dans des réserves.

---

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada (2022). *Budget 2022 Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable*. <https://www.budget.canada.ca/2022/report-rapport/chap7-fr.html>

<sup>4</sup> CBC. (2022). *The world's permafrost is rapidly thawing and that's a big climate change problem*. <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/the-world-s-permafrost-is-rapidly-thawing-and-that-s-a-big-climate-change-problem-1.6674976>

<sup>5</sup> Gouvernement du Canada (2022). *Budget fédéral 2022 – Chapitre 7: Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation*. <https://www.budget.canada.ca/2022/report-rapport/chap7-fr.html>

## Contribution d'Ingénieurs Canada à cet enjeu

Ingénieurs Canada et les douze organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la sécurité et de la résilience des collectivités partout au Canada, en particulier dans les réserves autochtones et les collectivités éloignées, ainsi que dans la lutte contre les effets des changements climatiques sur les infrastructures. Ce partenariat englobe différentes initiatives, notamment la collaboration avec les communautés autochtones pour évaluer la vulnérabilité climatique de leurs réseaux d'aqueduc et d'égouts à l'aide du [protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques \(CVIIP\)](#). Ingénieurs Canada a également facilité l'évaluation de logements, d'écoles et d'autres infrastructures pour la nation Oneida de la Thames, dans le sud de l'Ontario, et a mis au point une boîte à outils pour les peuples autochtones qui intègre l'évaluation des risques climatiques dans les plans de gestion des actifs des collectivités autochtones. De plus, Ingénieurs Canada a soutenu le renforcement des capacités des ingénieurs et collectivités autochtones dans tout le pays par le biais de la formation PIEVC et d'ateliers d'évaluation des risques, tandis que des facultés de génie de partout au pays collaborent avec des communautés autochtones pour améliorer les infrastructures publiques. En mars 2020, la propriété et le contrôle du programme du CVIIP ont été cédés à l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (ICLR), au Climate Risk Institute (CRI) et à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.

Cette collaboration prévoit également :

- La publication d'[énoncés de principe nationaux](#) qui mettent en lumière des questions d'actualité et reflètent la position de la profession d'ingénieur sur des questions cruciales liées à l'intérêt public, notamment les infrastructures, les infrastructures dans les réserves autochtones et dans les collectivités autochtones éloignées, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.
- Le soutien [d'initiatives fédérales](#) en fournissant des recommandations fondées sur des preuves.
- L'élaboration de [guides nationaux](#) et de documents qui répondent aux besoins des organismes de réglementation, des ingénieurs et des candidats au permis d'exercice en ce qui concerne l'environnement, la durabilité et d'autres enjeux ayant une incidence sur les infrastructures du pays.

## Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Nous saluons les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour traiter et résoudre les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations.<sup>6</sup> Grâce à la collaboration et aux investissements, des progrès ont été réalisés pour garantir l'accès à une eau potable, salubre et propre pour tous. La profession d'ingénieur et les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux jouent un rôle crucial en ce qui a trait à la construction et à l'entretien des infrastructures dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées du Canada. Ils veillent à ce que les projets d'infrastructure soient adaptés aux besoins et aux défis particuliers de ces collectivités, comme les conditions météorologiques extrêmes, l'accessibilité des ressources et la sensibilité culturelle. En dialoguant directement avec les communautés autochtones et en tenant compte de leur avis, les

---

<sup>6</sup> Gouvernement du Canada (2023). Lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>

ingénieurs contribuent à faire en sorte que les projets d'infrastructure soient élaborés dans le respect et au profit de ces communautés.

Les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées n'ont pas les infrastructures que les municipalités, les provinces et les territoires fournissent aux collectivités non autochtones. Le gouvernement fédéral a la responsabilité d'équiper les réserves autochtones en infrastructures. Il lui incombe donc de veiller à ce que ces communautés aient accès à un financement suffisant, prévisible et durable pour la construction et l'entretien d'infrastructures publiques résilientes et durables. En collaborant étroitement avec les collectivités autochtones, le gouvernement fédéral devrait évaluer leurs besoins en infrastructures, financer des projets d'infrastructures pour combler les lacunes et offrir des formations sur les pratiques de gestion des actifs afin de favoriser une planification et une gestion efficaces.

Le gouvernement fédéral devrait également prendre des mesures pour lever dès que possible les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics des réserves. Il devrait également soutenir la mise à jour des inventaires des infrastructures des communautés autochtones, notamment la modernisation des systèmes de soutien et de gestion de données ainsi qu'une révision des catégories et descriptions des actifs.

La profession d'ingénieur et les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux continueront de fournir au gouvernement fédéral des recommandations et des pratiques exemplaires pour la construction et l'entretien des infrastructures dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées. Pour établir une voie à suivre, le gouvernement fédéral devrait favoriser la collaboration entre les collectivités, les experts en génie et les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Grâce à ces efforts concertés, on peut construire et entretenir des infrastructures sécuritaires, fiables et durables dans les réserves autochtones et les collectivités autochtones éloignées partout au pays.

### Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada s'engage à soutenir les initiatives visant à améliorer le nombre d'inscriptions d'Autochtones dans les programmes d'études postsecondaires en génie, dans le but d'augmenter le nombre d'ingénieurs autochtones.

La profession d'ingénieur du Canada est bien outillée pour offrir des conseils impartiaux au gouvernement fédéral par le biais de consultations, d'évaluations, de partenariats et de mentorat. Les ingénieurs possèdent les compétences techniques requises pour aider à formuler et à mettre en œuvre des plans durables et rentables pour la création d'infrastructures résilientes.

# Immigration et reconnaissance des titres de compétence étrangers: le rôle des organismes de réglementation du génie au Canada

---

## Position de la profession d'ingénieur

- Dans la profession d'ingénieur, on estime qu'il faut un processus d'attribution du permis d'exercice transparent, ouvert et équitable pour que les diplômés en génie formés à l'étranger exercent leur métier au Canada conformément aux principes d'équité, de respect et de réciprocité.
- Tous les ingénieurs en exercice au Canada doivent satisfaire aux conditions complètes d'obtention du permis d'exercice établies par l'un des 12 organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux, quel que soit l'endroit où ils ont étudié ou exercé leur métier. Cela favorise l'octroi du permis d'exercice uniquement à des professionnels qualifiés qui peuvent démontrer leur capacité à exercer le génie avec compétence et intégrité.
- Les lois, les politiques et les programmes en matière d'immigration doivent tenir compte de la responsabilité qu'ont les organismes de réglementation de protéger le public en veillant à ce que tous les candidats au permis d'exercice du génie, y compris ceux qui ont été formés ou qui ont exercé le métier à l'étranger, respectent les mêmes normes élevées en matière de compétence et d'intégrité. Il s'agit notamment de vérifier l'authenticité et la validité des titres de compétences, de l'expérience de travail, des aptitudes linguistiques et de la conduite éthique. En exigeant le respect de ces normes élevées, les organismes de réglementation contribuent à la confiance du public envers la profession d'ingénieur et protègent la santé, la sécurité et le bien-être des Canadiens.

## Enjeu

L'écart croissant entre la demande et l'offre en matière de main d'œuvre au Canada, combiné au nombre de migrants de plus en plus important qui sont capables de combler cette lacune, entraîne un défi pressant pour ce qui est de la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. Le processus, énoncé dans le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger<sup>1</sup> par Emploi et développement social Canada, consiste à déterminer si les connaissances, les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau d'études acquis dans un autre pays sont comparables aux normes établies pour exercer une profession ou un métier au Canada. Cet enjeu concerne non seulement les immigrants, mais aussi les Canadiens qui ont étudié et travaillé à l'étranger, ce qui renforce la nécessité de mesures politiques efficaces permettant de simplifier le processus de

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada (2022). *Un Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reconnaissance-titres/financement-cadre.html>

reconnaissance, d'intégrer les personnes hautement qualifiées au marché du travail canadien, et d'optimiser l'allocation des talents.

Plus particulièrement, le génie est une profession réglementée au Canada, et toute personne qui souhaite obtenir un permis d'exercice au Canada doit satisfaire aux mêmes normes élevées, quelle que soit leur formation ou leur expérience professionnelle. Toutefois, les ingénieurs formés à l'extérieur du Canada ont parfois de la difficulté à comprendre les exigences relatives à l'obtention du permis d'exercice en raison de barrières linguistiques et du modèle réglementaire canadien.

L'obtention d'un permis d'exercice au Canada comprend un examen complet de la formation universitaire, de l'expérience professionnelle, des aptitudes linguistiques, de la conduite éthique et des traits de caractère par l'organisme de réglementation provincial ou territorial. Ces organismes de réglementation œuvrent à promouvoir la conformité des candidats au permis d'exercice aux normes nécessaires en matière de formation et à protéger le public de titres de compétences frauduleux. Ils évaluent également les candidats afin de s'assurer qu'ils comprennent les codes et les normes du génie au Canada, ainsi que les lois relatives à la pratique du génie au Canada.

Seuls les professionnels détenteurs d'un permis d'exercice de l'un des 12 organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux peuvent utiliser le titre d'« [ingénieur](#) », quel que soit le lieu où ils ont obtenu leur diplôme. Ces conditions soulignent l'engagement des organismes de réglementation à protéger les intérêts du public et à s'assurer que seuls les professionnels compétents et qualifiés pratiquent le génie.

### Contribution d'Ingénieurs Canada

La profession d'ingénieur au Canada reconnaît le rôle important de l'immigration pour favoriser la viabilité économique et l'innovation. Depuis plus de vingt ans, la profession agit à titre de chef de file pour faciliter l'intégration de professionnels qualifiés dans la main-d'œuvre canadienne. Conjointement avec les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie, Ingénieurs Canada travaille en étroite collaboration avec des ministères fédéraux pour fournir des conseils objectifs sur la façon d'intégrer à la profession d'ingénieur au Canada les diplômés en génie formés à l'étranger. En outre, Ingénieurs Canada milite pour l'harmonisation des exigences fédérales avec les processus d'attribution du permis d'exercice à l'échelle provinciale et territoriale, afin d'éviter le double emploi et assurer l'efficacité.

Ingénieurs Canada facilite, au sein des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, un dialogue visant à maintenir l'uniformité des exigences en matière d'octroi du permis d'exercice et des pratiques d'admission à la profession. Ceci comprend l'élaboration et le maintien de guides nationaux sur l'admission à l'exercice du génie au Canada et la promotion de pratiques exemplaires dans l'évaluation des titres de compétences et la reconnaissance de qualifications obtenues à l'étranger. On favorise ainsi la cohérence et la transparence dans le processus d'admission tout en veillant à ce que seules les personnes qualifiées obtiennent un permis d'exercice du génie au Canada, et le public s'en voit protégé des praticiens non qualifiés. Le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) veille à ce que les programmes de génie du premier cycle dans les établissements d'enseignement supérieur répondent aux exigences de formation pour l'obtention du permis d'exercice établies par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, en maintenant une liste des programmes de génie de premier cycle que les organismes de réglementation et le public peuvent consulter afin de vérifier les

titres de compétences. Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) crée des outils qui permettent l'évaluation équitable des qualifications du candidat, y compris des guides nationaux disponibles au public sur [l'admission à l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada](#), et élabore des [programmes d'examen](#) qui reflètent ce qui est enseigné dans des programmes de génie agréés du Canada. Ces programmes servent la base pour les examens utilisés par les organismes de réglementation afin d'évaluer la formation universitaire des candidats dont les diplômes en génie n'ont pas été agréés par le BCAPG. Enfin, les organismes de réglementation vérifient et authentifient tous les documents scolaires pour en garantir la validité.

Pour ce qui est des exigences universitaires pour l'obtention du permis d'exercice, les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le Bureau doivent procéder de la façon suivante :

#### **Accord de Washington**

Ingénieurs Canada est signataire de [l'Accord de Washington](#), une entente internationale qui a été mise en place par un certain nombre d'entités qui y reconnaissent l'équivalence de leurs méthodes et systèmes d'agrément des programmes de premier cycle en génie. Cette approche permet à l'organisme de réglementation en génie d'examiner rapidement les titres de compétences du candidat, et au public de se familiariser avec les systèmes de formation et d'agrément de plus de 20 pays. Les détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par l'accord de Washington sont généralement réputés avoir satisfait aux exigences de formation pour l'obtention du permis d'exercice au Canada.

#### **Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers**

Ingénieurs Canada se sert de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE) comme outil pour aider les organismes de réglementation à évaluer les qualifications universitaires des diplômés en génie internationaux qui ne sont pas reconnus par l'accord de Washington. Cette base de données fournit des renseignements à jour sur les programmes de génie de plus de 140 pays du monde entier, y compris des renseignements contextuels sur le système d'éducation d'un pays et la légitimité d'établissements et de diplômes particuliers. La BDEDE a fait l'objet de plusieurs mises à jour depuis son lancement en 2009, la plus récente ayant eu lieu en 2021. Lors de cette mise à niveau, la BDEDE a été élargie pour comprendre un plus grand nombre de renseignements sur les systèmes d'assurance qualité et le lien entre l'éducation et le système d'octroi de permis et d'inscription dans chaque pays, le cas échéant.

#### **Exigence relative à l'expérience de travail en milieu canadien**

Auparavant, tous les organismes de réglementation du génie exigeaient que les candidats au permis d'exercice aient acquis une année d'expérience de travail en milieu canadien. Cette exigence avait pour but de s'assurer que les personnes avaient été suffisamment exposées à la culture canadienne, ainsi qu'aux codes, lois, normes techniques et règlements canadiens en matière de génie. Toutefois, plusieurs organismes de réglementation ont récemment remplacé cette exigence d'un an d'expérience par une exigence de compétences canadiennes précises à démontrer. Ces compétences font partie du processus d'évaluation sur la base des compétences (EBC) et doivent être démontrées par tous les candidats au permis d'exercice, qu'ils aient été formés au Canada ou à l'étranger.

Les candidats qui démontrent ces compétences en donnant des exemples de travail qui ont eu lieu à l'étranger doivent également réfléchir à la façon dont leurs actions auraient été différentes si le travail avait été effectué au Canada. S'il subsiste des lacunes et que la compétence n'a pas été démontrée, les candidats pourraient également être tenus de suivre le séminaire *Working in Canada* (Travailler au Canada) et d'effectuer toutes les évaluations de ce cours, afin de démontrer qu'ils possèdent les compétences requises pour travailler dans un milieu du génie canadien et obtenir un permis d'ingénieur. L'inclusion de ces compétences, le séminaire *Working in Canada* et d'autres options offrent davantage de souplesse aux candidats formés en génie à l'étranger et peuvent permettre à certains d'entre eux d'obtenir un permis sans expérience de travail au Canada.

### Évaluation de l'expérience de travail en génie sur la base des compétences

En partenariat avec Ingénieurs Canada et d'autres organismes de réglementation, Engineers and Geoscientists BC a développé un système d'évaluation de l'expérience de travail en génie d'un candidat sur la base des compétences. Cet outil d'évaluation offert en ligne contribue à simplifier le processus d'attribution du permis d'exercice tout en permettant aux candidats d'entamer le processus, où qu'ils se trouvent dans le monde.

Les compétences désignées sont observables et constituent un ensemble mesurable d'habiletés, de connaissances, de capacités, de motivations et de traits de caractère que les candidats doivent démontrer pour pouvoir obtenir un permis d'exercice. Plusieurs organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie au Canada ont déjà mis en œuvre l'EBC ou sont en voie de le faire. Cette transition vers l'EBC offre aux candidats une meilleure compréhension de ce qui est nécessaire pour obtenir un permis d'exercice, ce qui se traduit par des exigences de formation plus précises pour l'obtention d'un permis d'exercice. L'EBC est également plus objective, transparente et cohérente, ce qui permet de formuler des rétroactions précises et concrètes sur la façon d'améliorer la candidature, au cas où la demande de permis d'exercice aurait été rejetée.

### [Ingénieurs-ici.ca](http://Ingénieurs-ici.ca)

Ingénieurs Canada a reconnu que les diplômés en génie internationaux font souvent face à des difficultés pour obtenir des renseignements cohérents et exacts sur le processus d'obtention du permis d'exercice au Canada. Pour s'attaquer à cette question, Ingénieurs Canada a lancé [Ingénieurs-ici.ca](http://Ingénieurs-ici.ca), une ressource Web conçue pour aider les diplômés étrangers à comprendre les premières étapes du processus menant à l'obtention du permis d'exercice en génie au Canada. Le site Web a été élaboré en tenant compte des conseils d'organismes de réglementation, d'experts, et de diplômés en génie formés à l'étranger, et a depuis été amélioré en offrant des renseignements dans 11 langues différentes. Ingénieurs Canada continue de mettre à jour et d'améliorer le site Web afin de soutenir le public à l'échelle mondiale.

### Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada

Le Répertoire de la mobilité d'Ingénieurs Canada est une plateforme dans laquelle sont inclus les ingénieurs canadiens qui répondent aux normes internationales de compétences pour l'exercice indépendant du génie. Grâce à son adhésion au répertoire de [l'International Professional Engineers Agreement](#) (IPEA) et à celui de [l'Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement](#) (APEC EA), Ingénieurs Canada vise à améliorer la reconnaissance des qualifications et la mobilité entre les pays membres. En utilisant les désignations IntPE (Canada) et APEC, qui sont reconnues à l'échelle

internationale, le Répertoire favorise un processus d'obtention du permis d'exercice simplifié pour les ingénieurs qui cherchent la mobilité. En tant que membre fondateur de ces ententes, Ingénieurs Canada promeut activement leur valeur et leur utilisation afin de soutenir l'obtention du permis d'exercice des diplômés en génie formés à l'étranger au Canada et à l'échelle internationale.

Nous reconnaissons que le système actuel a ses limites et nous nous engageons à une amélioration continue tant à l'échelle nationale qu'au sein de notre organisme. Nous prenons activement des mesures pour renforcer nos efforts et avancer davantage dans la lutte contre ces défis.

### Recommandations à l'intention du gouvernement fédéral

Dans le cadre de son mandat, dont le but est de faciliter l'intégration d'immigrants hautement qualifiés au Canada, le gouvernement fédéral devrait communiquer de façon proactive les exigences réglementaires pour la pratique du génie au Canada aux diplômés en génie formés à l'étranger. Il devrait notamment énoncer clairement le besoin d'obtenir le permis d'exercice avant de pouvoir exercer sa profession au Canada, ainsi que les exigences réglementaires pour la pratique du génie au Canada, y compris l'importance de l'évaluation par un organisme de réglementation en génie, qui ne doit pas être confondue avec les évaluations exigées aux fins de l'immigration. En améliorant la compréhension de ces exigences et procédures par les diplômés en génie formés à l'étranger, le gouvernement fédéral pourra réduire la confusion et la frustration durant le processus d'obtention du permis et veiller à ce que les diplômés en génie internationaux mettent entièrement à profit leurs compétences et leur expertise en contribuant à la profession du génie du Canada et à l'économie canadienne. Qui plus est, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les organismes de réglementation afin d'harmoniser davantage les processus d'immigration fédéraux et les processus réglementaires en génie actuels. Par exemple l'harmonisation des exigences linguistiques dans le cadre du [Programme fédéral des travailleurs qualifiés](#) avec celles énoncées par les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux serait une étape possible vers la réalisation de cet objectif.

En outre, la collaboration continue avec les professions réglementées, comme le génie, est essentielle lors de la mise en œuvre des politiques fédérales qui ont une incidence sur la capacité des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation du génie à intégrer à la profession les ingénieurs qualifiés formés à l'étranger. Un dialogue continu permettra de s'assurer que ces politiques sont mises en œuvre d'une manière avantageuse à la fois pour la profession et pour le public canadien.

### Contribution future d'Ingénieurs Canada

Ingénieurs Canada s'engage à continuer de collaborer avec le gouvernement fédéral pour maintenir un système d'immigration solide, équitable et adapté aux besoins économiques des collectivités du pays. De plus, Ingénieurs Canada continuera de collaborer avec les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux afin de s'assurer que le processus de délivrance de permis demeure accessible, rapide, contrôlé, transparent, objectif, impartial et équitable. Grâce à cet effort de collaboration, Ingénieurs Canada vise à s'assurer que tous les candidats, quelle que soit leur formation ou leur pays d'origine, répondent aux normes élevées qui servent les intérêts du public et une pratique du génie compétente au Canada.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| <b>Examen du certificat de conformité législative</b> |  | 3.5 |
|---|--|-----|
| Objet :   | Faire rapport sur les efforts d'Ingénieurs Canada en matière de conformité législative et organisationnelle          |     |
| Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :         | Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs                       |     |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :    | Conformité organisationnelle   |     |
| Préparé par :   | Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil<br>Light Go, avocat général et secrétaire général |     |
| Présenté par :  | Gerard McDonald, chef de la direction  |     |

### Contexte

- Ingénieurs Canada a l'obligation de se conformer à diverses obligations et exigences statutaires et de common law.
- Le certificat de conformité législative (le « certificat de conformité ») permet aux membres du conseil de s'assurer que l'organisme se conforme à ses obligations organisationnelles et législatives.
- Le certificat de conformité a été présenté pour la première fois au conseil pour information lors de sa réunion en septembre 2022, avec l'idée qu'il serait présenté au conseil sur une base annuelle.

### Rapport de situation

- Le certificat de conformité est à jour au 18 juillet 2023. Il a été préparé par la haute direction au nom du chef de la direction.

### Prochaines étapes

- Le conseil continuera de recevoir le certificat de conformité chaque année.

### Annexe

- **Annexe 1** : Certificat de conformité législative (2023)

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ LÉGISLATIVE

Destinataire : Conseil d'Ingénieurs Canada

OBJET : Certificat de conformité législative

Je soussigné, Gerard McDonald, en ma qualité de chef de la direction d'Ingénieurs Canada, certifie et confirme, au meilleur de mes connaissances et de ma conviction, après avoir effectué toutes les recherches raisonnables, qu'Ingénieurs Canada se conforme à toutes les conditions, obligations, restrictions et exigences relatives aux textes de loi suivants :

### 1. Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif - Canada

Loi fédérale qui remplace la législation précédente pour la constitution des sociétés à but non lucratif au Canada. La *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* fournit aux organisations à but non lucratif un cadre complet, semblable à celui qui est fourni aux organisations à but lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ingénieurs Canada se conforme à la Loi en tenant à jour ses livres et registres, en produisant les déclarations et rapports exigés, et en veillant à ce que les administrateurs et administratrices respectent leurs obligations statutaires, entre autres choses.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

### 2. Loi canadienne anti-pourriel (« LCAP ») - Canada

Loi fédérale visant à protéger les consommateurs et les entreprises contre l'utilisation abusive des technologies numériques, notamment les pourriels et les menaces électroniques. La LCAP s'applique à tous les messages électroniques commerciaux (envoyés à une adresse électronique et encourageant la participation à une activité commerciale) que les entreprises et les organisations peuvent envoyer au Canada, depuis ou vers le Canada. Toutes les entreprises et les organisations canadiennes doivent se conformer à la LCAP, y compris les organismes à but non lucratif, les organismes de bienfaisance et les bibliothèques.

Ingénieurs Canada assure, en partie, la conformité à la Loi en respectant de sa politique opérationnelle, la *politique LEG-4 LCAP*, et en fournissant au personnel des conseils juridiques et une formation sur les exigences de la LCAP. Ingénieurs Canada a donné sa plus récente séance de formation à l'ensemble du personnel en novembre 2021, et offre une formation aux nouveaux employés dans le cadre du processus d'intégration.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

### 3. Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (« LPRPDÉ ») - Canada

Loi fédérale sur la protection de la vie privée qui régit la façon dont les entreprises et les organisations recueillent, utilisent et communiquent des renseignements personnels (sur une personne identifiable) dans le cadre d'une activité commerciale. Les entreprises et les organisations du secteur privé au Canada qui se livrent à des activités de nature commerciale sont tenues de respecter la LPRPDÉ. Les entreprises et les organisations de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec sont généralement exemptées de l'application de la LPRPDÉ, car elles sont assujetties à des lois provinciales essentiellement similaires, applicables au secteur privé. Étant donné qu'Ingénieurs

Canada n'exerce pas d'activités commerciales, l'organisme est généralement exempté de la LPRPDÉ. Cependant, à l'instar de nombreux autres organismes qui traitent des renseignements personnels, Ingénieurs Canada a choisi de suivre les dix (10) principes relatifs à l'équité dans le traitement de l'information énoncés dans la LPRPDÉ et a élaboré deux (2) politiques opérationnelles, *LEG-1 Politique de confidentialité* et *LEG-1.0 Politique interne sur la protection des renseignements personnels des employés*, qui donnent effet à ces principes. Afin d'assurer le respect de ses engagements en matière de protection de la vie privée, Ingénieurs Canada effectue également un audit annuel auprès de tous les membres du personnel et offre une formation sur la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'orientation des nouveaux employés. Le plus récent audit de la protection de la vie privée et la plus récente formation offerte à l'ensemble du personnel ont eu lieu à l'été 2022.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

#### **4. Loi sur les marques de commerce - Canada**

Loi fédérale prévoyant la protection des marques de commerce et interdisant la concurrence déloyale. En vertu de cette loi, le Registraire des marques de commerce tient un registre des marques de commerce qui protège les marques enregistrées contre toute utilisation non autorisée. Ingénieurs Canada se conforme à la Loi en s'assurant que ses marques de commerce sont enregistrables et conformes.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

#### **5. Loi sur les normes d'emploi (« LNE ») - Ontario**

Loi provinciale qui établit des normes minimales pour les employés travaillant en Ontario. Ces normes comprennent des exigences minimales en matière d'emploi, des dispositions visant à aider les employés ayant des responsabilités familiales, des dispositions relatives à la souplesse des modalités de travail et des mécanismes de conformité et d'application. La LNE s'applique à la plupart des employés et des employeurs en Ontario.

Ingénieurs Canada assure la conformité à la LNE en veillant à ce que les contrats de travail soient périodiquement révisés et mis à jour conformément à la Loi et à la common law. Il s'agit notamment de vérifier que les éléments suivants satisfont aux exigences législatives :

- Droit aux congés (*RH-6 Politique sur les congés (ébauche)* et *RH-7 Politique sur l'invalidité de courte durée*);
- Congé de maternité et congé parental (*RH-15 Politique et procédure relatives aux congés de maternité et aux congés parentaux*);
- Rémunération des heures supplémentaires (*RH-12 Politique et procédure relatives aux heures supplémentaires*);
- Rémunération (*RH-3 Politique et procédure de rémunération*);
- Délais de préavis de licenciement/cessation d'emploi (inclus dans les lettres d'offre d'emploi).

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

## 6. Code des droits de la personne (« Code DP ») - Ontario

Code provincial qui interdit les actions qui constituent de la discrimination contre certaines personnes en fonction de l'un des motifs les protégeant (c'est-à-dire l'âge, la citoyenneté, l'origine ethnique, un handicap, le genre et l'orientation sexuelle) dans un secteur social protégé (l'hébergement/le logement, les contrats, l'emploi, les biens, services et installations, l'adhésion à un syndicat ou à une association commerciale ou professionnelle). En vertu du Code DP, les employeurs doivent s'assurer d'offrir à tous les employés un traitement égal.

Ingénieurs Canada assure la conformité au Code DP par le biais de ses politiques et pratiques, notamment en :

- Assurant et promouvant l'égalité de traitement;
- Fournissant des adaptations appropriées du lieu de travail pour les employés handicapés (*RH-17 Politique d'adaptation pour les personnes handicapées*);
- Accommodant les employés qui doivent prendre un congé de maladie ou ne peuvent pas travailler en raison d'une invalidité de courte durée (*RH-7 Politique sur les congés de maladie et les invalidités de courte durée*);
- Veillant à ce que les conditions de travail soient justes, dignes, sécuritaires, organisées et claires, de même qu'en se conformant aux exigences prévues par la loi (*Politique du conseil 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles*);
- Veillant à ce que l'avocat général et la directrice des Ressources humaines soient consultés sur tous les cas relatifs aux droits de la personne en milieu de travail.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

## 7. Loi sur la santé et la sécurité au travail (« LSST ») - Ontario

Loi provinciale qui protège les travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité en milieu de travail. La LSST énonce les obligations des employeurs et les droits des employés, en plus d'établir des procédures pour éliminer les dangers en milieu de travail. La LSST s'applique à la plupart des employeurs et des travailleurs de l'Ontario, y compris Ingénieurs Canada.

Ingénieurs Canada se conforme à la LSST en mettant en place un comité mixte qui s'occupe des questions de santé et de sécurité au travail, notamment en effectuant des inspections régulières des lieux de travail. Des politiques opérationnelles (*RH-1 Politique et procédure en matière de santé, de sécurité et de bien-être, RH-2 Politique et procédure en matière de violence, de discrimination et de harcèlement au travail et RH-14 Politique sur le droit à la déconnexion*) ont également été mises en place. La Politique du conseil 5.2, *Traitement du personnel et des bénévoles* veille également à ce que les conditions de travail soient justes, dignes, sécuritaires, organisées et claires, de même que conformes aux exigences prévues par la loi.

Vérifié par : Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

## 8. Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (« LAPHO »)

Loi provinciale qui établit des normes d'accessibilité visant à promouvoir l'accessibilité des personnes handicapées aux biens, services, installations, logements, emplois, bâtiments, structures et locaux.

Les *Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07)*, adoptées en vertu de la LAPHO, imposent des exigences supplémentaires pour les services à la clientèle.

La LAPHO s'applique à toutes les entreprises et les organisations des secteurs privé et public de l'Ontario lorsqu'elles fournissent des biens et des services au public. Ingénieurs Canada s'assure de respecter la LAPHO, en partie, en adhérant à sa politique opérationnelle, *RH-5 Politique et procédure d'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, notamment en offrant une formation sur la LAPHO à tout le personnel, et en soumettant tous les trois (3) ans un rapport de conformité en matière d'accessibilité au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité de l'Ontario. Ingénieurs Canada a soumis son plus récent rapport de conformité le ou vers le 22 juin 2021.

Vérifié par : Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

#### 9. Loi sur l'équité salariale - Ontario

Loi provinciale visant à garantir que les employeurs versent aux femmes et aux hommes un salaire égal pour un travail de valeur égale. Tous les employeurs de l'Ontario, à l'exception des employeurs du secteur privé comptant moins de dix (10) employés, doivent se conformer à la *Loi sur l'équité salariale*. Ingénieurs Canada manifeste son engagement envers l'équité salariale au moyen d'une échelle salariale normalisée, qui est accessible à tous les employés dans *RH-3 Politique et procédure de rémunération*.

Vérifié par : Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

#### 10. Loi sur l'équité en matière d'emploi - Canada

Loi fédérale ayant pour objet d'assurer l'égalité en milieu de travail de façon que personne ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs autres que sa compétence. Les employeurs sont tenus d'identifier et d'éliminer les obstacles à l'emploi des personnes appartenant aux groupes désignés. Aux fins de la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, les employeurs, dont Ingénieurs Canada, sont tenus de recueillir des renseignements et d'analyser leur effectif afin de déterminer le degré de sous-représentation des personnes appartenant aux groupes désignés et de préparer un plan d'équité en matière d'emploi qui précise les politiques et les pratiques positives mises en place pour l'embauche, la formation, la promotion et le maintien en poste des personnes appartenant aux groupes désignés et pour la mise en place d'accommodements raisonnables pour ces personnes.

Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* au moyen de diverses politiques et pratiques, notamment en :

- Assurant l'équité salariale au moyen d'un régime de rémunération normalisé (*RH-3 Politique et procédure de rémunération*) (voir aussi la *Loi sur l'équité salariale*);
- Fournissant aux employés des aménagements appropriés sur le lieu de travail (*RH-5 Politique et procédure d'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et *RH-17 Politique d'adaptation pour les personnes handicapées*);
- Offrant aux employés de généreux congés de maternité et congés parentaux (*RH-15 Politique et procédure relatives aux congés de maternité et aux congés parentaux*).
- Adhérant à des programmes qui favorisent la diversité au sein la profession d'ingénieur, par exemple en facilitant le travail du réseau des champions et championnes 30 en 30.

Vérifié par : Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

**11. Loi visant à œuvrer pour les travailleurs – Ontario**

Loi provinciale qui, en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi* (LNE) exige des employeurs comptant 25 employés ou plus de disposer d'une politique écrite sur la surveillance électronique et d'une autre politique établissant le droit des employés à la déconnexion du travail. Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi visant à œuvrer pour les travailleurs* par la mise en place de *RH-18, Politique sur le droit à la déconnexion*, qui établit que les employés ont le droit de se déconnecter de toute communication liée au travail, ce qui comprend les courriels, les appels téléphoniques, les appels vidéo ou l'envoi ou la réception/lecture d'autres messages, afin d'être libérés de l'exécution du travail lorsqu'ils ne sont pas en service (c'est-à-dire en congé, en vacances ou en dehors de leurs heures normales de travail) sans crainte de représailles.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général et Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines

**12. Loi de l'impôt sur le revenu - Canada**

Loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Toutes les entreprises et les organisations, y compris Ingénieurs Canada, doivent déduire et remettre les montants exigibles en vertu de la Loi à l'égard de tous les salaires, honoraires, commissions et allocations de retraite.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

**13. Loi sur le Régime de pensions du Canada - Canada**

Loi fédérale qui a établi un système contributif de prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivant liées au revenu au Canada. En vertu de cette loi, les employeurs et les employés doivent verser des cotisations au Régime de pensions du Canada. Ingénieurs Canada se conforme à la Loi en versant les cotisations requises.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

**14. Loi sur la taxe d'accise - Canada**

Loi fiscale fédérale qui impose des taxes d'accise en lien avec la vente ou la production pour la vente de certains biens. Toutes les entreprises et les organisations, y compris Ingénieurs Canada, sont tenues de déclarer, de payer, de percevoir et de remettre la taxe nette sur les produits et services requise.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

**15. Loi sur l'impôt-santé des employeurs - Ontario**

Loi provinciale qui a créé l'*impôt-santé des employeurs*, un impôt sur la masse salariale destiné à financer le Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Tous les employeurs de l'Ontario, y compris Ingénieurs Canada, sont tenus de remettre l'*impôt-santé des employeurs* au ministère des Finances de l'Ontario. À la différence du Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, il n'y a pas de partie payée par l'employé. Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* en veillant à ce que l'impôt approprié soit versé.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

**16. Loi sur les régimes de retraite - Ontario**

Loi provinciale qui régit tous les régimes de retraite offerts aux personnes employées en Ontario. Ingénieurs Canada veille au respect de la *Loi sur les régimes de retraite* dans l'administration de son régime de retraite, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à l'enregistrement, à la tenue des dossiers et à l'admissibilité des participants.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

**17. Loi sur l'assurance-emploi - Canada**

Loi fédérale qui a créé le Programme d'assurance-emploi, qui fournit un revenu temporaire aux personnes au chômage pour les soutenir pendant qu'elles cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences, en plus de verser des prestations aux travailleurs qui ont besoin d'un congé en raison de certaines circonstances. Tous les employeurs du Canada, y compris Ingénieurs Canada, sont tenus de déduire et de verser les cotisations des employeurs et des salariés à l'assurance-emploi.

Vérifié par : Derek Menard, directeur, Finances

**18. Code criminel (le « Code ») - Canada**

Code fédéral de lois définissant les conduites qui peuvent constituer des infractions criminelles. Le Code indique également les formes de punition qui conviennent à chaque infraction et la procédure à suivre pour les poursuites. Le Code s'étend aux entreprises et aux organisations, et contient des dispositions relatives à la détermination de la peine et à la sanction des organisations qui sont jugées responsables de crimes. Ingénieurs Canada se conforme au Code en s'abstenant de participer à toute activité considérée comme criminelle et en adhérant aux politiques opérationnelles suivantes :

- *FI-7 Politique de lutte contre la fraude*, qui met en place des contrôles pour prévenir et détecter tous les cas de fraude et y répondre;
- *RH-2 Politique et procédure en matière de violence, de discrimination et de harcèlement au travail*, qui met en place des mesures visant à prévenir la violence, la discrimination et le harcèlement au travail;
- *RH-4 Politique et procédure de dénonciation*, qui permet aux membres du personnel de faire part de leurs préoccupations concernant des comportements contraires à l'éthique, dangereux ou illégaux.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général, Nicole Proulx, directrice, Ressources humaines, et Derek Menard, directeur, Finances

**19. Loi sur la concurrence - Canada**

Loi fédérale qui régit la conduite de la plupart des affaires au Canada afin de maintenir et d'encourager la concurrence pour promouvoir l'efficacité et l'adaptabilité de l'économie canadienne. La *Loi sur la concurrence* contient des dispositions criminelles et civiles visant à prévenir les pratiques anticoncurrentielles sur le marché canadien. Toutes les entreprises et les organisations qui font des affaires au Canada, y compris Ingénieurs Canada, doivent se conformer à la *Loi sur la concurrence*. Ingénieurs Canada s'assure de ne pas contrevenir à l'article 52 de la *Loi sur la concurrence*, qui porte sur les représentations fausses ou trompeuses, les exigences de divulgation et les pratiques

commerciales trompeuses. En particulier, l'équipe juridique d'Ingénieurs Canada collabore avec les gestionnaires de programmes pour s'assurer que l'élaboration et la conception des concours sont conformes aux exigences de la *Loi sur la concurrence* et rédige tous les documents relatifs aux concours de façon que le nombre et la valeur des prix et toute information disponible qui influe de façon importante sur les chances de gagner soient divulgués de façon appropriée.

Vérifié par : Light Go, avocat général et secrétaire général

## 20. Loi sur le lobbying - Canada

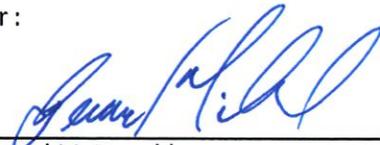
Loi fédérale qui régleme les activités des lobbyistes au Canada. La *Loi sur le lobbying* impose certaines obligations de divulgation et donne au commissaire au lobbying le mandat d'établir et de tenir un Registre des lobbyistes. La *Loi sur le lobbying* contient également certaines dispositions relatives aux infractions et aux sanctions en cas de non-conformité. Les lobbyistes rémunérés, y compris les lobbyistes-conseils et les lobbyistes salariés, qui communiquent avec le gouvernement fédéral pour le compte d'un tiers sont tenus de se conformer à la *Loi sur le lobbying*.

Ingénieurs Canada est soumis aux exigences visant les « lobbyistes agissant pour le compte d'une organisation » de la *Loi sur le lobbying*. Le chef de la direction est responsable du dépôt des déclarations au plus tard le 15 de chaque mois, qui doivent indiquer toutes les communications orales et organisées entre les employés rémunérés ou les bénévoles et les titulaires d'une charge publique désignée (« TCPD »). Cinq (5) membres du personnel d'Ingénieurs Canada sont inscrits au registre, le chef de la direction étant le responsable désigné. Ces personnes déclarent que la communication avec des TCPD est une tâche importante pour elles (établie à 20 % ou plus de l'ensemble des tâches). Les membres du personnel qui ne sont pas inscrits au Registre ont été avisés verbalement de ne pas discuter des avis d'Ingénieurs Canada avec des TCPD. De plus, lorsque des bénévoles participent en personne à des journées de représentation, ils reçoivent une formation sur la façon de communiquer avec des TCPD.

Vérifié par : Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques et Relations gouvernementales

En date du 8 août 2023

Par :



---

Gerard McDonald  
Chef de la direction

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| <b>Rapport sur les activités de représentation : juin 2022 – juin 2023</b> |   | <b>3.6</b> |
|--|---|------------|
| Objet :  | Fournir un résumé des activités de représentation menées par Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral de juin 2022 à juin 2023. |            |
| Lien avec le Plan stratégique :  | Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral                                      |            |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :                         | Diminution de la collaboration nationale (risque du conseil)<br>Réputation (risque opérationnel)  |            |
| Préparé par :  | Joey Taylor, gestionnaire, Affaires publiques et Relations gouvernementales   |            |
| Présenté par :   | Gerard McDonald, chef de la direction   |            |

### Contexte

Chaque année, Ingénieurs Canada fournit un rapport sommaire sur ses efforts de représentation auprès du gouvernement fédéral. Ce rapport sert d'aperçu concis pour les organismes de réglementation et le conseil et met en évidence les efforts et les réalisations d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne la représentation de la profession et des organismes de réglementation. Par conséquent, un rapport à ce sujet, comprenant les activités de représentation importantes menées de juin 2022 à juin 2023, a été rédigé.

### Rapport de situation

- Le rapport est inclus à titre d'information.

### Prochaines étapes

- Les efforts de représentation se poursuivront comme prévu.

### Annexes

- **Annexe 1** : Rapport sur les activités de représentation : juin 2022 – juin 2023

# Objectif fondamental 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Rapport sur les activités de représentation : juin 2022 – juin 2023

L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales d'Ingénieurs Canada joue un rôle essentiel dans la représentation de la voix des organismes de réglementation et de la profession d'ingénieur dans ses interventions auprès du gouvernement fédéral. Nos efforts de représentation concernent les problèmes réglementaires et la représentation des intérêts des organismes de réglementation du génie et de la profession d'ingénieur. Tout au long des sessions parlementaires 2022-2023, notre équipe s'est attachée à cultiver des relations solides avec les principales parties prenantes, notamment les quatre ingénieurs élus à la Chambre des communes, des ministres influents, des critiques de l'opposition et les ministères fédéraux liés à nos domaines d'action prioritaires. Voici quelques points saillants de nos travaux de représentation au cours de cette période.

## Consultations publiques fédérales

L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a présenté huit mémoires à l'intention du gouvernement fédéral sur des questions et des sujets de préoccupation pertinents pour les organismes de réglementation et la profession d'ingénieur. Les voici :

1. [Commentaires d'Ingénieurs Canada soumis à Environnement et Changement climatique Canada concernant le plan de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada.](#)
2. [Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2023 - Présenté par Ingénieurs Canada](#)
3. [Commentaires d'Ingénieurs Canada soumis à Environnement et Changement climatique Canada concernant le document de travail Stratégie nationale d'adaptation du Canada](#)
4. [Commentaires d'Ingénieurs Canada soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au sujet du projet Éliminer les obstacles réglementaires intergouvernementaux](#)
5. [Commentaires d'Ingénieurs Canada à Ressources naturelles Canada concernant les amendements proposés au Projet de Loi C-49](#)
6. [Soumission d'Ingénieurs Canada au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes concernant l'examen du Projet de Loi C-26](#)
7. [Budget fédéral 2023 : Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère. Faits saillants et analyse](#)
8. [Commentaires soumis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour les consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2023](#)

8

mémoires à  
l'intention du  
gouvernement

Il convient de souligner qu'à la suite de ces efforts, les recommandations d'Ingénieurs Canada ont été intégrées dans le Budget de 2023 du gouvernement du Canada : [Un plan canadien : une classe moyenne forte, une économie abordable, un avenir prospère](#). De plus, Ingénieurs Canada a été reconnu comme un contributeur essentiel sur les questions touchant l'équité, la diversité et l'inclusion, les peuples autochtones et les infrastructures dans le rapport final du Comité permanent des finances au Parlement.

## Énoncés de principe nationaux

---

Conformément au plan de travail 2022-2023 du Comité consultatif des affaires publiques, les énoncés de principe nationaux suivants ont été examinés et approuvés par les organismes de réglementation et le conseil :

6

énoncés de  
principe  
nationaux

Nouveaux énoncés de principe nationaux :

- [Le rôle des systèmes de ventilation et de la gestion des bâtiments dans la réduction de la transmission des contaminants par voie aérienne](#)
- [Réglementation fédérale visant la conception des petits bateaux de pêche](#)
- [Rôle des ingénieurs pour aider le Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050](#)
- [Exercice professionnel dans le domaine du génie biomédical](#)

Énoncés de principe nationaux actualisés :

- [Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada](#)
- [Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes](#)

## Mobiliser et sensibiliser les parlementaires et les hauts fonctionnaires fédéraux

---

En 2023, l'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales a participé activement à huit réunions en personne avec des parlementaires et des hauts fonctionnaires fédéraux. Ces réunions ont été déterminantes en ce sens qu'elles ont permis de promouvoir des questions pertinentes pour les organismes de réglementation du génie et la profession et de discuter de ces questions. Nos efforts de représentation se sont articulés autour de deux questions cruciales, à savoir les exigences actuelles en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs au sein de la fonction publique fédérale et les règlements fédéraux actuels relatifs à la conception des petits bateaux de pêche.

8

rencontres avec les  
parlementaires et les  
fonctionnaires  
fédéraux

- Brad Redekopp, ministre associé du Cabinet fantôme responsable de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
  - Sujet : Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale
- Kelly Block, ministre du cabinet fantôme responsable des Services publics et de l'Approvisionnement
  - Sujet : Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale
- Hilary Peirce, directrice, Relations de travail, cabinet de l'honorable Mona Fortier, présidente du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
  - Sujet : Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale

- Carole Bidal, sous-ministre adjointe déléguée, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
  - Sujet : Permis d'exercice pour les ingénieurs de la fonction publique fédérale et possibilités de collaboration.
- Matthew Millar, directeur, Organisation et évaluation du travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
  - Sujet : Permis d'exercice pour les ingénieurs de la fonction publique fédérale et possibilités de collaboration.
- Miled Hill, directeur des politiques, cabinet de l'honorable Omar Alghbra, ministre des Transports
  - Sujet : Réglementation fédérale visant la conception des petits bateaux de pêche
- Chris Lewis, ministre du cabinet fantôme responsable du Travail
  - Sujet : Permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale et possibilités de collaboration
- Joanna Manger, directrice générale, Sécurité et sûreté maritimes, Transports Canada
- Luc Tremblay, directeur général, Surveillance réglementaire des bâtiments canadiens, Sécurité et sûreté maritimes, Transports Canada
- Ross Munn, directeur général délégué, Sécurité et sûreté maritime, Transports Canada
  - Sujet : Réglementation fédérale visant la conception des petits bateaux de pêche



Joey Taylor, Gerard McDonald et Jeanette Southwood, représentants d'Ingénieurs Canada, rencontrent Kelly Block (deuxième à partir de la gauche), ministre du cabinet fantôme responsable des Services publics et de l'Approvisionnement.



Joey Taylor, Gerard McDonald et Jeanette Southwood, représentants d'Ingénieurs Canada, rencontrent Chris Lewis (deuxième à partir de la gauche), ministre du cabinet fantôme responsable du Travail.

## Participation à des conseils, délégations, groupes de travail et comités fédéraux

---

L'équipe des Affaires publiques et des Relations gouvernementales d'Ingénieurs Canada participe activement à de nombreux conseils, délégations, groupes de travail et comités et à cet égard, elle fournit des conseils précieux, des perspectives politiques et des avis au gouvernement fédéral dans le cadre de divers groupes de travail fédéraux et de l'industrie. L'équipe est notamment :

- Membre permanent du Conseil consultatif sur les biens immobiliers du gouvernement fédéral et de l'industrie (FIRPAC) de Services publics et Approvisionnement
- Membre de la délégation canadienne officielle dirigée par Femmes et égalité des genres Canada lors de la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CCFNU)
- Membre permanent du Groupe de travail sur les compétences en adaptation de Ressources naturelles Canada
- Membre permanent du Conseil consultatif sur l'harmonisation des codes de construction du gouvernement du Canada
- Membre permanent du Comité consultatif stratégique de l'initiative de la Feuille de route pour l'environnement bâti circulaire



La représentante d'Ingénieurs Canada, Jeanette Southwood, à la CCFNU avec (de gauche à droite) : Marcy Ien, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse ; Bob Rae, ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies à New York; Beatrice Maille, conseillère juridique et ministre conseillère à la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies.

## Communiqué de presse

---

Dans le cadre de nos efforts de représentation en 2023, Affaires publiques et Relations gouvernementales a publié un [communiqué de presse](#) dans lequel il demande instamment au gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates pour répondre aux préoccupations concernant la sécurité des petits bateaux de pêche. Cet appel à l'action a été lancé à la suite du rapport du Bureau de la sécurité des transports sur le naufrage tragique du bateau de pêche Chief William Saulis.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour discussion

| <b>Discussion ouverte du conseil : Politique du conseil 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</b> |  | 4.1 |
|---|--|-----|
| Objet :   | Discuter des préoccupations des membres concernant l'indemnité pour les voyages en classe affaires prévue dans la Politique du conseil 7.1, <i>Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles</i> .  |     |
| Lien avec le plan stratégique/les objets :  | <p>Responsabilité du conseil : Le conseil doit veiller à ce qu'Ingénieurs Canada atteigne ses objectifs et réalise sa vision d'une façon qui réponde aux attentes des organismes de réglementation. Le conseil est responsable de l'organisation et agit au nom de l'ensemble des organismes de réglementation du génie.</p> <p>Responsabilité du conseil : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil</p> |     |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :  | <p>Baisse de la confiance accordée aux fonctions de gouvernance (risque du conseil)</p> <p>Réduction de la viabilité financière à long terme (risque du conseil)</p> <p>Conformité financière (risque opérationnel)</p>  |     |
| Transparence :  | Séance ouverte   |     |
| Préparé par :   | Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil   |     |
| Présenté par :  | Nancy Hill, présidente du conseil et administratrice représentant l'Ontario  |     |

### Définition du problème/de l'enjeu

- Dans une lettre conjointe adressée à la présidente du conseil le 29 juin 2023 (annexe 2), certains organismes de réglementation ont fait part de leurs préoccupations concernant la décision du conseil d'autoriser les membres du conseil et des comités du conseil (dont le BCAPG et du BCCAG) à voyager en *classe affaires* pour les activités d'Ingénieurs Canada lorsque le temps de vol d'une des étapes du voyage est supérieur à quatre heures.
- L'indemnité pour les voyages en classe affaires ne s'applique pas au personnel d'Ingénieurs Canada ni aux bénévoles des comités opérationnels.
- Il incombe au conseil d'étudier la meilleure façon de répondre aux préoccupations des membres, tout en réfléchissant aux raisons qui ont conduit à la décision initiale du conseil.

### Action ou recommandation proposée

- Le conseil est invité à engager une discussion ouverte sur les révisions de la Politique du conseil 7.1, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*, approuvée le 26 mai 2023, et sur les commentaires des membres.
- Lors de cette discussion, le conseil est encouragé à prendre en compte les éléments suivants :
  - Les commentaires écrits de sept organismes de réglementation sur la décision du conseil de réviser la Politique du conseil 7.1.
  - Les commentaires du Comité FAGR sur les répercussions de la politique révisée sur les finances, l'audit et la gestion des risques sont résumés à l'annexe 3.
- Il est suggéré que le conseil utilise une approche de réflexion, de jumelage et de partage pour soutenir la discussion. Avant la réunion, les membres du conseil sont invités à préparer des réponses aux questions suivantes à l'aide de la feuille de route ci-jointe :
  - Quelle était la question principale que le conseil souhaitait régler par le biais des révisions de la politique approuvées en mai?
  - Quels sont les principaux avantages du maintien de la politique telle qu'elle a été révisée?

- Quels sont les principaux avantages de l'annulation des révisions de la politique?
- Qu'avez-vous appris de la rétroaction des membres?

### Autres options envisagées :

- Aucune pour l'instant.

### Risques

- Étant donné que le conseil est responsable devant les membres, il serait plus risqué de ne pas tenir la discussion proposée.

### Répercussions financières

- Les répercussions financières des révisions approuvées de la politique et des options de rechange sont présentées à l'annexe 3.

### Avantages

- La discussion proposée donne au conseil l'occasion de discuter des préoccupations soulevées par les membres d'Ingénieurs Canada.

### Consultations

- Lors de sa réunion du 11 août 2023, le Comité FAGR a examiné :
  - les préoccupations des membres;
  - les informations financières communiquées au Comité FAGR et au Comité sur la gouvernance de l'an dernier;
  - les tableaux sommaires des répercussions sur le budget de 2024 d'autoriser les bénévoles admissibles à voyager en classe affaires ou tous les bénévoles à voyager en *classe confort*;
  - un article sur les voyages en classe affaires et les changements climatiques.
- Tel qu'indiqué ci-dessus, un résumé des commentaires du Comité FAGR est présenté à l'annexe 3.

### Prochaines étapes

- Le conseil déterminera les prochaines étapes dans le cadre de sa discussion.

### Annexes

- **Annexe 1** : Feuille de travail pour la discussion
- **Annexe 2** : Réponse conjointe de sept organismes de réglementation, datée du 29 juin 2023
- **Annexe 3** : Commentaires du Comité FAGR émanant de sa réunion du 11 août 2023.

## Feuille de travail pour la discussion

### Instructions :

1. **Réfléchir** : Avant la réunion, notez vos réflexions en réponse à chaque question.
2. **Apparier** : Lors de la discussion ouverte, prenez cinq minutes pour présenter vos idées à la personne à côté de vous. Notez les idées que vous avez en commun et celles que vous avez apprises.
3. **Partager** : Sélectionnez une idée dont vous avez discuté avec votre partenaire. Partagez cette idée avec le conseil lors de la table ronde.

Répétez ces étapes en discutant de chaque question, de façon alternée, avec la personne assise à votre droite et la personne assise à votre gauche. Par exemple, si vous avez discuté de la question 1 avec la personne assise à votre droite, discutez de la question 2 avec la personne assise à votre gauche.

### Questions

**Question 1** : Quelle était la question principale que le conseil souhaitait régler par le biais des révisions de la politique approuvées en mai?

**Question 2** : Quels sont les principaux avantages du maintien de la politique telle qu'elle a été révisée?

**Question 3** : Quels sont les principaux avantages de l'annulation des révisions de la politique?

**Question 4** : Qu'avez-vous appris de la rétroaction des membres?



Le 29 juin 2023

Nancy Hill, B.A.Sc., LL.B., FCAE, FEC, P. Eng.  
Présidente, Ingénieurs  
Canada  
55, rue Metcalfe, bureau 300  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Envoyé par courriel à : [Gerard.McDonald@ingenieurscanada.ca](mailto:Gerard.McDonald@ingenieurscanada.ca) Madame

la présidente Hill,

Nous vous remercions de votre lettre du 12 juin 2023, adressée individuellement aux organismes de réglementation qui ont voté à Halifax contre la motion fixant la cotisation par personne pour 2025.<sup>1</sup>

Nous, les sept organismes de réglementation qui ont voté contre, avons utilisé la motion sur la cotisation par personne pour exprimer, en tant que propriétaires, notre profonde préoccupation quant à l'obligation de diligence dont le conseil a fait preuve en tant que fiduciaire dans le processus qui a mené à la décision du 26 mai 2023 concernant les voyages en classe affaires.

Bien que nous comprenions que le travail bénévole est exigeant, à la fois en termes de temps et d'énergie, et que les bénévoles doivent être reconnus pour leur grand dévouement envers la fédération et notre profession, nous nous demandons si cette modification de la politique était appropriée, équitable et abordable.

L'approche adoptée pour modifier la politique sur les voyages d'affaires n'est pas à la hauteur de l'obligation fiduciaire de diligence attendue d'un conseil nommé pour administrer au nom d'autres intervenants, en particulier dans le cadre d'un organisme sans but lucratif.

Nous estimons que le processus d'évaluation des risques liés à un changement de politique qui a une incidence négative sur la santé financière d'Ingénieurs Canada et comporte des risques éthiques et réputationnels était inadéquat. En tant que propriétaires, nous sommes déçus. Les préoccupations spécifiques concernant le processus suivi par le conseil sont les suivantes :

- **Une analyse financière incomplète.** Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) n'a pas présenté ses calculs du coût de la modification de la politique au conseil ou dans le cahier de travail de la réunion du conseil, et n'a pas non plus évalué si cela était acceptable compte tenu de la perte prévue de 2 millions \$ de revenus du programme affinitaire d'assurance.

---

<sup>1</sup> Les lettres (datée du 12 juin 2023) ont été envoyées à huit organismes de réglementation; cependant, la NAPEG n'a pas voté lors de l'assemblée annuelle des membres.

- **Aucune autre option envisagée.** Les documents contenus dans le cahier de travail ne précisait pas si le Comité sur la gouvernance avait envisagé d'autres options, telles que des billets de type Flex en classe économique, des sièges confort/premium ou des abonnements aux salons des compagnies aériennes.
- **Identification de risques supplémentaires.** Il n'y a pas eu d'analyse des effets secondaires, tels que les risques éthiques et réputationnels découlant d'une perception d'hypocrisie, compte tenu de nos Principes d'adaptation aux changements climatiques, de notre Guide sur le code de déontologie, et de notre campagne de marketing.
- **Traitement inéquitable des bénévoles, des membres du personnel d'Ingénieurs Canada et des membres du personnel des organismes de réglementation.** Cette politique s'applique de façon inégale à tous ceux qui soutiennent Ingénieurs Canada. Il est possible que des bénévoles, des membres du personnel d'Ingénieurs Canada et des membres du personnel des organismes de réglementation se déplacent pour assister aux mêmes conférences à partir des mêmes régions, certains bénéficiant d'un financement pour voyager en classe affaires et d'autres pas.

En tant que propriétaires d'Ingénieurs Canada, nous avons conclu que le seul moyen dont nous disposons pour exprimer nos préoccupations était de prendre la parole au cours du point de l'ordre du jour consacré à la cotisation par personne proposée pour 2025, une motion qui prévoit le soutien financier annuel de la part des propriétaires. En l'absence d'une analyse détaillée de l'impact financier de la décision relative aux voyages en classe affaires, nous croyons collectivement que la recommandation concernant la cotisation par personne ne peut être formulée de manière exacte ou responsable.

Nous demandons au conseil d'annuler la décision relative aux voyages en classe affaires jusqu'à ce que le processus reflète l'obligation de diligence attendue des fiduciaires pour identifier et atténuer les risques financiers, éthiques et réputationnels associés à cette modification de la politique.

Meilleures salutations,



---

Denise Pothier, MBA, FEC, P.Eng.  
Présidente, Engineers Nova Scotia



---

Pal Mann, CD, FCSSE, P.Eng., ICD.D.  
Chef de la direction, Engineers Nova Scotia

---

Au nom des présidents et des chefs de la direction/directeurs généraux de : Engineers Yukon, APEGA, APEGS, AIGNB, Engineers PEI, Engineers Nova Scotia, et PEGNL.

CC : Gerard McDonald, chef de la direction, Ingénieurs Canada  
Administrateurs et administratrices d'Ingénieurs Canada (par l'intermédiaire du chef de la direction)  
Président du conseil et chef de la direction, Engineers and Geoscientists of British Columbia  
Président du conseil et chef de la direction, Engineers Geoscientists Manitoba  
Président du conseil et cheffe de la direction, Professional Engineers Ontario  
Présidente du conseil et directeur général, Ordre des ingénieurs du Québec  
Président du conseil et chef de la direction, Northern Area Professional Engineers and Geoscientists (NAPEG)

## Annexe 3 : Résumé du Comité FAGR

Lors de sa réunion du 11 août 2023, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a été invité à examiner les préoccupations soulevées par certains membres dans leur lettre du 29 juin 2023 adressée à la présidente du conseil d'Ingénieurs Canada.

Pour étayer la discussion, on a rappelé au Comité FAGR les informations financières qui lui ont été présentées en décembre 2022, ainsi que les nouvelles informations financières préparées dans le cadre du processus budgétaire de 2024. Les deux séries d'informations financières sont incluses ci-dessous, suivies d'un résumé de la discussion du Comité FAGR en août.

### Informations présentées au Comité FAGR : décembre 2022

- Dans le cadre de son examen bisannuel de la politique 7.1 du conseil, *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles*, le Comité sur la gouvernance a demandé au Comité FAGR de lui faire une recommandation concernant les ajustements appropriés des indemnités pour les voyages aériens, lors de la réunion de ce dernier le 14 décembre 2022.
- Le Comité FAGR a été saisi d'une proposition visant à permettre l'utilisation de la classe économique premium ou de la classe affaires (dont la différence n'est pas remarquable) pour les vols de plus de quatre heures, moyennant des coûts supplémentaires pour Ingénieurs Canada allant de 229 711 \$ à 287 138 \$ par année.
- Comme indiqué lors de la discussion du Comité FAGR en août 2023, cette estimation initiale supposait que 25 % des voyageurs se rendant aux réunions d'Ingénieurs Canada voyageraient en classe affaires.
- Le Comité FAGR a été informé que 15 organisations se trouvant dans une situation similaire ont été sondées sur leurs pratiques connexes :
  - 73 % (11 sur 15) ne remboursent pas les billets d'avion en classe économique ou en classe affaires.
  - Sur les quatre organisations qui le font, trois exigent que le vol dure plus de trois heures et demie ou quatre heures.
  - L'organisation restante n'a pas d'exigence particulière.

Tableau 1 : Résultats du sondage sur les voyages en classe affaires

|  |  |
|--|--|
| <b>Fonction publique fédérale</b>                                      | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Institut canadien des urbanistes</b>                                | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Association des ingénieurs-conseils du Canada</b>                   | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Association canadienne de location</b>                              | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Géoscientifiques Canada</b>   | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Association canadienne de l'industrie de la chimie</b>              | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Association canadienne de financement et de location</b>            | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>La société des plaideurs</b>  | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Société canadienne de psychologie</b>                               | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada</b>      | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Institut royal d'architecture du Canada</b>                         | Aucun voyage en classe affaires ou en classe économique premium n'est autorisé   |
| <b>Association canadienne de l'immobilier</b>                          | Les voyages en classe affaires sont autorisés  |
| <b>CPA Canada</b>  | Pour les vols de plus de <u>quatre</u> heures par étape, les voyageurs ont la possibilité de réserver des billets d'avion en classe économique premium ou l'équivalent si cela leur permet d'utiliser les crédits eSurclassements qu'ils possèdent.  |
| <b>Fédération des ordres des médecins du Canada</b>                    | Seuls le président et le directeur général peuvent prendre des vols Air Canada au tarif le plus bas en classe affaires (ou l'équivalent) d'une durée égale ou supérieure à quatre heures si le coût final est inférieur à deux fois le tarif Flex + 10 % (ou l'équivalent) au moment de l'achat. |
| <b>Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire</b> | Permet de bénéficier des tarifs les plus bas de la classe affaires d'Air Canada pour les vols de plus de 3,5 heures.   |

## Informations présentées au Comité FAGR : août 2023

Les informations présentées au Comité FAGR en août (ci-dessous) étaient centrées sur les trois préoccupations des membres en ce qui concerne les responsabilités du Comité FAGR - analyse financière, autres options, risques supplémentaires.

### Analyse financière

- Le tableau 1 ci-dessous résume les conséquences financières de la décision de permettre aux bénévoles, dans le budget 2024, de voyager en classe affaires pour les vols de plus de quatre heures.
- Les coûts supplémentaires pour les frais de transport aérien en classe affaires en 2024 sont estimés à environ 94 000 \$.
- Les coûts sont moins élevés dans l'ébauche de budget 2024 que ceux qui avaient été précédemment communiqués au Comité FAGR, en raison de la réduction du nombre de réunions en personne recommandée pour 2024 et de la connaissance exacte des lieux où les réunions se tiendront en 2024.

Tableau 1 : Frais de transport aérien en classe affaires inclus dans le budget 2024

| Réunion                                  | Tarif aérien en classe affaires | Tarif aérien en classe économique | Augmentation dans le budget 2024 | Remarques   |
|--|---------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---|
| Réunion d'automne du conseil             | 10 000 \$                       | 4 000 \$                          | 6 000 \$                         | 4 vols estimés auxquels la classe affaires s'appliquerait       |
| Atelier du conseil                       | 15 000 \$                       | 6 000 \$                          | 9 000 \$                         | 6 vols estimés auxquels la classe affaires s'appliquerait       |
| Réunions de printemps du conseil et AAM  | 15 000 \$                       | 6 000 \$                          | 9 000 \$                         | 6 vols estimés auxquels la classe affaires s'appliquerait       |
| Réunion de printemps du BCCAG            | 7 500 \$                        | 1 725 \$                          | 5 775 \$                         | 3 vols en classe affaires                                       |
| Réunion d'automne du BCCAG               | 12 500 \$                       | 2 875 \$                          | 9 625 \$                         | 5 vols en classe affaires                                       |
| Visites d'agrément du BCAPG              | 80 000 \$                       | 38 023 \$                         | 41 977 \$                        | 32 vols en classe affaires                                      |
| Réunion de printemps du BCAPG            | 8 600 \$                        | 3 565 \$                          | 5 035 \$                         | 3 vols en classe affaires, dont un au départ du Nord à 3 600 \$ |
| Réunion d'automne du BCAPG               | 8 600 \$                        | 3 565 \$                          | 5 035 \$                         | 3 vols en classe affaires, dont un au départ du Nord à 3 600 \$ |
| Réunion du Comité P&P du BCAPG avec DDIC | 5 000 \$                        | 2 376 \$                          | 2 624 \$                         | 2 vols en classe affaires                                       |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>162 200 \$</b>               | <b>68 129 \$</b>                  | <b>94 071 \$</b>                 |   |

### Autres options

- Le tableau 2 ci-dessous illustre les conséquences financières potentielles des déplacements des bénévoles en *classe confort*.
- Les coûts supplémentaires pour les frais de transport aérien en classe confort en 2024 s'élèveraient à environ 36 000 \$.
- Comme la classe affaires, la classe confort offre des billets remboursables et la sélection de sièges; toutefois, contrairement à la classe affaires, la classe confort n'offre pas de sièges plus larges ni d'accès au salon Feuille d'érable (ou l'équivalent, si l'on voyage avec un autre transporteur comme WestJet).
- Les voyageurs peuvent accéder au salon Feuille d'érable moyennant des frais (confort : 59 \$; Flex : 79 \$).
- La version actuelle de la politique 7.1 (approuvée en mai 2023) prévoit une indemnité journalière pour les repas et les frais accessoires sans reçus, indemnité qui pourrait être utilisée pour payer les frais de salon (petit-déjeuner 23,60 \$, dîner 23,90 \$, souper 58,60 \$, frais accessoires 17,30 \$).

Tableau 2 : Coûts supplémentaires du transport aérien en classe confort - Budget 2024

|  |   |   | Facteur de prix pour la classe confort = 14% |  |  |   |
|--|---|---|--|--|--|---|
| Réunion                                  | Budget total pour le transport aérien en 2024 | Coûts supplémentaires de la classe affaires | Tarif Flex équivalent                        | % du budget aérien réservé aux bénévoles | Tarif Flex équivalent - Réserve aux bénévoles uniquement | Coûts supplémentaires de la classe confort par rapport à la classe Flex |
| Réunion d'automne du conseil             | 35 500 \$                                     | (6 000 \$)                                  | 29 500 \$                                    | 100%                                     | 29 500 \$  | 4 130 \$  |
| Atelier du conseil                       | 43 890 \$                                     | (9 000 \$)                                  | 34 890 \$                                    | 82%                                      | 28 546 \$  | 3 996 \$  |
| Réunions de printemps du conseil et AAM  | 64 220 \$                                     | (9 000 \$)                                  | 55 220 \$                                    | 79%                                      | 43 539 \$  | 6 095 \$  |
| Réunion de printemps du BCCAG            | 13 601 \$                                     | (5 775 \$)                                  | 7 826 \$                                     | 80%                                      | 6 260 \$   | 876 \$  |
| Réunion d'automne du BCCAG               | 12 971 \$                                     | (9 625 \$)                                  | 3 346 \$                                     | 80%                                      | 2 677 \$   | 375 \$  |
| Visites d'agrément du BCAPG              | 168 877 \$                                    | (41 977 \$)                                 | 126 901 \$                                   | 80%                                      | 101 520 \$   | 14 213 \$   |
| Réunion de printemps du BCAPG            | 24 135 \$                                     | (5 035 \$)                                  | 19 100 \$                                    | 80%                                      | 15 280 \$  | 2 139 \$  |
| Réunion d'automne du BCAPG               | 24 135 \$                                     | (5 035 \$)                                  | 19 100 \$                                    | 80%                                      | 15 280 \$  | 2 139 \$  |
| Réunion du Comité P&P du BCAPG avec DDIC | 24 012 \$                                     | (2 624 \$)                                  | 21 388 \$                                    | 83%                                      | 17 823 \$  | 2 495 \$  |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>411 341 \$</b>                             | <b>(94 071 \$)</b>                          | <b>317 270 \$</b>                            |  | <b>260 426 \$</b>  | <b>36 460 \$</b>  |

### Autres risques

- Les commentaires des membres suggèrent que l'autorisation de voyager en classe affaires peut entraîner des risques éthiques et de réputation, compte tenu du guide sur l'adaptation aux changements climatiques publié par l'organisation.
- [Cet article](#) pose la question suivante : « Est-il éthique de voyager en classe affaires compte tenu de la crise climatique? ».

### Discussion du Comité FAGR : août 2023

- Le Comité FAGR est en faveur d'une période d'essai de six à douze mois au cours de laquelle les membres du conseil et de ses comités (y compris les membres du BCAPG et du BCCAG) pourront voyager en classe affaires dans le cadre des activités d'Ingénieurs Canada si la durée de vol pour une étape du voyage est supérieure à quatre heures.
- Le comité a également suggéré qu'une politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) appuierait la prise de décision future et que pareille politique soit élaborée dans le cadre d'une priorité de durabilité environnementale qui est envisagée dans le plan stratégique 2025-2029.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| Ébauche de budget 2024                             |  | 4.2 |
|--|--|-----|
| Objet :  | Présenter au conseil l'ébauche de budget 2024 pour information et discussion, en prévision de son approbation en décembre 2023   |     |
| Lien avec le Plan stratégique/les objectifs :      | Responsabilité du conseil : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs<br>Responsabilité du conseil : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée |     |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation : | Conformité financière (risque opérationnel)<br>Viabilité financière à long terme (risque stratégique)  |     |
| Préparé par :                                      | Derek Menard, directeur, Finances<br>Joan Bard Miller, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil  |     |
| Présenté par :                                     | Dawn Nedohin-Macek, administratrice représentant le Manitoba et présidente du Comité FAGR  |     |

### Définition du problème ou de l'enjeu

- Le conseil est chargé d'approuver le budget 2024 d'Ingénieurs Canada lors de sa réunion en décembre.
- Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#), le conseil doit également recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur à compter de janvier 2026. La cotisation par personne est une source importante de revenus pour Ingénieurs Canada.
- Avant que ces décisions ne soient prises, l'ébauche de budget et la cotisation par personne proposée sont présentées au conseil afin qu'il puisse tenir compte des éléments suivants :
  - Le budget est-il aligné sur les priorités établies par le conseil et les membres, et répond-il aux besoins des organismes de réglementation?
  - Les ressources budgétisées permettront-elles la mise en œuvre du plan stratégique et des plans opérationnels?
  - Les membres approuveront-ils la cotisation par personne proposée pour 2026?
  - Y a-t-il des éléments du budget qui ne sont pas clairs ou qui suscitent des préoccupations?

### Contexte

- Le personnel a préparé le budget en tenant compte des éléments suivants :
  - Le [Plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada](#)
  - Les [dix objectifs fondamentaux](#) d'Ingénieurs Canada
  - Les améliorations nécessaires aux outils, à la technologie et à l'infrastructure.
  - Les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire approuvées par le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) lors de sa réunion du 19 juin 2023.
  - La politique 7.12 du conseil, *Actifs nets*, qui fixe les niveaux cibles pour les fonds de réserve affectés et non affectés d'Ingénieurs Canada, ainsi que pour l'investissement dans les immobilisations corporelles et incorporelles.
  - Les décisions antérieures du conseil de puiser dans les réserves non affectées en partie pour augmenter le financement de nos objectifs fondamentaux opérationnels et créer un déficit d'exploitation annuel, et pour financer des projets importants, notamment les priorités stratégiques de 2022-2024.
- Les réserves non affectées d'Ingénieurs Canada avaient largement dépassé le niveau cible d'un million \$, principalement en raison de l'acquisition d'environ deux millions \$ par année en fonds

d'affinité qui auraient été versés à Professional Engineers Ontario (PEO) si l'organisme avait adhéré au programme d'affinité. Le fait de laisser les actifs nets non affectés de l'organisme croître sans contrainte aurait pu compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada.

- 2024 sera la première année complète de participation de PEO au programme d'affinité, qui utilisera ses 2 millions \$ de fonds d'affinité, ce qui aura une incidence importante sur le taux de croissance futur des réserves non affectées.

## Rapport de situation

- L'ébauche de budget 2024 prévoit 10,5 millions \$ de revenus et 15,1 millions \$ de dépenses, soit un déficit de 4,6 millions \$.
- Les revenus devraient diminuer de 684 000 \$ (6 %) par rapport à 2023, principalement en raison de la réduction de la cotisation par personne, qui passera de 10,21 \$ en 2023 à 8 \$ en 2024.
- Le personnel a compensé cette baisse des revenus en réduisant les dépenses d'exploitation de 748 000 \$ (6,1 %), malgré un taux d'inflation d'environ 3 % sur les salaires et les avantages sociaux et une augmentation des frais de déplacement en raison de l'allocation pour les voyages aériens en classe affaires.
- Les réductions les plus importantes ont été obtenues principalement par les moyens suivants :
  - Moins de réunions en personne du conseil, du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG), du Groupe des chefs de la direction et du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA).
  - Une diminution du recours à des consultants de la part du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG).
  - La réduction des coûts audiovisuels en faisant appel à de nouveaux fournisseurs moins chers, en réduisant les besoins en audiovisuel pour les réunions et en utilisant des ressources audiovisuelles internes pour certaines réunions.
  - La renégociation du modèle de tarification économique du programme d'affinité de TDI afin que les services actuariels fournis à Ingénieurs Canada soient payés directement par TDI.
  - L'élimination des visiteurs généraux pour les visites d'agrément.
  - L'élimination de deux postes vacants.
- Pour revenir à un budget d'exploitation équilibré, une nouvelle réduction de 6 % des dépenses d'exploitation sera nécessaire en 2025.
- Il est également suggéré que la cotisation par personne augmente de 1 \$ chaque année de 2026 à 2028.
- Les dépenses prévues dans le plan stratégique 2025-2029 devraient s'élever à 1 million \$ par an.
- Lors de sa réunion du 11 août, le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) a accepté l'ébauche de budget telle que présentée et la recommandation d'augmenter la cotisation par personne de 1 \$ pour la porter à 9 \$ en 2026 (scénario 2).

## Prochaines étapes

- Le personnel mettra à jour l'ébauche de budget pour 2024 en fonction des commentaires du conseil.
- Le comité FAGR examinera le budget final avant sa présentation au conseil pour approbation en décembre.

## Annexes

- **Annexe 1 : Ébauche de budget 2024**
- **Annexe 2 : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles**

# Budget 2024 d'Ingénieurs Canada

Ce budget est présenté au conseil d'Ingénieurs Canada à titre d'information le 5 octobre 2023.

## Points saillants

- a) Le budget 2024 prévoit des revenus de 10,5 millions \$ et des dépenses de 15,1 millions \$.
- b) Les dépenses en immobilisations pour 2024 sont estimées à 77 000 \$.
- c) Les réserves non affectées prévues à la fin de 2024 sont de 4,9 millions \$.
- d) Les grands projets devant être financés à partir des réserves sont :
  - Priorités stratégiques :**
  - Examiner et valider le but et la portée de l'agrément
  - Renforcer la collaboration et l'harmonisation
  - Accélérer l'initiative 30 en 30
  - Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exerciceLes dépenses totales relatives aux projets s'établiront à 3 600 844 \$ en 2024.
- e) Sur la base des dépenses et des revenus prévus, il est proposé que le conseil recommande aux membres d'augmenter la cotisation par personne pour 2026 à 9 \$ par inscrit.

## Sommaire du budget 2024

Le budget proposé pour 2024 est un budget déficitaire de 4 604 704 \$. À noter que 3 600 844 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des fonds de réserve. Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 1 003 860 \$.

Les dépenses comportent deux (2) éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux grands projets. Les dépenses d'exploitation pour 2024 s'établissent à 11,5 millions \$, soit une réduction de 6,1 % ou 747 855 \$ par rapport à 2023 (où les dépenses d'exploitation s'élevaient à 12,3 millions \$). Le Comité FAGR a approuvé les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire, qui avaient un objectif de réduction des dépenses opérationnelles compris entre 600 000 \$ et 740 000 \$. Des détails supplémentaires sur les dépenses d'exploitation sont fournis dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles.

Les revenus devraient diminuer de 683 655 \$, soit 6 % comparativement au budget 2023. La cause principale de cette réduction est la réduction de la cotisation par personne de 10,21 \$ à 8 \$ en 2023. Une ventilation détaillée des revenus est présentée dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles.

## Établissement du budget

- La préparation du budget annuel d'Ingénieurs Canada commence par la détermination des initiatives particulières qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Ces initiatives sont proposées par la haute direction pour assurer leur alignement sur les priorités stratégiques et opérationnelles.
- Par la suite, les hypothèses relatives à l'enveloppe budgétaire sont préparées et soumises à l'approbation du Comité FAGR lors de sa première réunion en juin.
- Une fois les hypothèses approuvées, les estimations de revenus et de coûts sont préparées et examinées par l'équipe de direction, et une ébauche de budget est ensuite soumise à l'examen du Comité FAGR.

## Estimations et hypothèses

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'élaboration du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.

- Les revenus du programme d'assurance habitation et automobile de TD sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD.
- Un objectif de réduction des dépenses opérationnelles compris entre 600 000 \$ et 740 000 \$.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
  - 47 équivalents temps plein (ETP).
  - Des ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de 3 % pour ajustement au coût de la vie.  
L'augmentation de 3 % de l'IPC est inférieure au taux de 4,2 % de l'IPC de Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant en avril 2023.
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant les installations physiques et l'infrastructure de TI.

## Budget 2024

Le budget 2024 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux objectifs fondamentaux (également appelés « impératifs opérationnels ») et aux priorités stratégiques) définis dans le [Plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada](#). Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans les annexes.

**Tableau 1 – Budget 2024**

| Catégorie  | Budget 2024        | Budget 2023        | Écart entre le budget 2024 et le budget 2023<br>\$ | Écart entre le budget 2024 et le budget 2023<br>% | Notes |
|--|--------------------|--------------------|--|---|-------|
| <b>Revenus :</b>   |                    |                    |  |   |       |
| Revenus - Cotisations annuelles                          | 2 576 985          | 3 230 774          | (653 789)  | -20 %   | 1     |
| Revenus - Investissements                                | 522 438            | 669 145            | (146 707)  | -22 %   | 2     |
| Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)   | 7 414 819          | 7 310 378          | 104 441  | 1 %   |       |
| Revenus - Rayonnement                                    | 30 000             | 17 600             | 12 400   | 70 %  |       |
| <b>Total des revenus :</b>                               | <b>10 524 243</b>  | <b>11 227 897</b>  | <b>(703 655)</b>                                   | <b>-6 %</b>                                       |       |
| <b>Dépenses d'exploitation :</b>                         |                    |                    |  |   |       |
| Agrément   | 513 529            | 452 418            | (61 112)   | -14 %   | 3     |
| Facilitation de relations de travail                     | 123 981            | 169 863            | 45 882   | 27 %  | 4     |
| Services et outils                                       | 119 835            | 204 620            | 84 785   | 41 %  | 5     |
| Programmes nationaux                                     | 784 782            | 874 396            | 89 614   | 10 %  | 6     |
| Représentations auprès du gouvernement fédéral           | 78 000             | 89 922             | 11 922   | 13 %  |       |
| Recherches et changements réglementaires                 | 21 000             | 18 950             | (2 050)  | -11 %   |       |
| Mobilité internationale                                  | 84 738             | 103 520            | 18 783   | 18 %  | 7     |
| Promotion et rayonnement                                 | 363 100            | 401 950            | 38 850   | 10 %  | 8     |
| Diversité et inclusion                                   | 195 550            | 195 940            | 390  | 0 %   |       |
| Protection des marques officielles                       | 163 650            | 131 767            | (31 883)   | -24 %   | 9     |
| Services de secrétariat                                  | 1 052 182          | 1 411 819          | 359 637  | 25 %  | 10    |
| Services intégrés  | 8 047 756          | 8 240 793          | 193 037  | 2 %   | 11    |
| <b>Total des dépenses d'exploitation</b>                 | <b>11 548 102</b>  | <b>12 295 957</b>  | <b>747 855</b>                                     | <b>6,1 %</b>                                      |       |
| <b>Excédent/(Déficit) d'exploitation</b>                 | <b>(1 003 860)</b> | <b>(1 068 060)</b> | <b>64 200</b>                                      |   |       |
| <b>Dépenses relatives aux projets :</b>                  |                    |                    |  |   |       |
| <b>Plan stratégique 2022-2024</b>                        |                    |                    |  |   |       |
| Examiner et valider le but et la portée de l'agrément    | 622 637            | 1 035 655          | 413 018  | 40 %  | 12    |
| Renforcer la collaboration et l'harmonisation            | 2 731              | 164 275            | 161 544  | 98 %  | 12    |
| Accélérer l'initiative 30 en 30                          | 268 622            | 328 133            | 59 511   | 18 %  | 12    |
| Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice | 2 706 854          | 2 848 013          | 141 158  | 5 %   | 12    |
|  | <b>3 600 844</b>   | <b>4 376 076</b>   | <b>775 232</b>                                     | <b>18 %</b>                                       |       |

| <b>Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada</b> |                    |                    |                |              |  |
|---|--------------------|--------------------|----------------|--------------|--|
| PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément          | -                  | 82 108             | 82 108         | 100 %        |  |
|   | -                  | <b>82 108</b>      | <b>82 108</b>  | <b>100 %</b> |  |
| <b>Autres projets</b>                                 |                    |                    |                |              |  |
| Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité    | -                  | 70 800             | 70 800         | 100 %        |  |
|   | -                  | <b>70 800</b>      | <b>70 800</b>  | <b>100 %</b> |  |
| <b>Total des dépenses relatives aux projets</b>       |                    |                    |                |              |  |
|   | <b>3 600 844</b>   | <b>4 528 983</b>   | <b>928 139</b> | <b>20 %</b>  |  |
| <b>Excédent/(Déficit)</b>                             |                    |                    |                |              |  |
|   | <b>(4 604 704)</b> | <b>(5 597 043)</b> | <b>992 340</b> | <b>18 %</b>  |  |

### Notes sur les écarts entre le budget 2024 et le budget 2023

1. La diminution de 653 789 \$ est principalement due à la baisse de la cotisation par personne en 2024, qui passera de 10,21 \$ à 8 \$ par inscrit, compensée par une augmentation prévue de 5 690 inscrits (1,8 %) en 2024.
2. La diminution de 146 707 dollars des revenus d'investissement est principalement due à la baisse du solde global de notre portefeuille d'investissement, car nous prévoyons d'utiliser 3,5 millions \$ des investissements en 2023 pour financer les projets stratégiques.
3. Le budget de l'agrément a augmenté en raison de la hausse des frais de déplacement pour les visites d'agrément, dont 42 000 \$ sont imputables aux coûts supplémentaires des billets d'avion en classe affaires, et du transfert des coûts pour l'amélioration de Tandem, notre système en ligne de gestion de l'agrément, dans le budget opérationnel (auparavant inclus dans les coûts du projet pendant la phase de développement).
4. Le budget consacré à la facilitation de bonnes relations de travail a diminué en raison de la suppression d'une réunion en personne du Groupe national des responsables de l'admission et du Groupe des chefs de la direction. Tous les groupes de responsables de la réglementation se réunissent désormais une fois par an en personne.
5. Le budget pour les services et outils a diminué en raison d'une charge de travail réduite et d'une moindre dépendance du BCCAG à l'égard des consultants.
6. Les coûts ont diminué en raison de la baisse des services actuariels, car nous sommes en train de renégocier notre modèle de tarification économique avec TD et nous cherchons à inclure ces services dans les coûts du programme.
7. Le budget consacré à la mobilité internationale a diminué en raison de la suppression des déplacements pour les réunions des organisations américaines ABET (agrément des programmes de génie), NSPE (National Society of Professional Engineers) et NCEES (National Council of Examiners in Engineering and Surveying).
8. La diminution des coûts est attribuable à une réduction des coûts de production liés à la promotion du programme de remise des prix aux lauréats et à une réduction des coûts audiovisuels prévus pour le gala de remise des prix.
9. L'augmentation des coûts est basée sur le nombre de nouveaux dossiers d'opposition à des marques de commerce pendant les trois dernières années et sur le nombre actuel de procédures en cours; on s'attend à ce que le nombre d'oppositions à des marques de commerce continue d'augmenter.
10. Diverses mesures ont été prises pour réduire le budget des services de secrétariat de 359 637 \$. Les principaux facteurs qui y ont contribué sont le passage des réunions à un mode virtuel (réunion d'hiver du conseil, réunion d'hiver du BCAPG, réunion du comité exécutif du BCAPG et celles du comité exécutif du BCCAG), la réduction des besoins audiovisuels et la recherche de fournisseurs de services moins coûteux, ainsi qu'une réduction des frais de consultation pour le Comité RH. Le budget de la planification stratégique a diminué, car de nombreuses dépenses liées à l'élaboration du plan stratégique 2025-2029 seront terminées en 2023. Ces réductions ont été contrebalancées par les coûts supplémentaires des billets d'avion en classe affaires, qui s'élèvent à environ 55 000 \$.
11. La diminution est principalement due à une réduction des consultations, des adhésions, des abonnements logiciels, des coûts liés aux installations et des frais de déplacement.
12. Ces éléments sont les priorités stratégiques du Plan stratégique 2022-2024. Les coûts concordent avec les hypothèses de l'enveloppe budgétaire présentées au Comité FAGR et le budget affecté à ces éléments provient des réserves. Voir les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles pour plus de détails.

## Budget 2024 – Dépenses totales par impératif opérationnel, y compris les coûts de personnel

Le tableau suivant est présenté à des fins d'analyse. Il comprend les dépenses par objectif fondamental (OF) proposées pour 2024, incluant les coûts de projets et de personnel (composante RH), tel qu'indiqué dans le budget des Services intégrés.

**Tableau 2 – Budget 2024 avec affectations pour les RH**

| Catégorie                                   | Dépenses         | Composante RH    | Total             | Affectation | Notes |
|---|------------------|------------------|-------------------|-------------|-------|
| OF 1 - Agrément                             | 1,136,166        | 966,124          | 2,102,290         | 15%         | 1     |
| OF 2 - Facilitation de relations de travail | 126,712          | 188,244          | 314,956           | 2%          |       |
| OF 3 - Services et outils                   | 119,835          | 398,599          | 518,434           | 4%          |       |
| OF 4 - Programmes nationaux                 | 74,782           | 445,360          | 520,142           | 4%          | 2     |
| OF 5 - Représentations auprès du gouve      | 78,000           | 239,190          | 317,190           | 2%          |       |
| OF 6 - Recherches                           | 21,000           | 222,413          | 243,413           | 2%          |       |
| OF 7 - Mobilité internationale              | 84,738           | 302,301          | 387,039           | 3%          |       |
| OF 8 - Promotion de la profession           | 3,059,954        | 358,386          | 3,418,340         | 24%         | 3     |
| OF 9 - Diversité et Inclusion               | 444,172          | 384,987          | 829,159           | 6%          | 4     |
| OF 10 - Protection des marques officiell    | 163,650          | 27,802           | 191,452           | 1%          |       |
| Services de secrétariat                     | 1,052,182        | 407,568          | 1,459,750         | 10%         |       |
| Services intégrés                           | 1,618,654        | 2,488,128        | 4,106,782         | 29%         |       |
| <b>Total :</b>                              | <b>7,979,844</b> | <b>6,429,102</b> | <b>14,408,946</b> | <b>100%</b> |       |

### Notes

- 1 Comprend les activités d'agrément et la Priorité stratégique 1.1 (Examiner et valider le but et la portée de l'agrément).
- 2 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 710 000 \$.
- 3 Comprend la Priorité stratégique 2.2 (Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice).
- 4 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de commandite de 30 000 \$.

## Budget d'immobilisations 2024

**Tableau 3 – Budget d'immobilisations**

| Type d'actif                     | Budget 2024      | Budget 2023      |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Mobilier et équipement de bureau | 10 000 \$        | 10 000 \$        |
| Matériel informatique            | 57 000 \$        | 38 000 \$        |
| Améliorations locatives          | 10 000 \$        | 20 000 \$        |
| <b>Total :</b>                   | <b>77 000 \$</b> | <b>68 000 \$</b> |

En 2024, 57 000 \$ du budget d'immobilisations seront utilisés pour renouveler le matériel informatique, sur la base de notre cycle de renouvellement de quatre ans. En outre, des coûts de mobilier et d'équipement de bureau de 10 000 \$ seront affectés au remplacement du mobilier général, et des coûts d'améliorations locatives de 10 000 \$ seront investis dans les installations générales.

## État des réserves

La Politique du conseil 7.12, *Actifs nets*, permet à Ingénieurs Canada de maintenir des niveaux d'actifs nets adéquats et est considérée comme un signe de sécurité, de stabilité et de résistance prudente à des conditions commerciales et économiques défavorables. Les niveaux cibles de l'actif net du conseil en ce qui a trait aux réserves affectées sont de 1,5 million \$ pour les questions juridiques, de 2 millions \$ pour les priorités stratégiques et de 2,5 millions \$ pour les imprévus. Le niveau cible des réserves non affectées n'est pas inférieur à 1 million \$.

**Tableau 4 - Réserves**

| Année       | Actifs nets                               | Fonds de défense juridique              | Fonds pour priorités stratégiques | Fonds général pour imprévus | Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles | Réserves non affectées | Total             | Notes             |
|-------------|---|---|-----------------------------------|-----------------------------|---|------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>2023</b> | Solde d'ouverture en 2023                 | 1 500 000                               | 2 000 000                         | 2 500 000                   | 492 588   | 12 541 587             | 19 034 175        | 1                 |
|             | Ajouts d'immobilisations                  |   |                                   |                             | 68 000  | (68 000)               |                   |                   |
|             | Amortissement des immobilisations         |   |                                   |                             | (200 174)   | 200 174                |                   |                   |
|             | Amortissement des améliorations locatives |   |                                   |                             | 42 684  | (42 684)               |                   |                   |
|             | Excédent/(Déficit) prévu en 2023          |   |                                   |                             |   | (3 122 138)            |                   |                   |
|             | <b>Solde de fermeture prévu en 2023</b>   | <b>1 500 000</b>                        | <b>2 000 000</b>                  | <b>2 500 000</b>            | <b>403 098</b>  | <b>9 508 939</b>       | <b>15 912 037</b> |                   |
| <b>2024</b> | Ajouts d'immobilisations                  |   |                                   |                             | 77 000  | (77 000)               |                   |                   |
|             | Amortissement des immobilisations         |   |                                   |                             | (206 735)   | 206 735                |                   |                   |
|             | Amortissement des améliorations locatives |   |                                   |                             | 42 684  | (42 684)               |                   |                   |
|             | Excédent/(Déficit) prévu en 2024          |   |                                   |                             |   | (4 604 704)            |                   |                   |
|             |   | <b>Solde de fermeture prévu en 2024</b> | <b>1 500 000</b>                  | <b>2 000 000</b>            | <b>2 500 000</b>                                      | <b>316 047</b>         | <b>4 991 286</b>  | <b>11 307 334</b> |
| <b>2025</b> | Ajouts d'immobilisations                  |   |                                   |                             | 100 000   | (100 000)              |                   |                   |
|             | Amortissement des immobilisations         |   |                                   |                             | (75 000)  | 75 000                 |                   |                   |
|             | Amortissement des améliorations locatives |   |                                   |                             | 42 684  | (42 684)               |                   |                   |
|             | Excédent/(Déficit) prévu en 2025          |   |                                   |                             |   | (1 389 267)            |                   |                   |
|             |   | <b>Solde de fermeture prévu en 2025</b> | <b>1 500 000</b>                  | <b>2 000 000</b>            | <b>2 500 000</b>                                      | <b>383 731</b>         | <b>3 534 335</b>  | <b>9 918 067</b>  |
| <b>2026</b> | Ajouts d'immobilisations                  |   |                                   |                             | 100 000   | (100 000)              |                   |                   |
|             | Amortissement des immobilisations         |   |                                   |                             | (50 000)  | 50 000                 |                   |                   |
|             | Amortissement des améliorations locatives |   |                                   |                             | 42 684  | (42 684)               |                   |                   |
|             | Excédent/(Déficit) prévu en 2026          |   |                                   |                             |   | (1 000 410)            |                   | 2                 |
|             |   | <b>Solde de fermeture prévu en 2026</b> | <b>1 500 000</b>                  | <b>2 000 000</b>            | <b>2 500 000</b>                                      | <b>476 415</b>         | <b>2 441 241</b>  | <b>8 917 657</b>  |

Note 1 - Établi dans les états financiers audités de 2022

Note 2 - Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d'information

Le déficit prévu de 1 000 410 \$ en 2026 suppose une cotisation par personne de 9 \$ en 2026.

**Prévisions triennales : 2024 - 2026**

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2024-2026.

**Tableau 5 – Prévisions triennales (en milliers)**

| Catégorie   | 2024           | 2025           | 2026           | Notes |
|---|----------------|----------------|----------------|-------|
| <b>Revenus :</b>  |                |                |                |       |
| Revenus - Cotisations annuelles   | 2 577          | 2 549          | 2 907          | 1     |
| Revenus - Investissements   | 522            | 458            | 444            |       |
| Programmes nationaux  | 7 415          | 7 472          | 7 517          | 2     |
| Rayonnement   | 30             | 30             | 30             |       |
| <b>Total des revenus :</b>  | <b>10 544</b>  | <b>10 509</b>  | <b>10 899</b>  |       |
| <b>Dépenses d'exploitation :</b>  |                |                |                |       |
| Agrément  | 514            | 514            | 514            |       |
| Facilitation de relations de travail                                      | 124            | 124            | 124            |       |
| Services et outils  | 120            | 120            | 120            |       |
| Programmes nationaux  | 785            | 785            | 785            |       |
| Représentations auprès du gouvernement fédéral                            | 78             | 78             | 78             |       |
| Recherches et changements réglementaires                                  | 21             | 21             | 21             |       |
| Mobilité internationale   | 85             | 85             | 85             |       |
| Promotion et rayonnement  | 363            | 363            | 363            |       |
| Diversité et inclusion  | 196            | 196            | 196            |       |
| Protection des marques officielles  | 164            | 164            | 164            |       |
| Services de secrétariat   | 1 052          | 1 052          | 1 052          |       |
| Services intégrés   | 8 048          | 8 048          | 8 048          |       |
| Économies nécessaires sur les dépenses d'exploitation par rapport à 2024  | -              | (650)          | (649)          | 3     |
| <b>Total des dépenses d'exploitation</b>                                  | <b>11 548</b>  | <b>10 898</b>  | <b>10 899</b>  |       |
| <b>Augmentation/(diminution) des dépenses d'exploitation en %</b>         |                | <b>-6 %</b>    | <b>0 %</b>     |       |
| <b>Excédent/(Déficit) d'exploitation</b>                                  | <b>(1 004)</b> | <b>(359)</b>   | <b>0</b>       |       |
| <b>Dépenses relatives aux projets :</b>                                   |                |                |                |       |
| <b>Plan stratégique 2022-2024</b>   |                |                |                |       |
| Examiner et valider le but et la portée de l'agrément                     | 623            | -              | -              | 4     |
| Favoriser les relations - Renforcer la collaboration et l'harmonisation   | 3              | -              | -              | 4     |
| EDI - Accélérer l'initiative 30 en 30                                     | 269            | -              | -              | 4     |
| Communications – Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice | 2 707          | -              | -              | 4     |
|   | <b>3 601</b>   | -              | -              |       |
| <b>Plan stratégique 2025-2029</b>   | -              | 1 000          | 1 000          |       |
| <b>Total des dépenses relatives aux projets</b>                           | <b>3 601</b>   | <b>1 000</b>   | <b>1 000</b>   |       |
| <b>Excédent/(Déficit)</b>   | <b>(4 605)</b> | <b>(1 389)</b> | <b>(1 000)</b> |       |

## Notes sur les projections

1. Les revenus tirés des cotisations annuelles sont calculés sur la base d'une cotisation par personne de 8 \$ en 2024 et 2025, qui passera à 9 \$ en 2026. Le nombre total de membres devrait diminuer de 1,1 % en 2025 et augmenter de 1,6 % en 2026.
2. Les revenus d'affinité de TD sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD, qui prévoient des augmentations de 0,5 % et de 0,25 % en 2025 et 2026 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada.
3. Compte tenu de l'adhésion de PEO au programme d'affinité de TD, nous devons continuer à réduire nos coûts d'exploitation afin de produire un budget opérationnel équilibré et de nous assurer que nous sommes en mesure de maintenir la réserve non affectée minimale de 1 million \$ prescrite par le conseil. Ces réductions de coûts sont comparées aux coûts d'exploitation budgétisés pour 2024.
4. Ces budgets sont basés sur la planification actuelle pour les priorités stratégiques (2022-2024) et seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des projets. Le montant de 1 000 000 \$ inclus pour 2025 et 2026 est un paramètre fictif utilisé à des fins de modélisation financière, qui sera révisé une fois que le prochain plan stratégique aura été approuvé.

## Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2024 à 2026.

Lors de la préparation de la projection des dépenses d'exploitation et dans le but de revenir à un budget d'exploitation équilibré, une réduction de 5,6 % a été supposée en 2025 et une augmentation nulle en 2026.

Les prévisions des coûts des projets pour 2024 sont fondées sur les priorités stratégiques de 2022-2024 et sur les informations actuellement disponibles. Le montant de 1 000 000 \$ inclus pour 2025-2026 est un paramètre fictif utilisé à des fins de modélisation financière, qui sera révisé une fois que le nouveau plan stratégique (2025-2029) aura été approuvé.

## Cotisation par personne proposée pour 2026

Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#) d'Ingénieurs Canada, le conseil doit proposer le montant de la cotisation par personne pour 2026. Les prévisions pour les réserves non affectées pour 2027 et 2028 sont également présentées, à la demande des organismes de réglementation. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

1. Les revenus provenant des cotisations par personne sont basés sur les estimations des organismes de réglementation quant à leur nombre de membres jusqu'en 2026, puis augmentent de 2 % en 2027 et en 2028.
2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.
3. Les dépenses d'exploitation diminueront de 650 000 \$, soit de 5,6 % en 2025, resteront inchangées en 2026, puis augmenteront de 3 % en 2027 et 2028.
4. De 2025 à 2028, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques s'établiront à 1 million \$ par année.

### Tableau 6 – Soldes prévus des réserves non affectées

Les tableaux suivants présentent, sur la base des hypothèses ci-dessus, le récapitulatif des résultats d'exploitation et les soldes des réserves non affectées projetés par année.

**Scénario 1** : suppose une cotisation par personne de 8 \$ en 2026, de 9 \$ en 2027 et de 10 \$ en 2028.

Tableau des résultats d'exploitation (en milliers)

Cotisation/pers. = 8 \$ 9 \$ 10 \$

| Catégorie  | Budget de 2024 | Projections pour 2025 | Projections pour 2026 | Projections pour 2027 | Projections pour 2028 |
|--|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Total des revenus  | 10 544         | 10 509                | 10 576                | 11 015                | 11 483                |
| Total des dépenses d'exploitation                          | 11 548         | 10 898                | 10 899                | 11 245                | 11 548                |
| % Augmentation (ou diminution) des dépenses d'exploitation |                | -6%                   | 0%                    | 3%                    | 3%                    |
| Excédent/(Déficit) d'exploitation                          | (1 004)        | (389)                 | (323)                 | (230)                 | (65)                  |
| Total des dépenses relatives aux projets                   | 3 601          | 1 000                 | 1 000                 | 1 000                 | 1 000                 |
| Excédent/(Déficit)   | (4 605)        | (1 389)               | (1 323)               | (1 230)               | (1 065)               |

### Projections prudentes des réserves non affectées (en milliers)

|   | Budget de 2024 | Projections pour 2025 | Projections pour 2026 | Projections pour 2027 | Projections pour 2028 |
|---|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Solde d'ouverture                         | 9 509          | 4 991                 | 3 534                 | 2 118                 | 796                   |
| Ajouts d'immobilisations                  | (77)           | (100)                 | (100)                 | (100)                 | (100)                 |
| Amortissement des immobilisations         | 207            | 75                    | 50                    | 50                    | 50                    |
| Amortissement des améliorations locatives | (43)           | (43)                  | (43)                  | (43)                  | (43)                  |
| Excédent/(Déficit) projeté                | (4 605)        | (1 389)               | (1 323)               | (1 230)               | (1 065)               |
| Solde de fermeture projeté                | 4 991          | 3 534                 | 2 118                 | 796                   | (362)                 |

**Scénario 2** : suppose une cotisation par personne de 9 \$ en 2026, de 10 \$ en 2027 et de 11 \$ en 2028.

**Tableau des résultats d'exploitation (en milliers)**

Cotisation/pers. = 9 \$ 10 \$ 11 \$

| Catégorie   | Budget de 2024 | Projections pour 2025 | Projections pour 2026 | Projections pour 2027 | Projections pour 2028 |
|---|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Total des revenus   | 10 544         | 10 509                | 10 899                | 11 345                | 11 819                |
| Total des dépenses d'exploitation                                 | 11 548         | 10 898                | 10 899                | 11 245                | 11 548                |
| <i>% Augmentation (ou diminution) des dépenses d'exploitation</i> |                | -6%                   | 0%                    | 3%                    | 3%                    |
| Excédent/(Déficit) d'exploitation                                 | (1 004)        | (389)                 | (0)                   | 100                   | 271                   |
| Total des dépenses relatives aux projets                          | 3 601          | 1 000                 | 1 000                 | 1 000                 | 1 000                 |
| Excédent/(Déficit)  | (4 605)        | (1 389)               | (1 000)               | (900)                 | (729)                 |

**Projections prudentes des réserves non affectées (en milliers)**

|   | Budget de 2024 | Projections pour 2025 | Projections pour 2026 | Projections pour 2027 | Projections pour 2028 |
|---|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Solde d'ouverture                         | 9 509          | 4 991                 | 3 534                 | 2 441                 | 1 448                 |
| Ajouts d'immobilisations                  | (77)           | (100)                 | (100)                 | (100)                 | (100)                 |
| Amortissement des immobilisations         | 207            | 75                    | 50                    | 50                    | 50                    |
| Amortissement des améliorations locatives | (43)           | (43)                  | (43)                  | (43)                  | (43)                  |
| Excédent/(Déficit) projeté                | (4 605)        | (1 389)               | (1 000)               | (900)                 | (729)                 |
| Solde de fermeture projeté                | 4 991          | 3 534                 | 2 441                 | 1 448                 | 626                   |

**Scénario 3** : suppose une cotisation par personne de 10 \$ en 2026, de 11 \$ en 2027 et de 11 \$ en 2028.

**Tableau des résultats d'exploitation (en milliers)**

Cotisation/pers. = 10 \$ 11 \$ 11 \$

| Catégorie  | Budget de 2024 | Projections pour 2025 | Projections pour 2026 | Projections pour 2027 | Projections pour 2028 |
|--|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Total des revenus  | 10 544         | 10 509                | 11 222                | 11 674                | 11 819                |
| Total des dépenses d'exploitation                          | 11 548         | 10 898                | 10 899                | 11 245                | 11 548                |
| % Augmentation (ou diminution) des dépenses d'exploitation |                | -6%                   | 0%                    | 3%                    | 3%                    |
| Excédent/(Déficit) d'exploitation                          | (1 004)        | (389)                 | 323                   | 429                   | 271                   |
| Total des dépenses relatives aux projets                   | 3 601          | 1 000                 | 1 000                 | 1 000                 | 1 000                 |
| Excédent/(Déficit)   | (4 605)        | (1 389)               | (677)                 | (571)                 | (729)                 |

**Projections prudentes des réserves non affectées (en milliers)**

|   | Budget de 2024 | Projections pour 2025 | Projections pour 2026 | Projections pour 2027 | Projections pour 2028 |
|---|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Solde d'ouverture                         | 9 509          | 4 991                 | 3 534                 | 2 764                 | 2 101                 |
| Ajouts d'immobilisations                  | (77)           | (100)                 | (100)                 | (100)                 | (100)                 |
| Amortissement des immobilisations         | 207            | 75                    | 50                    | 50                    | 50                    |
| Amortissement des améliorations locatives | (43)           | (43)                  | (43)                  | (43)                  | (43)                  |
| Excédent/(Déficit) projeté                | (4 605)        | (1 389)               | (677)                 | (571)                 | (729)                 |
| Solde de fermeture projeté                | 4 991          | 3 534                 | 2 764                 | 2 101                 | 1 279                 |

**Recommandation concernant la cotisation par personne en 2026 :**

Sur la base de ce qui précède, il est recommandé d'augmenter la cotisation annuelle par personne de 1 \$ pour l'établir à 9 \$ en 2026 (scénario 2). Cette augmentation se traduira par une hausse des revenus de 323 000 \$ en 2026 par rapport à 2025. Selon ce scénario et compte tenu des réductions des coûts d'exploitation prévues en 2025 (5,6 % ou 650 000 dollars), nous prévoyons d'atteindre un budget d'exploitation équilibré en 2026. Il en résulterait un solde de réserves non affectées de 2,4 millions \$ à la fin de 2026 – ce qui est supérieur au minimum de 1 million \$ prescrit par le conseil.

**Valeur par membre**

Le tableau de la valeur par membre présenté ci-dessous à titre d'information illustre la valeur totale en dollars que chaque membre reçoit sur la base des dépenses budgétisées actuellement proposées pour 2024.

|   |                      |
|---|----------------------|
| Dépenses d'exploitation budgétisées pour 2024 | 11 548 102 \$        |
| Dépenses de projet budgétisées pour 2024      | 3 600 844 \$         |
|   | <b>15 148 946 \$</b> |
| Nombre de membres prévu en 2024               | 322 123              |
| <b>Valeur par membre en 2024</b>              | <b>47 \$</b>         |

## Revenus

### Analyse détaillée

**Description :** Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux (2) éléments principaux : les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation. Ces deux (2) éléments devraient constituer 86 % des revenus de 2024. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites du gala de remise des Prix d'ingénieurs Canada, des réunions de printemps et des programmes de rayonnement, ainsi que les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC). Ces cinq (5) éléments constituent 9 % des revenus totaux. Les 5 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements, des revenus de loyer et des intérêts sur les soldes bancaires.

#### Détails budgétaires :

|                          |  |                   |             |                   |                  |
|--------------------------|--|-------------------|-------------|-------------------|------------------|
| 1                        | Programmes d'affinité et d'assurance             | 6 517 319         | 61,8%       | 6 434 262         | 83 057           |
| 2                        | Cotisations annuelles des org. de réglementation | 2 576 985         | 24,4%       | 3 230 774         | (653 789)        |
| 3                        | Programme SPLIP                                  | 710 000           | 6,7%        | 688 616           | 21 384           |
| 4                        | Changements dans la juste valeur des placements  | 250 000           | 2,4%        | 311 644           | (61 644)         |
| 4                        | Revenus de placement                             | 212 000           | 2,0%        | 300 000           | (88 000)         |
| 5                        | Commandites des Prix d'Ingénieurs Canada         | 175 000           | 1,7%        | 175 000           | -                |
| 6                        | Revenus provenant de DDIC                        | 44 298            | 0,4%        | 41 361            | 2 937            |
| 7                        | Compétition Future City                          | -                 | 0,0%        | 17 600            | (17 600)         |
| 8                        | Commandites du rayonnement                       | 30 000            | 0,3%        |                   | 30 000           |
| 9                        | Loyer  | 11 340            | 0,1%        | 11 340            | -                |
| 10                       | Commandites de l'AGA                             | 12 500            | 0,1%        | 12 500            | -                |
| 11                       | Intérêts sur soldes bancaires (CAN)              | 4 800             | 0,0%        | 4 800             | -                |
| <b>Total des revenus</b> |  | <b>10 544 243</b> | <b>100%</b> | <b>11 227 897</b> | <b>(683 655)</b> |

#### Justification du budget de 2024 :

1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2024 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec ce programme d'assurance. Les revenus de TD de 2024 sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2023. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2024. Les estimations pour 2024 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites (360 millions \$) fournies par TD Assurance.
2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Selon les prévisions du nombre de membres pour 2024 (322 123 membres par rapport aux 316 432 membres pour le budget de 2023), Ingénieurs Canada prévoit une diminution des cotisations annuelles de 654 000 \$ en 2024, étant donné que la cotisation par personne a été réduite à 8 \$, par rapport à 10,21 \$ en 2023.
3. Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2024, qui prévoient une légère diminution par rapport à 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.

4. Les revenus d'investissement ont diminué de 150 000 \$ principalement en raison de la baisse du solde global de notre portefeuille d'investissement, car nous prévoyons d'utiliser 3,5 millions \$ des investissements en 2023 pour financer les projets stratégiques.
  5. Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
  6. Les revenus provenant de DDIC sont de type « entrées-sorties », compensés par des dépenses équivalentes.
  7. Ces fonds servent à soutenir le projet Future City; l'entente de financement pluriannuelle prend fin en 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
  8. Les commandites du programme de rayonnement concernent le Mois national du génie (MNG) et la conférence annuelle 30 en 30. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
  9. Ces revenus proviennent de la location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada.
  10. Aucun changement en 2024. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
  11. Ces revenus représentent l'excédent de liquidités à court terme provenant des opérations, qui est conservé dans un compte d'épargne portant intérêt.
-

## Agrément

### Analyse détaillée du portefeuille de 2024

#### Portefeuille : Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément.

**Description :** Ce portefeuille comprend tous les travaux liés à l'Objectif fondamental 1 (les activités régulières du BCAPG) et à la Priorité stratégique 1.1 *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* (PS1.1).

#### Détails budgétaires :

| Élément de coût  | 2024                |
|--|---------------------|
| 1. Activités d'agrément  | 513 529 \$          |
| 2. Examiner et valider le but et la portée de l'agrément (PS1.1) | 622 637 \$          |
| <b>Total</b>   | <b>1 136 166 \$</b> |

#### Justification du budget de 2024 :

1. Ce poste comprend les coûts des visites de programmes, les coûts de formation des membres du BCAPG, des visiteurs et du personnel des établissements d'enseignement supérieur (EES), les coûts associés à la gestion continue des relations avec les éducateurs, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG), ainsi que les coûts de production du rapport annuel « Responsabilité en matière d'agrément ». Les coûts de déplacement représentent 77 % de cet élément de coût.
2. Ce projet permettra d'élaborer, en collaboration avec les parties prenantes clés, une nouvelle exigence nationale de formation pour l'obtention du permis d'exercice, un but pour l'agrément et une voie à suivre pour tous les systèmes d'Ingénieurs Canada. En 2024, l'équipe du projet finalisera le but de l'agrément et l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice et créera le rapport final sur la voie à suivre. La plupart des coûts sont liés soit aux déplacements et à des événements en personne (15 %) des différents groupes de travail et groupes consultatifs, soit aux honoraires des consultants.

#### Notes :

- La révision de la politique 7.1 du conseil *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles* a eu une incidence sur le coût des activités d'agrément, en particulier sur le coût des billets d'avion en classe affaires des membres du BCAPG qui se rendent dans les établissements d'enseignement supérieur pour des visites. Les coûts supplémentaires s'établissent à environ 42 000 \$.

#### Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG pour 2024 s'établit à 758 435 \$ comparativement à 758 158 \$ en 2023. Il s'agit du total des coûts de l'élément 1 ci-dessus, plus les coûts d'organisation des réunions du BCAPG abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

## Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation

### Analyse détaillée du portefeuille de 2024

**Portefeuille :** Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation

**Description :** Ce portefeuille comprend tous les travaux au titre de l'Objectif fondamental 2, notamment le soutien aux groupes de responsables, au Groupe des chefs de la direction et au Groupe des présidents, ainsi que la priorité stratégique 1.2, Renforcer la collaboration et l'harmonisation (PS1.2).

#### Détails budgétaires :

| Élément de coût  | 2024              |
|--|-------------------|
| 1. Groupes de responsables                               | 100 490 \$        |
| 2. Groupe des chefs de la direction                      | 23 491 \$         |
| 3. Renforcer la collaboration et l'harmonisation (PS1.2) | 2 731 \$          |
| <b>Total</b>   | <b>126 712 \$</b> |

#### Justification du budget de 2024 :

1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une (1) réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice, du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et du Groupe national des responsables de l'admission.
2. Ce poste comprend les coûts d'organisation des trois (3) réunions en personne du Groupe des chefs de la direction, les coûts de transport aérien et d'hébergement des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG, et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.
3. La Priorité stratégique 1.2, *Renforcer la collaboration et l'harmonisation*, prendra fin en 2024 avec la signature d'un énoncé de collaboration à l'assemblée annuelle des membres (AAM) en mai. Les coûts de cette année concernent la traduction et les déplacements afin que les membres du personnel travaillant au projet puissent assister à l'AAM.

#### Aspects à prendre en considération par le conseil :

- L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec eux au niveau du personnel.

## Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel

### Analyse détaillée du portefeuille de 2024

**Portefeuille :** Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le BCCAG (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

**Description :** Ce portefeuille englobe toutes les activités prévues dans l'Objectif fondamental 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) et la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

#### Détails budgétaires :

| Élément de coût   | 2024              |
|---|-------------------|
| 1. Éléments du plan de travail du BCCAG (tels qu'actuellement proposés) | 55 835 \$         |
| 2. Maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs        | 64 000 \$         |
| <b>Total</b>  | <b>119 835 \$</b> |

#### Justification du budget de 2024 :

1. Ce poste comprend le budget d'exécution du plan de travail proposé du BCCAG pour 2024 :

|  |         |                  |
|--|---------|------------------|
| Document sur les nouveaux domaines d'exercice du génie   | Reporté | 23 000 \$        |
| Guide sur l'aptitude à l'exercice  | Reporté | 27 000 \$        |
| Guide sur le devoir de dénoncer  | Reporté | à l'interne      |
| Guide sur l'utilisation des nouvelles technologies en génie  |         | à l'interne      |
| Révision de six (6) guides existants   |         | à l'interne      |
| Mise à jour de neuf (9) programmes d'examens   |         | à l'interne      |
| Liaison auprès des organismes de réglementation (groupes de responsables et organismes individuels) et coûts de traduction | S/O     | 5 835 \$         |
| <b>TOTAL</b>   |         | <b>55 835 \$</b> |

2. Il s'agit des coûts annuels d'hébergement et de maintenance de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

#### Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCCAG s'établit à 172 500 \$ en 2024 comparativement à 276 197 \$ en 2023. Il s'agit des coûts de réalisation du plan de travail présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCCAG qui sont abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.
- Le BCCAG fait appel à des consultants pour l'aider à réaliser certains éléments de son plan de travail.
- La majorité des travaux entrepris par le BCCAG sont pluriannuels et les éléments seront reportés jusqu'en 2025.
- La BDNE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et cinq organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et trois autres organismes s'approprient à se joindre à ce groupe).

**Prestation de programmes nationaux**  
**Analyse détaillée du portefeuille de 2024**

**Portefeuille :** Prestation de programmes nationaux

**Description :** Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

**Détails budgétaires :**

| Élément de coût   | 2024              |
|---|-------------------|
| 1. Programmes d'affinité  | 69 782 \$         |
| 2. Programme d'assurance responsabilité professionnelle<br>secondaire | 715 000 \$        |
| <b>Total</b>  | <b>784 782 \$</b> |

**Justification du budget de 2024 :**

1. Cet élément comprend les frais des consultants, le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
2. Il s'agit d'un coût de type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix (10) des douze (12) organismes de réglementation participent à ce programme; PEO et l'OIQ n'y participent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

**Aspects à prendre en considération par le conseil :**

- Aucune autre considération.
-

**Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral**  
**Analyse détaillée du portefeuille de 2024**

**Portefeuille :** Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

**Description :** Ce portefeuille contient tous les éléments de l'Objectif fondamental 5, y compris les activités continues et la mise en œuvre de la nouvelle sous-stratégie de représentation.

**Détails budgétaires :**

| Élément de coût                              | 2024               |
|--|--------------------|
| 1. Veille législative                        | 35 850 \$          |
| 2. Consultant externe en affaires publiques  | 35 000 \$          |
| 3. Comité consultatif des affaires publiques | 600 \$             |
| 4. Initiatives de politiques publiques       | 2 550 \$           |
| 5. Panels du gouvernement fédéral            | 4 000 \$           |
| <b>Total</b>                                 | <b>\$78 000 \$</b> |

**Justification du budget de 2024 :**

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie OF5.

1. Veille législative : le recours à une firme d'affaires publiques pour assurer une meilleure surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
2. Il n'y aura pas de Journée sur la Colline en 2024. Les fonds de la Journée sur la Colline seront réaffectés à l'embauche d'un consultant externe en affaires publiques pour un travail ciblé de relations gouvernementales.
3. Toutes les réunions du Comité consultatif des affaires publiques (CCAP) seront virtuelles en 2024. 600 \$ ont été mis de côté pour offrir un dîner aux membres qui participent à distance aux réunions.
4. Initiatives de politiques publiques et services de traduction : le coût des initiatives de politiques publiques (frais de déplacement pour assister à des rencontres avec des parlementaires, inscription à des événements, etc.) et des services de traduction.
5. Panels du gouvernement fédéral : les coûts, non couverts par le gouvernement fédéral, associés aux déplacements pour représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, par exemple, les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada.

**Aspects à prendre en considération par le conseil :**

- Ingénieurs Canada accordera la priorité aux travaux en cours et aux efforts de représentation des intérêts de la profession afin de maintenir des relations positives avec le gouvernement fédéral et de continuer à jouer son rôle pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
- Il est essentiel d'allouer des ressources suffisantes pour soutenir les initiatives de représentation des intérêts de la profession et d'entretenir des relations solides avec les décideurs fédéraux afin de maintenir notre influence dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règlements.

**Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son  
autoréglementation  
Analyse détaillée du portefeuille de 2024**

**Portefeuille :** Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général

**Description :** Ce portefeuille comprend les travaux liés à l'Objectif fondamental 6, à savoir effectuer un suivi, mener des recherches et fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada, ainsi que les travaux liés à la Priorité stratégique 1.3, *Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie* (PS1.3).

**Détails budgétaires :**

| Élément de coût                                  | 2024             |
|--|------------------|
| 1. Nouveaux domaines d'exercice du génie (PS1.3) | 14 000 \$        |
| 2. Documents de recherche                        | 7 000 \$         |
| <b>Total</b>                                     | <b>21 000 \$</b> |

**Justification du budget de 2024 :**

1. Ce poste comprend les coûts de traduction d'un document sur les nouveaux domaines d'exercice, notamment le génie énergétique.
2. Ce poste comprend les coûts de traduction d'un document de recherche sur l'exercice du génie multidisciplinaire.

**Aspects à prendre en considération par le conseil :**

- Les organismes de réglementation sont consultés sur la sélection des sujets pour le document sur les nouveaux domaines d'exercice et les documents de recherche, et ils participeront aux groupes consultatifs pour l'élaboration de ces documents.
-

## Mobilité internationale du travail et des praticiens

### Analyse détaillée du portefeuille de 2024

**Portefeuille :** Mobilité internationale du travail et des praticiens

**Description :** Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Objectif fondamental 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et la mise au point d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le site Web [Ingénieurs-ici.ca](http://Ingénieurs-ici.ca), la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers [BDEDE], et le soutien des organismes de réglementation et du public).

**Détails budgétaires :**

| Élément de coût   | 2024             |
|---|------------------|
| 1. Organisations internationales (IEA)                          | 50 820 \$        |
| 2. Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers | 24 918 \$        |
| 3. Maintien du répertoire de la mobilité internationale         | 9 000 \$         |
| <b>Total</b>  | <b>84 738 \$</b> |

**Justification du budget de 2024 :**

1. Cet élément comprend les coûts de participation de trois (3) personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) en Inde, ainsi que nos frais d'adhésion annuels.
2. Cet élément comprend les coûts d'hébergement et de maintenance de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site [Ingénieurs-ici.ca](http://Ingénieurs-ici.ca) et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation.
3. Cet élément comprend les coûts de fonctionnement annuels du nouveau répertoire de la mobilité. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion aux ententes de l'IEA *International Professional Engineers* et *APEC Engineers* (IPEA et APEC-EA).

**Aspects à prendre en considération par le conseil :**

- La BDEDE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour évaluer la formation universitaire des personnes formées en génie à l'étranger (PFGE). Cet outil comprend des informations provenant de 250 pays, avec des informations détaillées sur plus de 4 000 établissements d'enseignement et plus de 15 000 programmes de génie.

**Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération**  
**Analyse détaillée du portefeuille de 2024**

**Portefeuille :**

**Description :** Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de la Priorité stratégique 2.2 (PS2.2) Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice et de l'Objectif fondamental 8 visant à favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement), notamment la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, les activités continues, et l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du titre de Fellow.

**Détails budgétaires :**

| Élément de coût   | 2024                |
|---|---------------------|
| 1. Promotion et rayonnement   | 137 500 \$          |
| 2. Prix, bourses d'études et titre de Fellow                        | \$225 600 \$        |
| 3. Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice (PS2.2) | 2 706 854 \$        |
| <b>Total</b>  | <b>3 069 954 \$</b> |

**Justification du budget de 2024 :**

- Cet élément comprend : l'action auprès des jeunes de la maternelle à la fin du secondaire (Guides du Canada, Scouts du Canada, compétition Future City), l'action auprès des étudiants et étudiantes en génie (Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG), EngiQueers), les initiatives nationales de rayonnement collaboratif (Mois national du génie, Communauté de pratique pour le personnel des organismes de réglementation responsable du rayonnement), les diplômés en génie et les programmes pour les ingénieurs stagiaires et membres stagiaires) et le leadership visionnaire conjoint (MOOC « L'ingénierie durable », site « Explore le génie, projet d'impact collectif).
- Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.
- La priorité stratégique 2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice, permettra d'actualiser les actifs créatifs et la stratégie en fonction des résultats de 2023 et de mener la dernière année de la campagne nationale de marketing dans le cadre de cette priorité stratégique. En outre, la sensibilisation des diplômés en génie se poursuit depuis son lancement en 2023, et deviendra une activité permanente d'ici la fin de l'année. L'évaluation finale de la priorité stratégique sera effectuée.

**Aspects à prendre en considération par le conseil :**

- Aucune autre considération.

## Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession

### Analyse détaillée du portefeuille de 2024

**Portefeuille :** Diversité et inclusion

**Description :** Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de la Priorité stratégique 2.1, Accélérer l'initiative 30 en 30 (PS2.1) et de l'Objectif fondamental 9, Promouvoir la diversité et l'inclusivité au sein de la profession, notamment les activités continues, et l'exécution de la sous-stratégie de la PS2.1.

**Détails budgétaires :**

| Élément de coût   | 2024              |
|---|-------------------|
| 1. Activités découlant de la sous-stratégie (PS2.1)                           | 268 622 \$        |
| 2. Activités continues en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) | 195 550 \$        |
| <b>Total</b>  | <b>464 172 \$</b> |

**Justification du budget de 2024 :**

1. Cet élément comprend différentes activités liées à la PS2.1, notamment :
  - les honoraires d'experts-conseils pour la stratégie de recherche;
  - la Conférence 30 en 30;
  - le salaire de la conseillère, Équité et Appartenance.

Cet élément comprend également différentes activités visant à appuyer l'initiative 30 en 30, notamment :

- les activités de communication et de promotion liées à 30 en 30 (p. ex. : page Web 30 en 30, infolettre mensuelle, etc.);
  - l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des employeurs en concertation avec les organismes de réglementation;
  - la participation à la Journée internationale des femmes en génie (INWED) et à la série Persist de DiscoverE au Canada et d'autres journées de reconnaissance à l'échelle nationale, ainsi que la promotion de ces événements;
  - la commandite du consortium de recherche Engendering Success in STEM et la participation à la réunion de ses partenaires;
  - la traduction des communications relatives à 30 en 30;
  - les déplacements pour assister aux conférences et aux événements consacrés aux femmes en génie, ainsi qu'aux réunions avec les organismes de réglementation en lien avec l'initiative 30 en 30.
2. Cet élément comprend également les activités d'EDI en cours dans le cadre de l'OF9, notamment :
    - l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone par la tenue de réunions virtuelles et d'une réunion en personne à Ottawa en 2024;
    - le soutien des séances du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG);
    - la commandite du rassemblement national au Canada de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES au Canada);
    - la participation au Programme de relations progressistes avec les Autochtones (RPA) du Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA).
    - les déplacements pour assister à des réunions clés sur l'EDI;

- le parrainage du Women in Engineering Summit (WES);
- le soutien du renforcement des capacités des principales organisations d'ingénieurs qui ont pour mission d'augmenter la représentation des groupes enquête d'équité, et qui militent en faveur d'une profession reflétant la société canadienne (par exemple, EngiQueers Canada, Black Engineers of Canada et la Coalition canadienne des femmes dans les domaines du génie, des sciences, des métiers et de la technologie (CCWESTT));
- la collecte et l'analyse de données et la production du Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale.

**Aspects à prendre en considération par le conseil :**

- Aucune autre considération.
-

## Protection des marques officielles Analyse détaillée du portefeuille de 2024

**Portefeuille :** Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

**Description :** Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues dans l'Objectif fondamental 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

### Détails budgétaires :

| Élément de coût                       | 2024              |
|---------------------------------------|-------------------|
| 1. Protection des marques de commerce | 156 000 \$        |
| 2. Textes et abonnements              | 7 650 \$          |
| <b>Total</b>                          | <b>163 650 \$</b> |

### Justification du budget de 2024 :

1. Au nom des douze organismes de réglementation, Ingénieurs Canada s'oppose activement à l'utilisation abusive du titre d'« ingénieur » et de ses marques de commerce au Canada. Il est difficile de prédire le nombre exact d'oppositions potentielles à des marques de commerce en 2024, mais il faut noter que le nombre d'oppositions actives a augmenté de façon constante au cours des trois dernières années; le budget de 156 000 \$ est basé sur cette tendance et sur une estimation des honoraires d'un cabinet d'avocats externe et des frais de dépôt auprès du gouvernement. Dans le cas où les oppositions font l'objet d'une procédure judiciaire, les preuves, les arguments et les audiences donnent lieu à des frais plus importants, car leur préparation et leur présentation devant le tribunal nécessitent beaucoup de temps. Actuellement, il y a environ 39 procédures en cours et six (6) audiences potentielles ont été identifiées.
2. Ce poste comprend les coûts des abonnements à des bases de données juridiques pour un utilisateur.

### Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucune autre considération.

## Services de secrétariat

### Analyse détaillée du portefeuille de 2024

**Portefeuille :** Services de secrétariat

**Description :** Ce portefeuille comprend toutes les responsabilités du conseil et les dépenses liées au soutien du conseil et de ses comités et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).

**Détails budgétaires :**

| Élément de coût  | 2024                |
|--|---------------------|
| 1. Réunions du conseil et des comités                        | 602 266 \$          |
| 2. Programme de planification stratégique et de consultation | 10 500 \$           |
| 3. Réunions du BCAPG   | 244 906 \$          |
| 4. Réunions du BCCAG   | 115 851 \$          |
| 5. Déplacements du président ou de la présidente             | 30 356 \$           |
| 6. Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)             | 48 303 \$           |
| <b>Total</b>   | <b>1 052 182 \$</b> |

**Justification du budget de 2024 :**

1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, avril, mai, septembre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai et de l'atelier stratégique du conseil de juin. Il comprend également toutes les réunions des comités et des groupes de travail du conseil.
2. Ce poste comprend les coûts des réunions et de la traduction du plan stratégique et des documents connexes.
3. Ce poste comprend les coûts de deux (2) réunions en personne du BCAPG, ainsi que les coûts des réunions en personne du Comité des politiques et des procédures du BCAPG.
4. Ce poste comprend les coûts de deux (2) réunions en personne du BCCAG.
5. Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président ou de la présidente (et de son invité.e., pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation). Les coûts de déplacement pour assister à des événements particuliers (p. ex. : l'International Engineering Alliance) sont inclus dans le budget de chaque événement.
6. Ce poste comprend les coûts engagés par le chef de la direction (ou de son mandataire) pour assister à deux (2) réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe. Il comprend aussi les coûts d'un entrepreneur chargé de fournir des services de secrétariat à DDIC. DDIC rembourse Ingénieurs Canada pour ce service, ce qui veut dire que 48 303 \$ de ces coûts sont de type « entrées-sorties ».

**Notes :**

- La révision de la politique 7.1 du conseil *Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles* a eu une incidence sur le coût des services de secrétariat, en particulier sur le coût des billets d'avion en classe affaires pour les réunions du conseil, du BCAPG et du BCCAG. Les coûts supplémentaires s'élèvent à environ 52 000 \$.

**Aspects à prendre en considération par le conseil :**

- Le budget total du BCAPG pour 2024 s'établit à 758 435 \$ comparativement à 758 158 \$ en 2023. Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.
- Le budget total du BCCAG s'établit à 172 580 \$ en 2024 comparativement à 276 197 \$ en 2023. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.

- Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :
    - 6 428 \$ Réunion de février (hiver) (en mode virtuel)
    - 4 978 \$ Réunion d'avril (début du printemps) (en mode virtuel)
    - 247 257 \$ Réunion et AAM de mai (printemps)
    - 120 373 \$ Atelier du conseil de juin (en C.-B.)
    - 120 302 \$ Réunion de septembre (automne)
    - 6 428 \$ Réunion de décembre (fin d'automne) (en mode virtuel)
-

**Services intégrés : Autres**  
**Analyse détaillée du portefeuille de 2024**

**Portefeuille : Services intégrés**

**Description :** Ce portefeuille comprend le travail prévu sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme les salaires, la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

**Détails budgétaires :**

| Élément de coût   | 2024                |
|---|---------------------|
| 1. Administration et finances   | 421 443 \$          |
| 2. Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les déplacements du chef de la direction | 77 314 \$           |
| 3. Communications   | 88 794 \$           |
| 4. Installations et dépenses de bureau  | 686 233 \$          |
| 5. Ressources humaines  | 6 557 602 \$        |
| 6. Technologie de l'information   | 151 740 \$          |
| 7. Excellence organisationnelle   | 64 630 \$           |
| <b>Total</b>  | <b>8 047 756 \$</b> |

**Justification du budget de 2024 :**

1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les honoraires des conseillers en placements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (206 735 \$).
2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de direction ou une réunion du conseil; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions (p. ex., Excellence Canada, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, Chambre de commerce, Réseau canadien des organismes de réglementation, etc.).
3. Ce poste comprend la stratégie de communication; les services de communication; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics; les publications périodiques comme Parlons génie et la Revue de presse quotidienne.
4. Ce poste comprend le loyer (609 781 \$), les coûts de services et fournitures de bureau et de téléphone, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
5. Ce poste comprend tous les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les honoraires des consultants, et les frais d'adhésion du personnel.
6. Ce poste comprend les frais de licences et d'abonnement à Office 365 et Amazon WEB Services (pour le stockage de données dans l'environnement nuagique), les coûts de connexion Internet, et les dépenses en équipement (écrans, claviers, etc.) qui ne sont pas des immobilisations.
7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration, au logiciel de planification d'événements (Pheedloop), au logiciel de planification (Envisio), à l'évolution de notre programme de gestion des bénévoles et au maintien de l'engagement d'Ingénieurs Canada envers l'excellence.

**Aspects à prendre en considération par le conseil :**

- Aucune autre considération.

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

|   |   |     |
|---|---|-----|
| <b>Plan de travail préliminaire du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)</b> |   | 5.1 |
| Objet :   | Informer le conseil au sujet des activités prévues du BCAPG en 2024, pour approbation définitive en décembre 2023.                    |     |
| Lien avec le plan stratégique/les objectifs :   | Objectif fondamental 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie<br>Objectif fondamental 7 : Mobilité internationale |     |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :  | Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)  |     |
| Préparé par :   | Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG   |     |
| Présenté par :  | Pemberton Cyrus, président du BCAPG   |     |

### Contexte

- Conformément aux objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) agrée les programmes d'études de premier cycle en génie (Objectif fondamental 1) et est responsable de certains travaux relevant de l'objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Pour des raisons de visibilité, un plan de travail pour 2024 a été rédigé en vue d'être soumis à l'examen du conseil d'Ingénieurs Canada.

### Rapport de situation

- Le plan de travail annuel est éclairé par :
  - Les travaux en cours en matière d'agrément (visites d'agrément)
  - Les commentaires de DDIC, de la FCEG et d'autres parties prenantes
  - Les résultats du [rapport annuel sur la responsabilité en matière d'agrément](#)
  - Les modifications dans l'environnement de la formation en génie ou de l'agrément en génie
  - Les directives du conseil d'Ingénieurs Canada et le Plan stratégique
- Aucun travail d'envergure lié aux politiques ne sera entrepris tant que les travaux liés à la Priorité stratégique « Examiner et valider le but et la portée de l'agrément » sont en cours; le Groupe de travail sur l'initiative 30 en 30 fournira un rapport de consultation avec des recommandations pour considération future et la révision d'un énoncé d'interprétation se terminera au début de la nouvelle année.
- Le report des travaux d'envergure liés aux politiques d'agrément élimine le risque que le travail lié aux politiques ne soit plus nécessaire en raison des résultats de la Priorité stratégique. Les travaux visant à améliorer la documentation et la qualité des activités du BCAPG se poursuivront, avec un accent particulier sur la formation.

### Prochaines étapes

- Le BCAPG discutera de l'ébauche du plan de travail dans le cadre de sa réunion du 15 septembre 2023. Le président du BCAPG fera un compte rendu verbal au conseil sur les résultats de cette discussion.
- Le plan de travail définitif 2024 sera soumis à l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

### Annexe

- **Annexe 1** : Ébauche du Plan de travail 2024 du BCAPG

## Plan de travail 2024 du BCAPG

| Élément   |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| Décisions d'agrément  | Date de la visite   | Date de la décision (2024)         |
| British Columbia Institute of Technology (1 programme)  | Du 5 au 7 novembre 2023   | Juin                               |
| University of Calgary (1 nouveau programme)   | Du 4 au 6 février 2024  | Juin                               |
| Conestoga College (1 programme)   | Du 21 au 23 février 2024  | Juin                               |
| Lakehead University/Georgian College (1 programme)  | Du 19 au 22 novembre 2023   | Juin                               |
| McGill University (9 programmes)  | Du 12 au 14 novembre 2023   | Juin                               |
| Memorial University (6 programmes)  | Du 25 au 27 février 2024  | Juin                               |
| Sheridan College (1 nouveau programme)  | Du 4 au 6 février 2024  | Juin                               |
| Simon Fraser University (2 programmes)  | Du 4 au 7 mars 2024   | Juin                               |
| Thompson Rivers University (1 programme)  | Du 5 au 7 novembre 2023   | Juin                               |
| University of British Columbia (2 programmes)   | Du 5 au 7 novembre 2023   | Juin                               |
| Université du Québec à Trois-Rivières (3 programmes)  | Du 11 au 13 février 2024  | Juin                               |
| Université du Québec en Outaouais (1 programme)   | Du 28 au 30 janvier 2024  | Juin                               |
| Université Laval (1 programme)  | Du 26 au 28 novembre 2023   | Juin                               |
| Surveillance internationale   | Participants  | Date                               |
| Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions des signataires de l'Accord de Washington.  | Membres du BCAPG  | Du 9 au 14 juin<br>New Delhi, Inde |
| Normes et procédures  | Responsables  | Échéance                           |
| Mettre en œuvre Tandem pour l'agrément (le nouveau système de gestion des données en ligne d'Ingénieurs Canada) pour le cycle de visites 2024-2025.   | Comité des politiques et des procédures<br>Membres du BCAPG   | En cours                           |
| Responsabilité en matière d'agrément <ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier et classer par ordre de priorité les conclusions du rapport de 2023.</li> <li>Recueillir des données pour le rapport de 2024.</li> </ul>  | Comité sur la responsabilité en matière d'agrément<br>Comité des politiques et des procédures<br>BCAPG                    | En cours                           |
| Publier un rapport final sur les consultations du groupe de travail 30 en 30 du BCAPG, comprenant des recommandations révisées en fonction des commentaires des parties prenantes (notamment ceux de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada).   | Groupe de travail<br>Comité des politiques et des procédures<br>BCAPG   | Février<br>(suite de 2023)         |
| Examiner les recommandations finales visant à combler les lacunes de l'Énoncé d'interprétation sur les matières des cours dans les options d'un programme et dans les programmes bidisciplinaires.  | Comité des politiques et des procédures   | Février<br>(suite de 2023)         |
| Approuver les résultats du Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation : Processus du BCAPG et de l'équipe de visiteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>Descriptions de rôles révisées (président/vice-président/président sortant/administrateur nommé du BCAPG; président/vice-président/visiteur de programme/observateur de l'équipe de visiteurs; vérificateur principal/responsable/réviseur/évaluateur)</li> <li>Matrice révisée pour la prise de décision, y compris les définitions de préoccupation/faiblesse/lacune/résolu (ou l'équivalent)</li> <li>Module de formation pour les visiteurs</li> </ul> | Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation<br>Comité des politiques et des procédures<br>BCAPG | Juin<br>(suite de 2023)            |
| Étudier les tendances en matière de conformité aux qualités requises des diplômés et à l'amélioration continue, ainsi que les conclusions, afin de cerner les aspects sur lesquels le BCAPG devrait intervenir en ce qui a trait à la formation et au développement.  | BCAPG   | Décembre<br>(reporté de 2023)      |
| Examiner la Politique sur les conflits d'intérêts du BCAPG dans le cadre des visites d'agrément et formuler des recommandations pour son amélioration.  | Comité P et P   | Décembre                           |

|   |                     |                 |
|---|---------------------|-----------------|
| Étudier l'impact de la décision du Groupe des chefs de la direction de ne plus désigner de visiteurs généraux pour les activités dans le cadre des visites d'agrément, y compris les moyens d'entretenir des relations solides avec les organismes de réglementation. | Comité P et P       | Février         |
| Surveiller la mise en œuvre de l' <i>Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des échanges internationaux</i> .  | Comité P et P       | En cours        |
| <b>Plan stratégique 2022-2024</b>   | <b>Responsables</b> | <b>Échéance</b> |
| Assurer un suivi du plan stratégique et y contribuer lorsque cela est demandé.<br>Mettre l'accent sur le rôle du permis d'exercice dans la formation.   | Membres du BCAPG    | En cours        |

## NOTE DE BREFFAGE : Pour information

| <b>Plan de travail préliminaire du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)</b> |   | 5.2 |
|--|---|-----|
| Objet :  | Informar le conseil au sujet des activités prévues du BCCAG en 2024, pour approbation définitive en décembre 2023.  |     |
| Lien avec le plan stratégique/ les objectifs :   | Objectif fondamental 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. |     |
| Lien avec le profil de risques de l'organisation :   | Fonctions de gouvernance  |     |
| Préparé par :  | Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG  |     |
| Présenté par :   | Frank Collins, président du BCCAG   |     |

### Définition du problème ou de l'enjeu

- Comme le prévoient les objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada.
- L'objet de la présente note de breffage est d'informer le conseil d'Ingénieurs Canada des résultats du processus de consultation et du plan de travail du BCCAG proposé pour 2024.

### Action proposée ou recommandation

- L'approbation finale du plan de travail sera demandée à la réunion de décembre.

### Autres options envisagées

- Aucune autre option n'est envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus directement de la part des organismes de réglementation.

### Risques

- S'il n'examine pas le plan de travail, le conseil d'Ingénieurs Canada ne sera pas en mesure de surveiller le travail du BCCAG, ce qui diminue la confiance des organismes de réglementation.

### Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail ont été prévus dans le budget proposé pour 2024.

### Avantages

- Le BCCAG fournira des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada. Ces services et outils sont offerts en temps opportun et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

## Consultations

- Les résultats des consultations se trouvent à l'annexe 1.
  - Le 5 mai 2023, un courriel a été envoyé au Groupe des chefs de direction, de même qu'aux groupes de responsables de l'exercice, de l'admission ainsi que de la discipline et de l'application de la loi pour les sonder au sujet des priorités contenues dans le plan de travail proposé. En juin et en juillet, les groupes de responsables ont examiné ces questions lors de réunions virtuelles et ont soumis leurs commentaires au moyen d'un sondage.
  - Le BCCAG a proposé deux nouveaux guides possibles, et les responsables ont décidé qu'un guide sur l'utilisation éthique des nouvelles technologies serait d'une plus grande utilité, à la fois pour la compréhension du public des responsabilités des ingénieurs et pour la réglementation à venir à mesure que de nouvelles technologies voient le jour. L'autre guide proposé était axé sur les éléments essentiels de la consultation et de la mobilisation, mais il a semblé que d'un point de vue réglementaire, il était moins pressant d'élaborer un guide à ce sujet.
  - Le comité exécutif du BCCAG a examiné tous les commentaires reçus des groupes des responsables et y a répondu, puis a transmis le tout au Groupe des chefs de la direction le 13 juillet 2023 aux fins de consultation. Ce dernier a examiné le plan de travail proposé et a formulé ses commentaires. Le comité exécutif y a répondu, puis a transmis une nouvelle version du plan de travail proposé au BCCAG.
  - Le BCCAG a tenu une réunion le 19 juillet 2023 et convenu de recommander les priorités révisées du plan de travail 2024 à l'approbation du conseil (annexe 1).

## Prochaines étapes

- Le conseil est invité à transmettre ses commentaires, qui seront examinés par le comité exécutif du BCCAG au cours d'une prochaine réunion.
- Le plan de travail préliminaire sera soumis à l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

## Annexes

- **Annexe 1** : Plan de travail préliminaire du BCCAG pour 2024

## Ébauche du plan de travail 2024 du BCCAG

Comme le prévoient les objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie et facilitent la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2023 qui seront reportées en 2024 et à proposer de nouvelles priorités pour 2024 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables, y compris le Groupe des chefs de la direction.

### A. Priorités reportées des années précédentes

| Élément   | Demandé par    | Plan de travail | Date d'achèvement prévue |
|---|----------------|-----------------|--------------------------|
| Élaboration d'un nouveau guide public sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles        | GNRDAL         | 2022            | Mai 2024                 |
| Élaboration d'un nouveau guide public sur l'aptitude à l'exercice                               | GNRE et GNRDAL | 2022            | Octobre 2024             |
| Élaboration d'un nouveau document d'Ingénieurs Canada sur les nouvelles disciplines             | GNRA et GNRE   | 2023            | Octobre 2025             |
| Révision du Guide public sur le code de déontologie (2016)                                      | GNRE           | 2022            | Mai 2024                 |
| Révision du Guide public sur les conflits d'intérêts (2014)                                     | GNRE           | 2022            | Mai 2024                 |
| Révision du Guide public : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire (2016) | GNRA           | 2023            | Mai 2025                 |

### B. Priorités supplémentaires pour 2023 basées sur les résultats de la consultation

| Élément   | Demandé par | Date de la demande | Date d'achèvement prévue |
|---|-------------|--------------------|--------------------------|
| Élaboration d'un nouveau guide public sur l'utilisation des nouvelles technologies en génie | GNRE        | 2023               | Octobre 2026             |
| Révision du Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada (2012)       | GNRE        | 2023               | Mai 2025                 |
| Révision du Guide sur l'évaluation de la formation universitaire des                        | GNRA        | 2023               | Mai 2025                 |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément destiné aux organismes de réglementation (2018) |  |  |  |
|--|--|--|--|

### C. Révision continue des programmes d'examens et des manuels connexes

| Élément  | Date d'achèvement prévue |
|--|--------------------------|
| <a href="#">Génie du bâtiment (2007)</a>                       | Avril 2024               |
| <a href="#">Programme d'examens de génie industriel (2017)</a> | Janvier 2024             |
| <a href="#">Programme d'examens de génie du pétrole (2017)</a> | Avril 2024               |

### D. Nouvelle révision des programmes d'examens et des manuels connexes

| Élément  | Date d'achèvement prévue |
|--|--------------------------|
| <a href="#">Programme d'examens de génie de l'architecture navale (2016)</a> | Janvier 2025             |
| <a href="#">Programme d'examens de génie informatique (2017)</a>             | Janvier 2025             |
| <a href="#">Programme d'examens de génie minier et minéralurgique (2018)</a> | Janvier 2025             |